



COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS ET DES SITES



RAPPORT D'ACTIVITÉS 2020

Approuvé collégalement en séance plénière du 23/06/2021

Le patrimoine est multiple. C'est un regard transversal, pluriel et composite que porte la CRMS sur le patrimoine en ne se limitant pas aux bâtiments et sites classés ou inscrits sur la liste de sauvegarde mais en prenant en compte le territoire, la ville, les quartiers, les espaces publics, les ordonnancements, le relief...

Table des matières

I. LE MOT DE LA PRESIDENCE	3
II. MISSIONS ET QUELQUES EXEMPLES EN 2020	4
1. Avis sur les biens protégés	4
Avis sur permis unique	4
Avis de principe	9
Avis formulés dans le cadre de suivis d'avis conformes déjà émis	11
Avis dans le cadre de plans de gestion patrimoniale	12
2. Avis sur les biens non protégés (zone de protection, inventaire, avant 1932)	13
Avis de principe	13
Avis sur permis d'urbanisme	14
3. Avis relatifs à des plans d'urbanisme	19
Les plans stratégiques	19
Les plans réglementaires.....	19
Les PAD (Plans d'Aménagement Directeur)	20
4. Avis relatifs à des règlements d'urbanisme	20
5. Avis sur des propositions de protection (classement ou sauvegarde)	21
6. Avis relatifs à des aspects législatifs	24
7. Recommandations et études	24
8. Accompagnement de projets, visites, réunions, groupes de travail.....	25
9. Délais légaux	26
III. EN QUELQUES CHIFFRES.....	27
Tableau de synthèse des différents types d'avis émis par la CRMS en 2020	27
IV. UNE EQUIPE PLURIDISCIPLINAIRE DE MEMBRES ET SON SECRETARIAT PERMANENT .	28
1. 18 membres pluridisciplinaires	28
Composition de la CRMS en 2020	29
Travaux effectués par les membres de la CRMS	30
Observateurs en 2020.....	30
2. Secrétariat permanent	31
Composition du secrétariat permanent de la CRMS en 2020	31
V. BUDGET	32
VI. ANNEXES	34
1. Tableau des demandes de permis unique soumises à la CRMS en 2020	34
2. Tableau des avis préalables émis en 2020	38
3. Tableau des demandes de compléments d'informations de 2020	40
4. Tableau des dossiers traités dans le cadre du suivi d'avis conformes	40
5. Tableau des demandes d'avis sur la mise en place d'un plan de gestion	40
6. Tableau des demandes de permis d'urbanisme	40
7. Tableau des demande de certificat d'urbanisme	50
8. Tableau des avis émis dans le cadre des procédures de protection	50
9. Tableau des réunions avec représentation de la CRMS	51

I. LE MOT DE LA PRESIDENCE

L'année 2020 aurait pu être une année comme les autres, avec ses gros et petits dossiers, mais la pandémie du COVID-19 en a décidé autrement.

Dès la mi-mars, le travail à domicile et les réunions virtuelles devinrent la règle et un coup d'accélérateur a été donné à une instruction digitale des permis d'urbanisme. La pandémie a ainsi eu un impact sur le travail de notre Commission et de son Secrétariat, qui dut réorganiser les travaux de la CRMS en mode 100% virtuel du jour au lendemain : préparation des réunions avec une présentation numérique par dossier au lieu d'un affichage papier des documents, organisation des séances plénières et des débats collégiaux en ligne, transmis des avis par voie digitale dans les délais impartis pour la CRMS qui n'ont pas bénéficié des mesures extraordinaires de prolongation.

Notre cycle « Patrimoine et défis urbains » élaboré avec Brussels Academy et commencé début 2020, n'a pu être poursuivi, les réunions virtuelles se prêtant peu aux échanges constructifs attendus. Il reprendra lorsque les réunions en présentiel redeviendront possibles. Les thèmes abordés seront des thèmes d'actualité, qui seront revisités à la lumière de la présente pandémie et le réchauffement climatique : la rue comme patrimoine, patrimoine et densification, patrimoine et réaffectation, patrimoine et normes, le végétal,...

Ces quelques mots sont aussi l'occasion de rappeler le message constant de la Commission, repris dans notre Mémoire 2019-2024 : impliquer davantage le patrimoine dans la planification, élargir et adapter les outils de la reconnaissance du patrimoine, viser une gestion intégrée du patrimoine et de la durabilité, favoriser le dialogue avec la CRMS en amont des grands projets architecturaux et urbanistiques, garantir la cohérence du Quartier Royal, reconnaître et mieux protéger le patrimoine du XXe siècle. Et bientôt celui du XXIe !

Christian FRISQUE

*Président de la Commission royale
des Monuments et des Sites*



Steven DE BORGER

*Vice-Président de la Commission
royale des Monuments et des Sites*



II. MISSIONS ET QUELQUES EXEMPLES EN 2020

La CRMS est un organe d'avis qui conseille le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, à la demande de celui-ci ou de sa propre initiative, en matière de protection et de conservation du patrimoine immobilier. La principale mission de la Commission consiste à émettre des avis collégiaux tant sur des propositions de protection que sur des demandes de travaux à des biens, qu'ils soient ou non protégés. La Commission peut également prendre l'initiative de soumettre au Gouvernement ses réflexions sur diverses thématiques liées au patrimoine. Elle peut formuler des recommandations sur des sujets d'actualité méritant une attention particulière. L'article 11 du CoBAT, assorti de l'arrêté d'application du 4 juillet 2019, fixe les missions, les compétences et la composition de la Commission. Son organisation interne est cadrée par un règlement d'ordre intérieur approuvé par le Gouvernement le 3 juin 2004.

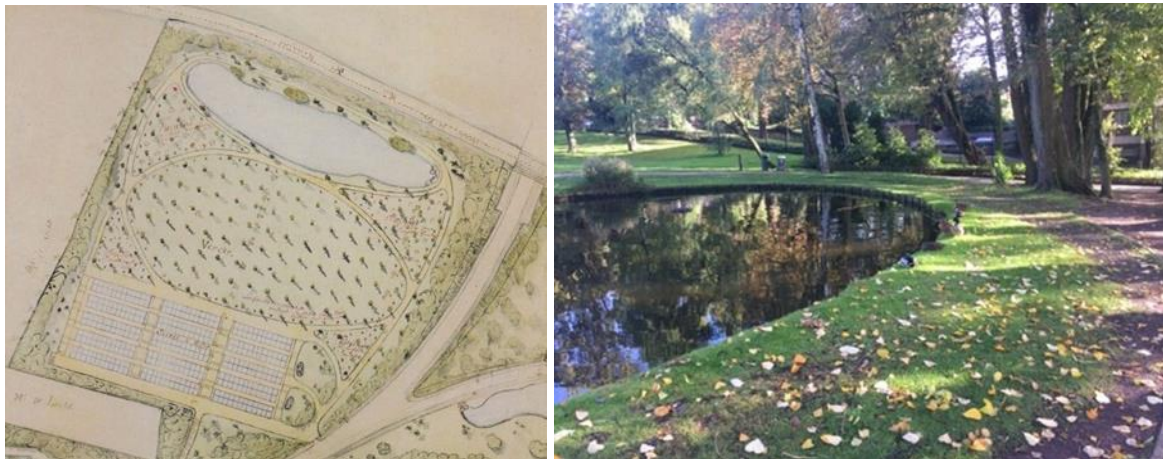
1. AVIS SUR LES BIENS PROTÉGÉS

Avis sur permis unique

Dans le cas d'un bien classé ou inscrit sur la liste de sauvegarde (en cours de procédure d'enquête ou protégé définitivement), tous les travaux à exécuter sont soumis à permis d'urbanisme unique. En Région bruxelloise, le permis unique est un permis qui traite à la fois des aspects urbanistiques et patrimoniaux. La demande est introduite auprès de l'administration régionale (Urban.brussels). La CRMS est interrogée officiellement dans le cadre de la procédure d'instruction. Pour ce qui concerne les parties protégées, son avis a un caractère conforme (c'est-à-dire contraignant) pour le Fonctionnaire délégué qui délivre, au nom du Gouvernement, le permis unique. En cas de litige, un recours peut être introduit contre le permis unique auprès du Gouvernement. Le Gouvernement peut établir la liste des actes et travaux, qui en raison de leur minime importance, sont dispensés de cet avis de la CRMS.

Quelques exemples :

- **BRUXELLES. Avenue Jean Sobieski. Parc Sobieski. Réaménagement et amélioration de l'alimentation de l'étang (mise à ciel ouvert partielle du Heyselbeek).**



Détail du plan d' E. Lainé, 1897 avec la double boucle de promenade autour du lac et du verger – Extrait du dossier de demande. La promenade autour du lac - photo CRMS, octobre 2020



Vue aérienne du parc © Google Earth

En sa séance du 14/10/2020, la CRMS a émis un avis conforme favorable sous conditions sur la demande de permis unique pour ce projet portant sur l'amélioration de l'alimentation de l'étang et le réaménagement des berges ainsi que sur la suppression de chemins, notamment de la partie centrale, et la création d'un nouvel accès au parc.

Elle encourageait l'option de renouer avec le plan historique de Lainé qui s'inscrivait parfaitement dans les projets initiés fin XIXème pour le réaménagement du plateau du Heysel et qui offre encore aujourd'hui

une composition présentant une grande cohérence et de grandes qualités paysagères, mais estimait que les options présentées pour renouer avec le plan Lainé n'étaient pas toujours pertinentes et que certaines risquaient de dénaturer le concept d'origine, notamment la suppression de la boucle de promenade autour de l'étang.

La CRMS a fait remarquer que le chemin qui longe le côté amont de l'étang joue un rôle essentiel dans le parc : il se situe à l'intersection de deux boucles de promenade qui, tant d'un point de vue historique et patrimonial, que pour des raisons d'usage, sont essentielles à la structure du parc et à la façon de le parcourir et le découvrir.

La double boucle constituait la base du concept de Lainé qui permettait de définir les différentes parties du Fruiter Royal (les serres, le verger et le lac) tout en créant des promenades en pente douce permettant de jouir du paysage sous différents angles de vue. Elle constitue toujours un atout majeur de ce parc. La promenade autour de l'étang participe pleinement à l'expérience du parc.

En ce qui concerne l'aménagement des berges, la CRMS demandait de respecter leur ligne claire et nette et l'effet miroir du plan d'eau qui crée des vues de toute beauté participant pleinement à l'expérience de la promenade autour du lac. La CRMS demandait des lors de préserver cette promenade et de revoir le projet en ce sens. Elle était favorable à l'amélioration de la gestion de l'eau et à l'alimentation de l'étang par le rétablissement du réseau hydrique et la remise à ciel ouvert de la connexion entre l'étang Sobieski et celui du parc Colonial.

➤ **BRUXELLES. Rue Ravenstein, 6-24 – Cantersteen 3-9 – Galerie Ravenstein. Restauration des façades en pierre de Travertin des deux premiers niveaux côté Cantersteen**



Image extraite du dossier de demande

La Galerie Ravenstein fut conçue en 1954 par les architectes Alexis en Philippe Dumont et construite entre 1954 et 1958, dans un style monumental et moderniste caractéristique de l'après-guerre. Le bâtiment est construit en béton armé et se compose de deux parties, la rotonde de 23 mètres de diamètre et la galerie adjacente de 8,5 mètres de large sur 150 mètres de long. Le complexe compte au total 81 commerces, un immeuble de bureaux sur quatre étages du côté du Cantersteen et deux étages souterrains.

En sa séance du 11/03/2020, la CRMS a émis, sur base des compléments d'informations reçus le 04/03/2020, un avis conforme favorable sous condition sur une demande de permis d'urbanisme portant sur la restauration des façades en pierre de Travertin des deux premiers niveaux côté Cantersteen. Lors de sa

séance plénière du 18/12/2019, elle avait en effet sollicité un complément d'information sur certains aspects du dossier. L'analyse des documents faisait apparaître que le scénario relatif au renouvellement des parements en pierre de Travertin avait été privilégié mais que le scénario de maintien ou de récupération des pierres n'avait pas fait l'objet d'une analyse approfondie de la situation existante, incluant l'étude des possibilités de conservation des pierres existantes, des précisions sur l'impact esthétique final du renouvellement complet des pierres et sur plusieurs autres aspects techniques.

L'option du renouvellement des parements en pierre de Travertin résulte du fait que certaines pierres étaient tombées (ou menaçaient de tomber) sur la voirie. Le projet prévoit aussi de modifier l'assise des seuils en maçonnerie en employant du béton, de rafraîchir la

tranche de l'auvent (peinture), de restaurer les colonnes en marbre Bleu Belge de Bioul, de restaurer le dallage en pierre bleue de l'entrée, de restaurer les menuiseries métalliques (avec mise en peinture). Concernant les autres ouvrages tels que le larmier et les colonnes en marbre noir, les interventions consisteraient en des opérations de greffes (pierres et mortier époxy), de rejointoiement, de nettoyage/ponçage (polissage), de lustrage et de pose d'un anti-graffiti.

Après examen des compléments d'information, la CRMS a estimé qu'ils répondaient parfaitement à sa demande. Cette analyse fine a par ailleurs permis de conclure qu'environ 49% des plaques en pierre présentaient des fractures, fissures, déchaussements surtout visibles en partie inférieure de la façade.

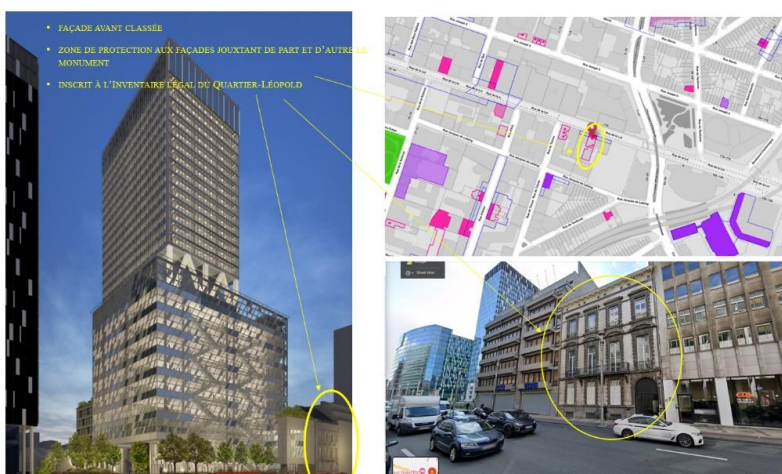
Il est généralement délicat d'appliquer des normes actuelles sur des ouvrages anciens, qui peuvent mener à des solutions 'déraisonnablement'

interventionnistes pour le patrimoine qui, bien souvent, a fait ses preuves de durabilité. Mais, dans le cas de ce dossier, considérant les compléments d'informations apportés par le demandeur et le constat objectif que près (voire plus) de 50% des pierres sont effectivement en fin de vie et que l'option d'un renouvellement complet permettra de retrouver une esthétique cohérente, lisse et sans fixation apparente, la CRMS a accepté le scénario du renouvellement.

Mais elle a demandé que deux démarches soient entreprises lors de l'exécution des travaux, à savoir

- la dépose délicate des pierres de Travertin pour confirmer et actualiser la quantité de pierres effectivement irrécupérables à la suite d'un démontage soigné et
- la réalisation d'une travée-témoin à la jonction entre le parement maintenu (pose marbrière) de l'entrée de la Galerie et le parement renouvelé (joints 5mm).

➤ **BRUXELLES. Rue de la Loi, 91-105 / rue Jacques de Lalaing, 30. Démolition d'un immeuble de bureaux (Loi 93-97), transformation d'un hôtel de maître néoclassique (Loi 91) en équipement d'intérêt collectif, construction d'un immeuble de bureaux et de commerce et d'un immeuble destiné à un centre de conférence, réalisation d'un espace vert et aménagement des abords**



Collation CRMS de documents extraits du dossier de demande, de l'outil Brugis et de ©Google Street View

En sa séance du 28/10/2020, la CRMS a émis un avis conforme défavorable sur une demande visant la démolition d'un immeuble de bureaux (Loi 93-97), la transformation d'un hôtel de maître néoclassique dont la façade avant est classée (Loi 91) en équipement d'intérêt collectif, la construction d'un immeuble de bureaux (35.894m²) et de commerce (621m²) et d'un immeuble destiné à un centre de conférence (25.967m²) comprenant 266 emplacements de parking. Le projet comprend également la réalisation d'un espace vert entre la rue de la Loi et la rue J. de Lalaing incluant l'aménagement d'un kiosque à caractère commercial, et l'aménagement des abords.

En sa séance du 15/05/2019, la CRMS a rendu un avis conforme défavorable sur une demande de permis unique similaire à celle faisant l'objet de la présente demande. Cet avis défavorable était assorti d'une longue motivation qui concluait que la CRMS était fermement opposée au projet, dans son ensemble, car il ne participait en aucune façon à une plus-value pour le patrimoine en présence, ni à l'échelle de la ville ni à celle de la zone de protection ni à celle des interventions sur le bâti.

Par ailleurs, en sa séance du 13/11/2019, la CRMS avait rendu un avis très défavorable sur le projet de Plan d'Aménagement Directeur (PAD) LOI et sur le rapport d'incidences environnementales en raison de sa démesure en termes de densification et de gabarits des immeubles et tours projetées, impactant l'ensemble du paysage urbain de la Région de Bruxelles et particulièrement plusieurs de ses quartiers patrimoniaux remarquables qui forment l'identité de la Région et participent - eux aussi - à son attractivité : la perspective monumentale des Arcades du Cinquantenaire, le Quartier des Squares, le Parc Royal, la Place Royale, la Place des Palais, le Square Frère-Orban, ...

En 2013 déjà, dans le cadre de l'instruction du RRUZ qui prévoyait des logiques de densification similaires en hauteur, la CRMS demandait une vérification des vues et perspectives depuis les sites et paysages urbains remarquables vers la rue de la Loi. Les photomontages réalisés dans le rapport d'incidences du projet du PAD LOI montrent à suffisance que les craintes de la CRMS étaient amplement justifiées.

Par ailleurs, le 24 septembre, le Conseil d'État annulait le Règlement Régional d'Urbanisme Zoné (RRUZ) de la rue de la Loi et rendait illégales les tours The One (déjà construite) et Leaselex. De nouveaux permis auraient été délivrés depuis (sur base du RRU ?). La CRMS avait donc relevé que des travaux, lourds de conséquence sur le plan du paysage urbain, sont entrepris – et finalisés - dans des contextes juridiques incertains.

La demande actuelle est légèrement amendée par rapport à celle que la CRMS a analysée en sa séance

du 15/05/2019. Mais ces amendements sont secondaires et ne sont pas de nature à modifier la position de la CRMS qui a réitéré son avis fermement défavorable sur le projet et a rappelé que le projet dérogerait largement et en de nombreux points au RRU et que le Plan d'Aménagement Directeur (PAD) Loi n'a, à ce jour, pas été approuvé par le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale et est, au demeurant, toujours très contesté, notamment par la CRMS.

➤ **BRUXELLES. Rue Royale, 2-4 – Anciens hôtels de Grimbergen, de Lalaing-Hoogstraeten et de Spangen – « Bâtiment 1930 ». Démolition de la construction existante et réalisation d'un nouveau bâtiment destiné au Musée du Chat et du dessin d'humour**

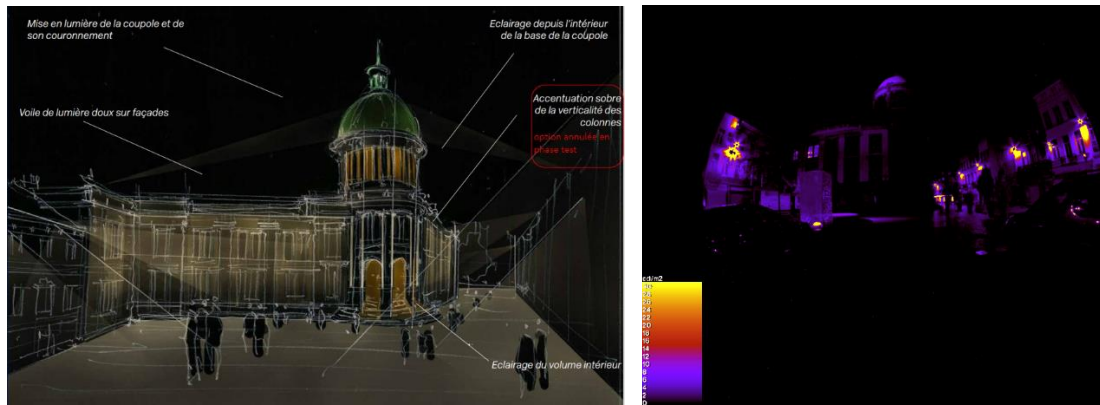
En séance du 15/01/2020, la CRMS a souscrit au principe de construction d'un nouveau Musée, entre le BIP et le Palais des Beaux-Arts, à l'emplacement de l'immeuble dit « 1930 » construit pour la Cour des Comptes (permis de construction de 1936), et aujourd'hui désaffecté. Sans s'opposer à une écriture contemporaine, elle a cependant demandé une importante révision du projet, au bénéfice d'une meilleure transition entre l'architecture néoclassique initiale, les différents projets réalisés aux XIX^{ème} et XX^{ème} siècles, et le nouveau bâtiment XXI^{ème} pour un plus grand respect des fondamentaux de la composition du Quartier Royal et des liens forts et cohérents unissant l'ensemble des bâtiments. Il est essentiel à cet endroit de veiller à une meilleure intégration du nouveau bâtiment dans le paysage néoclassique du Quartier Royal, comme cela s'organise subtilement depuis près de deux siècles : Saintenoy, Balat, Horta, Polak, ... Tout le long des XIX^{ème} et XX^{ème} siècles, le quartier sera en effet en évolution constante et s'adaptera à la ville moderne mais il conservera toujours sa remarquable cohérence avec des interventions témoignant d'une maîtrise

absolue de l'art de la transition urbaine. Elle a demandé une diminution du gabarit du nouveau bâtiment et une révision de la matérialisation des façades pour garantir une meilleure intégration chromatique et matérielle du nouveau Musée au Quartier Royal et d'éviter e.a. l'effet « phare » qui adviendrait de nuit à cause du traitement fort vitré. Sur le volet conforme, la CRMS a rendu un avis défavorable à la nouvelle porte dans l'annexe classée d'avant 1814, non seulement car il s'agit là d'une destruction d'un bâti classé mais aussi parce que l'interventionnisme du geste est contraire aux logiques de sobriété et d'unicité qui caractérise le Quartier Royal et les entrées de ses différents bâtiments. Elle a aussi demandé de coordonner les modalités d'accès avec celles liées au réaménagement de l'entrée du BIP pour alléger les opérations au niveau du bâti classé et réduire les signaux d'appel. Enfin, en fonction des découvertes archéologiques et des vestiges à mettre en valeur, elle a demandé une réévaluation du projet et son éventuel ajustement, notamment sur le plan structurel.



Images extraites du dossier de demande

➤ **MOLENBEEK-SAINT-JEAN. Rue du Comte de Flandre. Mise en lumière de l'Hôtel communal**



Esquisse du projet de mise en lumière jointe à la demande de permis et image thermodynamique de la place, réalisée sur base des photos prises lors du test d'éclairage du 10/06/2020 © F. Descamps

En sa séance du 28/10/2020, la CRMS a rendu un avis conforme favorable sous conditions sur la mise en lumière de l'Hôtel communal de Molenbeek-Saint-Jean, monument classé. Ce projet cadre dans le Plan lumière élaboré pour la partie de Molenbeek intégrée à la Zone de Revitalisation Urbaine. Le concept d'éclairage se fonde sur une analyse architecturale, urbanistique et fonctionnelle du bien et vise à mettre en évidence l'intérêt architectural et le rôle urbanistique structurant du monument. Il prévoit la projection sur les façades d'un voile de lumière de ton blanc chaud, l'éclairage de la coupole dans un ton blanc froid ainsi que la mise en évidence de la rotonde d'angle par un éclairage plus ponctuel.

La Commission a estimé ces options valorisantes pour l'édifice et adéquates sur le plan technique. Elle a cependant demandé de ne pas illuminer les pilastres d'angle de la rotonde en raison du caractère trop dramatique de cette option. Cet effet avait été constaté lors du test d'éclairage préalable à la dépose du permis, effectué le 10/06/2020 en présence notamment de la CRMS. Les essais ont démontré l'importance d'un éclairage public de qualité pour contextualiser les mises en lumière de ce type. Les images thermodynamiques réalisées à cette occasion confirment en effet que l'éclairage ambiant de la place du Comte de Flandre présente certaines zones trop éblouissantes, ce qui déforce les efforts consentis pour la mise en lumière du monument.

Avis de principe

Afin de favoriser le bon cheminement des demandes de travaux aux biens protégés, la CRMS encourage les demandeurs à l'interroger dès le stade de l'esquisse sur les principes d'intervention qu'ils comptent mettre en œuvre et dès lors, à introduire des demandes d'avis préalable dès le début de l'élaboration de leur projet. L'expérience montre que **les avis de principe**, combinés à des réunions préparatoires, permettent d'aboutir à de bons résultats tant au niveau de la qualité des interventions que du bon déroulement du projet.

Ces avis permettent, le cas échéant, d'orienter (voire réorienter) rapidement certaines options et de dégager des solutions adéquates avant l'introduction d'un dossier complet de permis unique. Lorsque les projets incluent un volet urbanistique, le recours à la réunion de projet (voir point 8) est cependant préférable.

Quelques exemples :

➤ **BRUXELLES. Place de la Liberté. Réaménagement de l'espace public**



Square au début du XXe siècle et état actuel © Urban.brussels et Google Earth
plan de l'avant-projet joint à la demande de principe

En sa séance du 13/05/2020, la CRMS a rendu un avis de principe défavorable sur le projet de réaménagement de la place de la Liberté, située au centre de la composition urbaine du quartier Notre-Dame-aux-Neiges et classée comme site, y compris les façades et toitures des immeubles qui la bordent. Si la Commission a encouragé la requalification de la place ainsi que la réduction du trafic automobile envisagées, elle a cependant constaté que le projet ne respecte pas les principes urbanistiques ayant guidé la création d'un des ensembles urbanistiques éclectiques les mieux préservés du Pentagone.

La CRMS a donc demandé de revoir les plans sur base d'une connaissance plus approfondie des aspects historiques et matériels des lieux, de respecter les formes urbaines et les revêtements contemporains à la

création de la place et de préserver la perspective de la rue du Congrès.

La restauration de la zone centrale doit être détaillée et se conformer davantage à la typologie des squares, très en vogue dans la seconde moitié du XIX^e siècle. Dans ce cadre, la conservation des *ptérocaryers* existants, dont la masse végétale est disproportionnée par rapport au contexte architectural, a été refusée pour des raisons paysagères et parce que cette espèce d'arbres est à la base de plusieurs dégradations du site.

Cet avis de la Commission a été suivi d'une réunion qui s'est tenue le 15/05/2020, en présence de la Ville de Bruxelles, la CRMS, Urban-DU et Urban-DPC pour permettre aux différents intervenants d'échanger leurs points de vue à ce sujet.

➤ **WATERMAEL-BOITSFORT. Boulevard du Souverain, 25. Réaffectation de l'ancien siège de la Royale Belge (AXA)**

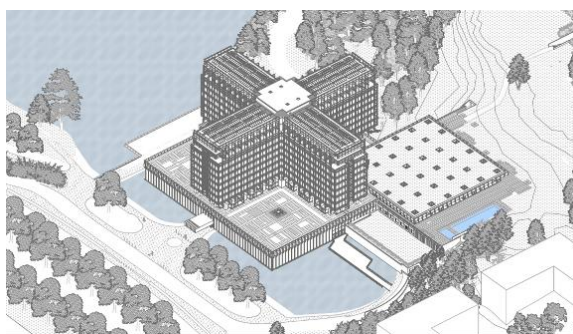


Photo et axonométrie extraites du dossier de demande

En sa séance du 03/06/2020, la CRMS a rendu un avis préalable sur le projet de restauration et de réaffectation de l'ancien siège de la société Royale Belge (AXA) ainsi que la restauration et le réaménagement du parc.

Le projet porte sur la réaffectation de l'ancien siège de la Royale Belge à des affectations mixtes à savoir, des espaces de coworking, un restaurant et un fitness, un hôtel et des bureaux. Il s'agit du projet-lauréat d'un concours d'architecture. La philosophie générale du projet est de conserver et réaffecter le site dans sa globalité dans le respect de son caractère remarquable, le nouveau programme nécessitant bien entendu une série d'interventions sur le bâti et sur le site.

De manière générale, la CRMS estimait le projet de très grande qualité tant au niveau des ambitions du nouveau programme mixte qui permettra de faire revivre ce vaste immeuble (dont l'affectation monofonctionnelle d'origine n'est plus viable dans le contexte actuel) - que sur le plan architectural et patrimonial, en proposant des interventions qui allient

audace et respect du patrimoine et de la logique architecturale et constructive d'origine du bâtiment.

Tout en acceptant la majorité des transformations prévues, la CRMS a demandé de revoir ou d'améliorer certaines d'entre elles comme le traitement du plafond de la nouvelle circulation verticale, l'aménagement des abords de la piscine, la préservation des éléments de l'aménagement d'origine, les clôtures dans le site,

La CRMS a par ailleurs relevé que les intentions annoncées pour restaurer le bâtiment et pour préserver au maximum les éléments relevant d'un intérêt patrimonial étaient très positives, mais que le volet 'restauration' du projet était encore peu documenté.

Suite à l'avis de principe, la demande de permis unique a été introduite et examinée par la CRMS en avril 2021 et a donné lieu à un avis conforme favorable sous quelques conditions.

➤ **BERCHEM-SAINTE-AGATHE. Place de l'Initiative, 1-2-3 et 4-5. Demande d'avis de principe portant sur la restauration des façades et de la toiture, la rénovation des intérieurs avec la transformation de 4 logements en 2 unités familiales, ainsi que la rénovation des abords**

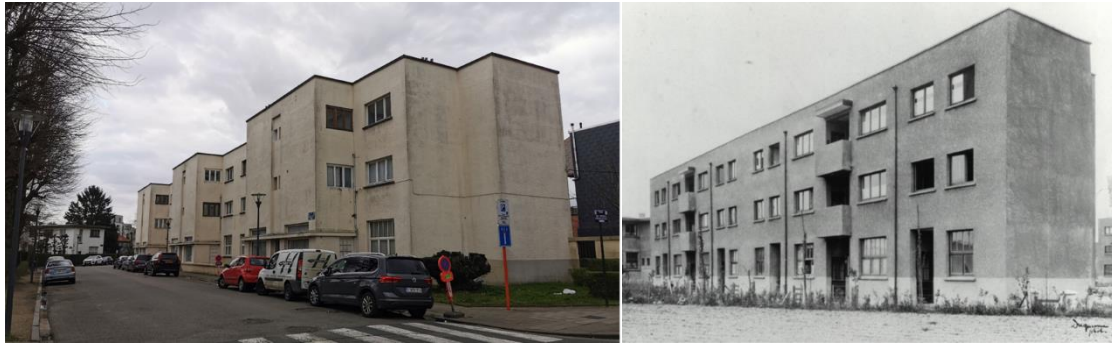
En sa séance du 11/03/2020, la CRMS a émis des remarques dans le cadre d'une demande d'avis de principe portant sur la restauration à l'identique de l'enveloppe extérieure, la réorganisation et la rénovation des logements et le réaménagement des abords d'immeubles de la Cité Moderne, place de l'Initiative.

Œuvre de l'architecte V. Bourgeois et du paysagiste L. Van der Swaelmen, la Cité Moderne est érigée entre 1922 et 1926, selon une douzaine de plans-types. La demande porte sur deux immeubles de type K, comptant trois niveaux et affichant des façades symétriques rythmées de volumes en saillie creusés de porches en façade avant et de terrasses en retrait à l'arrière. Actuellement, la plupart des porches et terrasses ont été fermés, ce qui donne un résultat très disparate.

L'ensemble nécessite une remise en état globale. Le projet vise une restauration des façades et des toitures (enduit, seuils de baies en béton, restauration et adaptation des menuiseries) et une isolation intérieure (blocs de chaux-chanvre pour les murs). Les logements seront réorganisés en appartements plus grands (et

accessibles aux personnes PMR au rez-de-chaussée, avec la nécessaire adaptation des portes d'accès). La réouverture des baies latérales des porches avant et des terrasses arrière est prévue. Les cages d'escalier seront agrandies et éclairées naturellement. Il est proposé de doubler les planchers pour les isoler et y placer les techniques. Enfin, le réaménagement des abords est demandé, avec la préservation et l'adaptation des jardinets et des espaces verts, la requalification des venelles et des jardins arrière, la végétalisation des courettes et l'ouverture de l'impasse jusqu'à la rue des Ébats.

La CRMS a souligné de manière positive la philosophie générale du projet, en souscrivant aux propositions de restauration des façades et des toitures, la réorganisation et l'adaptation des intérieurs. De manière plus spécifique, elle a demandé de soumettre une autre proposition pour les accès PMR, de renoncer au garde-corps courbe dans les cages d'escalier pour favoriser des lignes plus rectilignes et de réfléchir à l'entretien des petites fenêtres. Pour les abords, tout en étant favorable aux grandes lignes du projet, elle a demandé d'étayer les propositions sur base d'analyses historiques et in situ plus poussées.



A gauche : place de l'Initiative, 1-2-3. Façade avant avec les porches saillants (photo CRMS, 2020)
A droite : vue ancienne d'un immeuble de type K (©AAM)

Avis formulés dans le cadre de suivis d'avis conformes déjà émis

Certains avis de principe s'inscrivent dans le cadre de suivis d'avis conformes déjà rendus. Ces avis répondent généralement à des demandes formulées par la cellule Travaux de la DPC lorsque des modifications ou des imprévus surviennent en cours de chantier

Un exemple :

- **BRUXELLES. Place des Martyrs. Mise en couleur des façades classées de la place et des rues environnantes**



A gauche : gravure George Fricx, 1782 © SAB/AVB.
A droite : échantillons de couleur posés sur la façade située 25, rue d'Argent : gris historique marqué d'une flèche

En séance du 8/04/2020, et suite à des réunions in situ les 23/08/2019 et 10/03/2020, la CRMS a acté sa position sur la mise en couleur et le traitement des façades classées de la place des Martyrs, pour laquelle on a historiquement toujours poursuivi l'uniformité de la composition d'ensemble et des couleurs des façades.

Selon les documents d'archives du XVIII^e siècle, les façades de la place devaient être peintes en gris ("asschegrouw") avec des menuiseries plus claires ("perele coleur"). A l'occasion des chantiers récents, un échantillon de ces couleurs historiques, restitué par les spécialistes en la matière, a été évalué in situ mais jugé trop foncé et peu harmonieux avec l'esthétique et le contexte urbanistique actuels. La CRMS a dès lors estimé pertinent sur le plan urbanistique et architectural, tout en respectant la logique chromatique originelle, de réaliser les façades dans un gris d'une teinte sensiblement plus claire que celle résultant des études stratigraphiques et matérielles. Elle a demandé d'appliquer de manière systématique

la couleur avec référence NCS S 2502 Y pour les façades (et S 2002 Y pour les menuiseries).

Néanmoins, au cours des chantiers accompagnés par la DPC en 2020 et 2021, il est apparu qu'une légère adaptation de la teinte des menuiseries se justifiait et que le ton blanc avec référence NCS S 1002 Y (au lieu du S 2002 Y) offrait un meilleur contraste par rapport aux façades, visuellement plus satisfaisant sans pour autant trahir l'esprit des prescriptions d'origine. Ce choix a été confirmé par la CRMS en séance du 24/02/2021. La Commission a donc demandé d'appliquer dès à présent de manière systématique sur tous les fronts bâtis classés de la place des Martyrs et des rues environnantes la couleur NCS S 2502 Y pour les façades et S 1002 Y pour les menuiseries. La CRMS a également rappelé que le type de peinture, la préparation adéquate du support des couches picturales, les menuiseries extérieures ainsi que le traitement du « petit patrimoine » sont tout aussi déterminants pour le résultat final des restaurations.

Avis dans le cadre de plans de gestion patrimoniale

Le CoBAT prévoit la possibilité d'élaborer des plans de gestion patrimoniale pour la gestion de sites ou de grands ensembles de biens classés ou inscrits sur la liste de sauvegarde. Le plan de gestion patrimoniale est un instrument de gestion globale dont les dispositions ont valeur réglementaire. Il vise la gestion cohérente, harmonieuse et homogène de biens relevant du patrimoine immobilier.

L'article 242 du CoBAT permet au Gouvernement de fixer, soit d'initiative, soit à la requête d'un tiers, un plan de gestion patrimoniale afin d'assurer la conservation harmonieuse d'un bien protégé. Le plan fixe les objectifs de conservation à atteindre, les moyens et les travaux pour y parvenir ainsi que les conditions de gestion globale du bien. Cet outil permet notamment de dispenser de permis d'urbanisme les travaux qui y sont décrits à condition d'avoir prévenu l'Administration afin que celle-ci puisse en vérifier la conformité.

Dans le cadre des plans de gestion patrimoniale, la CRMS est interrogée une première fois préalablement à l'élaboration du plan (art.242/4), sur l'intérêt d'établir un plan de gestion patrimoniale, puis une deuxième fois sur le projet de plan (art.242/8).

Un exemple :

➤ **BRUXELLES. Galeries Royales Saint-Hubert. Elaboration d'un Plan de gestion patrimoniale**



Ch. Bastin & J. Evrard © urban.brussels

En sa séance du 24/06/2020, la CRMS a émis un avis favorable sur la proposition d'établir un plan de gestion patrimoniale des Galeries Royales Saint-Hubert, selon les dispositions de l'article 242/4 du CoBAT, la jugeant entièrement pertinente et justifiée. Un tel plan devrait en effet permettre de développer une vision d'ensemble et un cadre de travail clair et précis, facilitant la prise de décisions et la mise en œuvre d'actions pour la préservation, la conservation, la valorisation, la restauration des Galeries.

Il permettra de garantir la cohérence et la valorisation du patrimoine de cet ensemble remarquable sur la durée, d'assurer un traitement plus efficace et rapide des demandes successives, de circonscrire les champs d'intervention possibles (notamment pour les nouveaux locataires) et de fixer au mieux les priorités des actions, des budgets et des délais d'intervention (anticipation à long terme).

La CRMS qui encourage l'élaboration d'un tel plan a cependant aussi souligné que son élaboration, surtout pour un monument tel que les Galeries Royales Saint-Hubert, constitue une mission complexe nécessitant de conjuguer une vision stratégique avec des études fines et détaillées et a formulé une série de recommandations pour accompagner cette mission, notamment pour ce qui concerne l'étendue des études préalables. La documentation exhaustive de la situation existante devra en effet permettre d'établir une évaluation/hierarchisation de la valeur patrimoniale des différentes zones et composantes des galeries afin de pouvoir désigner éventuellement des zones permettant des interventions qui ne relèvent pas d'un simple entretien, de la restauration ou de la reconstitution à l'identique. Pour l'ensemble des travaux d'aménagement ou de mise en conformité, il y a lieu de bien définir et de préciser dans quels cas les différentes interventions-types peuvent s'appliquer sans impact sur le patrimoine. Les options et scénarios à développer devront être très bien balisés par le plan en fonction des différentes typologies de logements et de commerces et pour les cas qui ne rentreraient pas dans des catégories 'types', une évaluation au cas par cas continuera de s'imposer (et, dès lors, la demande d'une autorisation spécifique).

2. AVIS SUR LES BIENS NON PROTÉGÉS (ZONE DE PROTECTION, INVENTAIRE, AVANT 1932)

Une partie importante des avis émis par la Commission concerne des travaux à des immeubles, des sites qui ne sont ni classés, ni inscrits sur la liste de sauvegarde. Ils ne sont pas contraignants mais indicatifs. Ils sont énoncés sous forme de recommandations utiles à la bonne conservation du patrimoine non protégé et de l'environnement immédiat de biens protégés. Ces demandes d'avis émanent des Communes ou de l'Administration régionale. La décision de suivre ou non ces recommandations incombe à la Commune ou au Fonctionnaire délégué.

Les demandes de permis d'urbanisme relatifs à des actes et travaux sur un bien situé dans une zone de protection sont soumis à l'avis de la Commission royale des Monuments et des Sites s'ils sont de nature à modifier les perspectives vers et à partir de ce bien. (CoBAT, art. 228 et art. 237 §1). S'agissant des biens inscrits à l'inventaire (CoBAT, art. 207), la commission de concertation peut solliciter l'avis de la Commission royale des Monuments et des Sites. Le Gouvernement peut établir la liste des actes et travaux, qui en raison de leur minime importance, sont dispensés de cet avis de la CRMS.

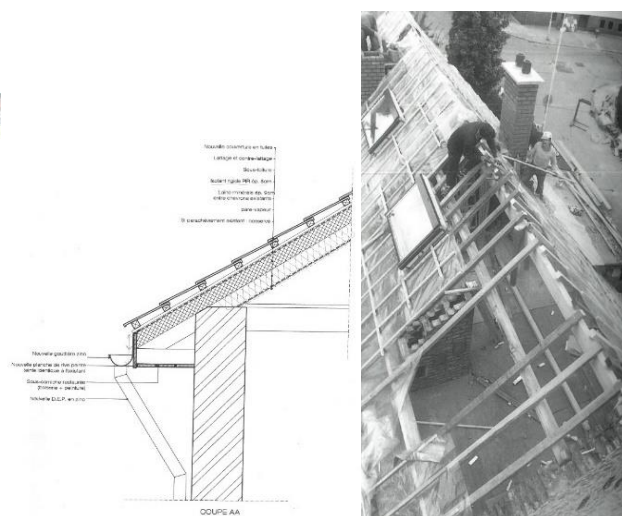
Avis de principe

Un exemple :

- **ANDERLECHT. Cité-Jardin de Moortebeek. Phase II de l'étude préalable sur l'isolation et le renouvellement de 108 toitures de la cité-jardin**



— Cité Moortebeek
— Phase 1 (126 toitures)
— Phase 2 (108 toitures)



Répartition des différentes toitures étudiées et coupe des rehausses prévues. Images tirées du dossier. Remplacement des toitures et isolation durant les années '80. Source : « La Cité-jardin de Moortebeek, 75 ans »

En sa séance du 05/02/2020, la CRMS a examiné la demande d'avis de principe portant sur la phase II d'une étude préalable sur l'isolation et le renouvellement de 108 toitures de la Cité-jardin de Moortebeek, inscrite à l'inventaire du patrimoine architectural.

Construite entre 1923-1932 par divers architectes de renom, comme Brunfaut ou Diongre, sous la direction de J.-F. Hoeben, la cité a été conçue avec des lignes directrices spécifiques bien définies : 20 habitations à l'hectare maximum, respect du relief, voies de circulation étroites bordées d'une large bande plantées d'arbres, trottoir et jardinet en façade, orientation N-S des habitations et limitation du nombre de maisons adjacentes.

Pour garantir la pérennité et un bon état de conservation des habitations, l'isolation de toutes les toitures à versant par la méthode dite « sarking », tout en préservant les finitions intérieures des combles est prévue.

La Commission a apprécié la démarche de l'auteur de projet pour sa démarche de consultation préalable et sa prise en compte du caractère patrimonial de la Cité-jardin. Selon elle, les modifications du volume des toitures prévues sont admissibles et ne dénatureront pas ces dernières qui se caractérisent par un aspect massif et compact. Elle s'est prononcée favorablement sur le principe et a relevé quelques points d'attention relatifs au détail du revêtement de zinc des joues des lucarnes et du débordement des versants de toiture dans les gouttières.

Avis sur permis d'urbanisme

Quelques exemples :

- **BRUXELLES. Rue Lebeau, 2-8, place de la Justice, 6-17, rue de Ruysbroeck, 7 et rue de la Paille, 1-13. Demande de PERMIS D'URBANISME pour rénover l'immeuble « Hôtel Central Téléphonique », démolir les autres bâtiments sur la parcelle et construire 3 immeubles à appartements et 8 commerces aux rez-de-chaussée, un immeuble accueillant un hôtel ainsi qu'un parking en sous-sol**

En séance du 02/12/2020, La CRMS a rendu un avis défavorable sur une demande de permis d'urbanisme pour rénover l'immeuble « Hôtel Central Téléphonique », démolir les autres bâtiments existants sur la parcelle et construire 3 immeubles à appartements et 8 commerces aux rez-de-chaussée, un immeuble accueillant un hôtel ainsi qu'un parking en sous-sol. La démolition envisagée ferait en effet disparaître un ensemble cohérent, qui bénéficie d'une implantation dans un site urbain majeur, et qui constitue un témoin de l'importance que l'on a donné au secteur de la communication dès la fin du XIXème et dans ses développements ensuite. Il y a là un ensemble homogène et cohérent notamment du point de vue des gabarits, des matériaux, de la typologie (ou du souci d'intégration entre les différentes typologies) qui marquent le paysage urbain, conte un pan de l'histoire de l'urbanisation à

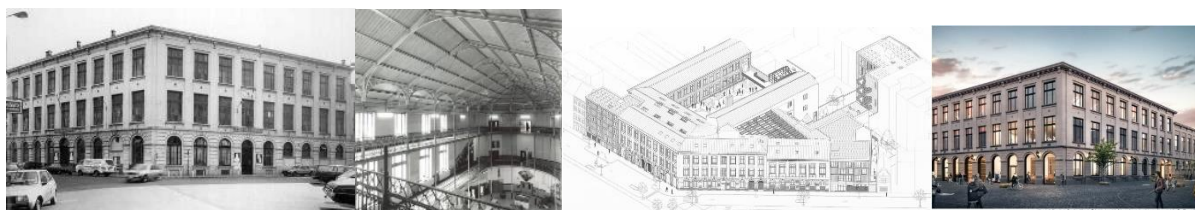
Bruxelles et représente un chapitre significatif et représentatif de l'histoire de l'architecture à Bruxelles. Pour la CRMS, c'est de la définition d'une programmation adaptée et d'une intervention de qualité exploitant les ressources qu'offre le bâti existant que dépendra la réussite du projet. Le PRDD offre l'occasion de préserver, réhabiliter et valoriser les valeurs urbaines, patrimoniales et paysagères qui forgent l'identité bruxelloise pour fonder les projets territoriaux. La CRMS estime qu'il y a là une opportunité majeure pour concrétiser cet objectif et de trouver une juste articulation des nouveaux développements à la ville existante et à ses caractéristiques. La CRMS a donc plaidé pour une révision complète du projet qui inclut la conservation et la mise en valeur de ce patrimoine fin XIXème et XXème siècle, d'autant que le bâti est en bon état de conservation.





Montage CRMS avec des images extraites du dossier de demande

➤ **IXELLES. Rue de l'Athénée / rue Jules Bouillon / chaussée d'Ixelles. Réalisation du pôle Rabelais, intégrant l'ancien Athénée royal d'Ixelles**



Vues des façades et du préau couvert de l'Athénée royal d'Ixelles © Urban.brussels et images extraites de la demande de permis

En sa séance du 14/10/2020, la CRMS a examiné la demande de permis d'urbanisme visant à réaliser un complexe scolaire et résidentiel articulé autour de l'ancien Athénée Royal d'Ixelles, un des plus remarquables exemples d'architecture scolaire fonctionnelle construits à Bruxelles dans les années 1880 (arch. L. Coenraets). Le bien est inscrit à l'Inventaire et est compris dans la zone de protection de l'église Saint-Boniface. Développé dans le cadre du Contrat de Quartier « Athénée », le projet conserve et requalifie les constructions d'origine de l'athénée et de l'école n° 4 attenante, et intègre la réalisation de trois nouvelles constructions.

Selon la Commission, le programme, qui est équilibré et ouvert sur le quartier, permet de redynamiser et de

revaloriser l'îlot dans le respect du tissu urbain néoclassique et de son patrimoine architectural. Elle a donc rendu un avis favorable sur la demande moyennant certaines remarques en vue d'affiner le projet sur le plan patrimonial, du point de vue du paysage urbain et quant aux caractéristiques intrinsèques du bâti. Elle a demandé d'affiner le traitement architectural des façades néoclassiques - en particulier le remplacement des châssis -, de renforcer l'intégration urbanistique du futur immeuble de logement, et de simplifier les aménagements paysagers des cours et jardins. Certaines options techniques devraient également être revues et/ou affinées.

➤ **BRUXELLES. Place De Brouckère. Demande de régularisation du panneau publicitaire 'Coca-Cola'**



Place De Brouckère en 1958 (photo collection privée) et images de la situation des années 1980 et de l'état existant jointes à la demande de permis

En sa séance du 14/10/2020, la CRMS a examiné la demande de permis d'urbanisme visant à régulariser l'écran publicitaire 'Coca-Cola' surplombant la place de Brouckère et implanté en toiture de l'immeuble Continental (arch. Eug. Carpentier, 1874), inscrit à l'Inventaire et compris dans les zones de protection de l'Hôtel Métropole et du passage du Nord.

Cette toiture est, depuis le XIXe siècle, occupée par des enseignes publicitaires et a été équipée dans les années 1950 d'une première publicité Coca-Cola, remplacée vers 1980 par une enseigne néon. En 2011, celle-ci a été remplacée (sans autorisation préalable) par un écran LED qui a ensuite été régularisé pour une durée limitée (2013-2019). Arrivant à terme en septembre 2019, une autorisation a été sollicitée pour prolonger le dispositif pour une nouvelle période de 6 ans, ce que la CRMS a proposé de refuser.

La Commission a plaidé pour le démontage du dispositif publicitaire, au vu des améliorations initiées et concrétisées par la Ville pour le retrait de nombreux panneaux publicitaires, à l'heure où le réaménagement des boulevards du Centre entend

améliorer le cadre de vie en centre-ville, et où la lutte contre les nuisances de la publicité est au cœur des préoccupations régionales.

Dans l'intervalle du temps nécessaire à l'enlèvement du panneau et à la mise au point de la requalification de la toiture concernée, le panneau Coca-Cola devrait au minimum se conformer aux normes et recommandations internationalement reconnues, destinées à maîtriser les nuisances des éclairages extérieurs. Cette remarque concerne aussi le panneau dynamique présent en façade du centre Monnaie qui fait face au Coca-Cola et qui, en termes de pollution lumineuse, est également nuisible.

La CRMS demande de respecter à cette fin les recommandations formulées par la Commission Internationale de l'Eclairage (CIE 150) « Guide on the Limitation of the Effects of Obtrusive Light from Outdoor Lighting Installations » (la CIE est reconnue par l'ISO (Organisation Internationale pour la Standardisation) comme l'organe international de normalisation en matière de lumière).

➤ **BRUXELLES. Place De Brouckère, rue des Augustins, rue de Laeken, rue des Hirondelles. Démolition d'immeubles de bureaux et de commerces, construction d'un complexe d'habitations et de bureaux, avec hôtel et parkings souterrains**

En sa séance du 02/12/2020, la CRMS s'est prononcée défavorablement sur la demande de permis d'urbanisme concernant la démolition d'immeubles (hormis le bâtiment de l'ancien cinéma Eldorado) compris dans cet îlot du centre historique, la construction d'un vaste complexe de logements (176 logements et 129 kots étudiants), de bureaux, d'un hôtel (152 chambres), de surfaces commerciales, l'aménagement d'un parking souterrain (pour 147 voitures, 22 motos et des emplacements vélos) sur 2 niveaux, et l'aménagement de l'intérieur de l'îlot et sa verdurisation. La réalisation de ce programme ambitieux nécessite de nombreuses démolitions et aménagements : du côté de la place De Brouckère, la démolition des intérieurs et des toitures des immeubles n°8-10 à 46 (façades conservées, châssis remplacés, réaménagement des rez commerciaux) et la construction, en retrait de l'alignement à rue, d'un volume contemporain en toiture pour les besoins de

l'hôtel ; pour le reste de l'îlot, la démolition totale de l'ensemble des immeubles d'Assubel (construits entre 1952 et 1979, représentatifs d'une architecture de bureaux) au profit d'immeubles privilégiant une mixité fonctionnelle.

Pour rappel, la CRMS avait déjà émis un premier avis (PU de 2019, séance du 15/01/2020) fermement défavorable au projet – assez semblable, seuls quelques ajustements sont apportés pour répondre aux conditions de la Commission de concertation - de démolition totale et de façadisme, pour des raisons d'impact négatif d'un point de vue environnemental, patrimonial et sur le plan du paysage urbain et de ses perspectives.

Elle a réitéré son avis défavorable face à ce projet de démolition, démesurée et déraisonnable, de façadisme et de rehausse, préjudiciable pour la place

De Brouckère et ses alignements historiques. Elle a regretté fondamentalement la disparition de l'immeuble de coin Augustins-Laeken (ex-Assubel), intéressant d'un point de vue urbanistique.

Elle a précisé enfin que les efforts faits pour restaurer les façades de la place relèvent plus d'un intérêt anecdotique face à l'échelle des destructions massives par ailleurs. En conclusion, il est plus que temps de mieux considérer toutes les potentialités et opportunités qu'offre le bâti existant pour atteindre l'ensemble des objectifs de manière responsable. Cette attitude a aussi le mérite de contribuer à la

valorisation urbaine puisque c'est aussi de l'image de la ville et de la qualité du cadre de vie dont il s'agit.

Réfléchir à cette échelle porte le débat au niveau des choix planologiques et permet de définir comment le bâti existant peut contribuer, au niveau territorial, à l'effort énergétique que la Région bruxelloise doit relever en veillant à ne pas dénaturer l'identité et l'esthétique du paysage bruxellois. Sans compter également l'impact et l'ampleur d'un tel chantier dans un quartier qui mériterait l'apaisement.



Démolitions projetées, vue de l'extension pl. De Brouckère et programme projeté (images extraites de la demande de permis 2020)

- **IXELLES. Boulevard Général Jacques, 26. Transformer l'hôtel de maître en équipement d'intérêt collectif et modifier légèrement sa volumétrie à l'arrière, créer un volume suspendu au-dessus du bâtiment pour créer un logement en triplex, créer un garage en fond de parcelle et abattre 4 arbres à haute tige**



Vue du bien en 2020.
©Google Street View



Situation projetée du projet analysé en 2018. Image tirée du dossier de demande de 2018 (archives CRMS)



Situation projetée de la demande de 2020. Image tirée du dossier de demande



Situation projetée de la demande de 2020 en situation de nuit. Image tirée du dossier de demande

En sa séance du 01/04/2020, la CRMS a examiné une demande de permis d'urbanisme portant sur un immeuble de style Beaux-Arts d'avant 1932 et situé dans la zone de protection d'un immeuble dû à l'architecte M. Peeters, enclavé entre deux immeubles plus élevés (R+10).

La CRMS s'était positionnée, à plusieurs reprises, défavorablement sur des projet précédents de réaffectation et de surhausse jugeant que l'équilibre entre le programme et le respect des caractéristiques des lieux et la mise en valeur de l'immeuble Beaux-Arts n'était pas atteint. Le bien a ensuite été acquis par un nouveau propriétaire qui a formulé une nouvelle demande, différente des précédentes.

En synthèse, elle consiste à transformer et changer l'affectation de l'hôtel de maître existant (bureaux) en équipement d'intérêt collectif et logements et à construire un espace de jardin à l'équivalent des 5, 6,

7^{ème} étages, et un duplex suspendu aux 8^{ème} et 9^{ème} étages.

La CRMS a été enthousiasmée par le projet, qui constitue une réponse inédite et séduisante dans le contexte urbain particulier dans lequel il s'insère, une dent creuse comprise entre deux immeubles hauts. La solution proposée permet de répondre au programme de logement, tout en dégagant et en résolvant une rupture dans le paysage urbain avec finesse et subtilité, dans des proportions justes et sans concurrence entre l'architecture ancienne et nouvelle. La solution permet à la fois de valoriser le bâti existant, y compris son intérieur, de très belle facture, et l'expression de l'extension. L'exercice est habilement mené.

C'est donc un avis tout à fait favorable au projet qui s'est dégagé. Plusieurs questions ont cependant été soulevées, portant pour la plupart sur le réalisme du

projet, sa matérialisation et la concrétisation réelles des ambitions « sur papier » :

- *Viabilité du jardin suspendu* : les conditions d'ensoleillement, de prise au vent, de pluie, de terre nécessaire... et les modes de gestion ad hoc, rendront-ils réellement possibles les représentations de végétalisation ? Il est important de maîtriser ce point. La réussite du projet en dépend ;
- *Stabilité* : la CRMS s'interroge sur la mise en œuvre du projet d'un point de vue de la stabilité tant pour la matérialisation souhaitée du raccord entre l'immeuble existant et l'extension que pour la bonne conservation de la construction Beaux-Arts ;

- *Couleur et intégration de l'extension* : ce point a fait débat et n'a pas fait consensus. Certains recommandant une teinte claire similaire à celle du bâti environnant, type couleur Pierre de France, d'autres adhérant au contraste, tel que proposé. Tout le monde s'accorde par ailleurs sur l'importance d'une recherche fine en vue d'un traitement soigné et étudié de la face inférieure de l'extension et des mitoyens qui feront les façades du jardin citoyen intermédiaire.
- *Eclairage* : la CRMS demande de ne pas éclairer artificiellement le jardin et de laisser la nuit jouer son rôle et l'esthétique du paysage urbain primer sur le vide, en période nocturne.

➤ **BRUXELLES. Rond-point et place R. Schuman, 1-14 / rue de la Loi, 105-248 / avenue d'Auderghem, 1-18 / rue Breydel, 48-54 / avenue de la Joyeuse Entrée, 21A-29 / avenue de Cortenbergh, 1-80. Réaménagement du rond-point Schuman et de la voirie**



Images extraites du dossier de demande

En sa séance du 15/07/2020, la CRMS a émis un avis défavorable sur une demande de permis visant le réaménagement de la voirie de la rue de la Loi entre le parc du Cinquantenaire et le rond-point Schuman. La principale intervention consisterait en l'installation, sur le rond-point Schuman, d'un auvent en forme d'anneau, élevé à +/- 6 mètres de haut, soutenu par de fines colonnes. La face inférieure serait réfléchissante et le toit verdurisé.

La CRMS s'accorde sur la nécessité de repenser l'aménagement de la rue de la Loi, en particulier celui du rond-point Schuman qui est un espace public actuellement peu valorisé (trafic automobile, encombrement divers, etc.).

Régulièrement investi comme lieu de rassemblement pour des événements organisés par/pour l'Europe, il est un jalon stratégique dans la structure urbaine de la

Ville. Pour la Commission, la réussite de son réaménagement doit impérativement passer par la prise en compte et la bonne intégration des différentes perspectives qui y débouchent, vers et depuis le site du Cinquantenaire et des arcades des Musées royaux d'Art et d'Histoire qui comptent parmi les lieux les plus emblématiques de Bruxelles.

Le projet doit être complété par une étude des perspectives pour qu'elle puisse évaluer, comme les autres instances, en pleine connaissance de cause, l'impact visuel des aménagements. Davantage qu'un simple geste architectural/plastique, celui-ci devra s'intégrer dans le quartier grâce à un travail scénographique plus fin pour garantir conjointement sa mise en valeur et celle des grandes perspectives urbaines.

3. AVIS RELATIFS A DES PLANS D'URBANISME

La CRMS figure parmi les instances consultatives et émet dès lors des avis sur certains plans à l'échelle de la Région, des Communes et/ou d'une zone territoriale.

Les plans stratégiques

Ces plans visent à établir et représenter la stratégie territoriale à développer en Région bruxelloise. Leurs grandes orientations deviennent les principes de base de l'aménagement du territoire. Ils n'ont pas force de loi, leur respect et leur mise en œuvre reposent sur le pouvoir politique, à l'origine de leur élaboration.

- Le Plan Régional de Développement (PRD) couvre la totalité du territoire régional.
- Les Plans Communaux de Développement (PCD) couvrent la totalité du territoire communal.
- Les schémas directeurs, conçus dans le cadre du PRD de 2002, sont les outils de développement des zones stratégiques d'intérêt régional : des ZIR (Zones d'Intérêt Régional, définies par le PRAS), des zones-leviers (définies par le PRD), des PIR (Périmètres d'Intérêt Régional).

Les plans réglementaires

Ces plans déterminent et spatialisent les fonctions (habitat, bureau, espaces verts, ...) qui peuvent s'implanter dans les différents quartiers. Ils comportent des prescriptions graphiques (zones) et littérales (ce qui peut être fait dans chaque zone). Les dispositions figurant aux plans sont contraignantes et conditionnent la délivrance des permis d'urbanisme.

Niveau régional : le Plan Régional d'Affectation du Sol (PRAS)

Le Plan Régional d'Affectation du Sol, appelé PRAS, constitue le plan de référence pour l'aménagement du territoire dans la Région de Bruxelles-Capitale. Le PRAS couvre toute la Région, il est unique et définit un zonage général. Cet important outil de planification spatiale s'inscrit dans les orientations du PRD et peut indiquer les modifications à apporter aux Plans Communaux de Développement (PCD) et aux Plans Particuliers d'Affectation du Sol (PPAS).

Niveau communal : les Plans Particuliers d'Affectation du Sol (PPAS)

Les Communes élaborent les PPAS pour préciser l'aménagement de certaines zones. Ces PPAS ne couvrent qu'une partie du territoire. Ils précisent les affectations du PRAS, définissent des zones constructibles et des zones non constructibles, délimitent les espaces publics des espaces privés, ... Ils sont accompagnés de prescriptions sur le site : constructions admissibles, hauteurs, matériaux, ... Les Communes tiennent à jour une carte situant les différents PPAS sur leur territoire.

Les PAD (Plans d'Aménagement Directeur)

Le Plan d'Aménagement Directeur (PAD) est l'outil d'aménagement de compétence régionale qui permet de définir en un seul mouvement les aspects stratégiques et réglementaires d'une stratégie urbaine. Cet outil occupe une place importante dans la hiérarchie des plans régionaux. Dans le périmètre qu'il couvre, un PAD abroge les dispositions réglementaires des autres plans qui lui sont contraires. Le PAD se compose de deux volets :

- a. Un volet stratégique, à valeur indicative, qui décrit la vision et les ambitions
- b. Un volet réglementaire, à force obligatoire, avec des plans et prescriptions qui s'imposent



© Bruxelles Perspective

4. AVIS RELATIFS A DES REGLEMENTS D'URBANISME

La CRMS peut être interrogée, par la Région ou par une Commune, sur les règlements d'urbanisme. Le CoBAT prévoit la possibilité d'édicter des règlements d'urbanisme. Ils sont de deux types :

- les Règlements Régionaux d'Urbanisme (RRU)
- les Règlements Communaux d'Urbanisme (RCU / RCUZ)

Les règlements d'urbanisme contiennent des dispositions relatives aux caractéristiques urbanistiques des bâtiments et de leurs abords (ex : gabarit, volume, esthétique, solidité des constructions). Ils dictent également des règles relatives à l'aménagement de l'espace public.

Le RRU est hiérarchiquement supérieur aux RCU, de sorte qu'il abroge les dispositions des RCU qui ne lui sont pas conformes.

Les travaux projetés doivent respecter les prescriptions des règlements d'urbanisme. Néanmoins, il est possible d'obtenir certaines dérogations.

5. AVIS SUR DES PROPOSITIONS DE PROTECTION (CLASSEMENT OU SAUVEGARDE)

En matière de **protection**, la Commission est interrogée par la Direction du Patrimoine Culturel sur l'opportunité de classer ou d'inscrire un bien sur la liste de sauvegarde, qu'il s'agisse d'une construction ou d'un site naturel. A la fin de la procédure, la CRMS est interrogée après les remarques ou objections éventuelles des propriétaires et des Communes. La Commission peut aussi, de sa propre initiative, proposer un bien au classement ou à l'inscription sur la liste de sauvegarde. La décision finale de protéger ou non un bien est une prérogative du Gouvernement.

Exemple :

- **SAINT-JOSSE-TEN-NOODE. Place Saint-Lazare, 1. Immeuble Miramar. Proposition de classement comme monument**



Photo de 1959 extraite de S. Van de Voorde et T. Bonivar, 2012, p.6



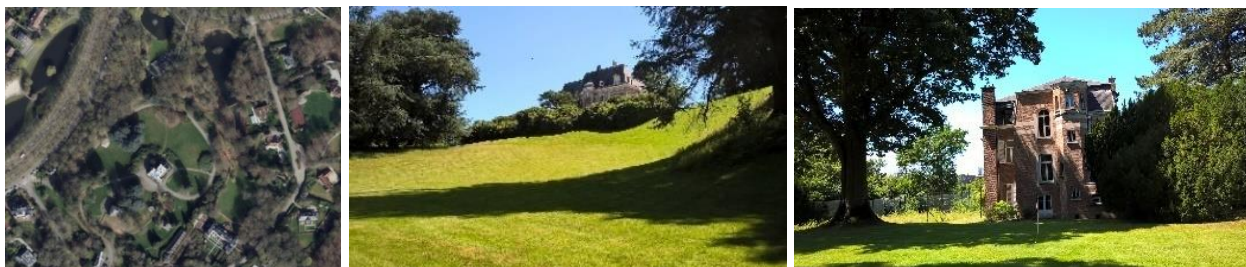
Photo CRMS, 2020

En sa séance du 18/11/2020, la CRMS a rendu un avis favorable sur la proposition de classement comme monument de cet immeuble construit en 1957 par l'architecte Claude Laurens pour accueillir un hôtel et, au rez-de-chaussée ouvert, une station de service de type 'drive-in'.

La Commission s'est prononcée favorablement en raison de l'intérêt intrinsèque de l'immeuble et pour permettre de le revaloriser dans les règles de l'art. Elle a souligné, dans ce cadre, ses qualités urbanistiques et architecturales. Son implantation et sa volumétrie qui épousent, notamment par la façade en courbe, l'angle entre la place et la rue de la Rivière, l'intègrent subtilement dans le tissu urbain et en font, malgré les modifications importantes du quartier, un point de repère dans son environnement urbain. Sur le plan

architectural et par ses caractéristiques typologiques (volumétrie, façade courbe, pilotis en forme de V, choix des matériaux, jeux chromatiques, ...), l'immeuble constitue un exemple très caractéristique de l'architecture moderniste des années 1950. Il s'inscrit parfaitement dans le langage architectural typique des années autour de l'Expo 58. A l'intérieur, l'immeuble a conservé l'essentiel de sa spatialité et ses circulations originelles. Enfin, le Miramar compte parmi les réalisations les plus emblématiques de l'architecte Claude Laurens à Bruxelles dont l'œuvre a été documentée dans la littérature contemporaine. La CRMS a demandé d'affiner l'analyse patrimoniale pour préciser l'emprise de protection, qui devrait - au minimum - intégrer l'enveloppe (façades - toiture) et la cage d'escalier.

➤ **WATERMAEL-BOITSFORT. Boulevard du Souverain, 9-13 / rue Nisard, 1-2. Demande de classement comme site du Domaine de la Héronnière (parc du Château Morel)**



© Google Earth, 2019 et photos DPC © URBAN

En sa séance du 05/02/2020, la CRMS s'est prononcée favorablement sur la demande de classement comme site du « Domaine de la Héronnière », aussi connu sous le nom du « Parc du Château Morel » (à ne pas confondre avec le « Parc de la Héronnière » sis avenue du Martin-Pêcheur, 23). Le domaine, partiellement repris en zone Natura 2000, est inscrit à l'Inventaire légal des sites de la Région bruxelloise, il comprend le château Morel et ses dépendances inscrits à l'Inventaire du patrimoine architectural, et une quinzaine d'arbres remarquables.

La demande vise le classement d'une portion du site historique (à savoir les parcelles cadastrées 217N, 195D, 22T, 22N, 25M, 24K, 572G et 572F), cette partie ayant conservé ses qualités historiques, esthétiques, architecturales et paysagères, contrairement au reste du site ayant fait l'objet d'aménagements et de lotissements plus tardifs (les parcelles non protégées seront incluses dans la zone de protection). Le parc et les bâtiments constituent un ensemble remarquable encore homogène (bâti, végétal, perspectives) qui mérite d'être protégé.

Après un premier aménagement en 1877 par Louis Fuchs et des agrandissements successifs, le parc a été complètement redessiné par Jules Buysens en 1905 en mêlant la tendance classique du jardin paysager à l'anglaise et le style paysager du Second Empire. Le château de style néo-renaissance et ses dépendances ont été conçus par A. Verhelle (1865-1951). La présence de nombreux arbres remarquables, de collections de conifères et d'arbustes, d'éléments décoratifs comme les impressionnantes rocailles et le petit temple font de ce parc un témoin précieux de l'art des jardins.

La CRMS accorde également une importante valeur patrimoniale aux différentes constructions dans le parc : le château et ses différentes dépendances (conciergerie, écuries, ...), les éléments de petit patrimoine (grilles de clôture, ...) qui participent à la qualité et ponctuent l'ensemble paysager.

➤ **UCCLE. Avenue de la Floride, 127. Clôture d'enquête relative à la procédure de classement comme site de la propriété dite « Pirenne »**



Vues de la propriété (Photos CRMS, 2017)

En sa séance du 16/12/2020, la CRMS a examiné le dossier de fin d'enquête de la procédure de classement comme site de la propriété « Pirenne », sise avenue de la Floride, 127, en raison de son intérêt historique, scientifique et esthétique.

La propriété se compose d'une villa éclectique, réalisée en 1909 par l'architecte A. Pirenne, et de son vaste parc vallonné d'inspiration pittoresque, dans lequel s'inscrivent une dépendance, un kiosque, des rocailles, un ancien potager et plusieurs arbres remarquables. La Commission avait plaidé (séance du 04/10/2017) pour une protection comme site de cet ensemble cohérent, représentatif des grandes propriétés de la seconde couronne bruxelloise au tournant du XXe siècle.

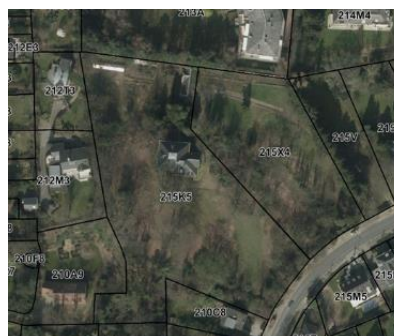
Lors de la clôture d'enquête, l'emprise de la proposition de classement a cependant été réduite, l'ancien potager ayant été exclu de la protection finale (partie Nord de la parcelle 215K5, hachurée en rouge) sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins de la Commune.

Le découpage proposé au classement est manifestement dicté par des fins de morcellement du parcellaire et d'enjeux immobiliers (pour rappel, cette propriété a déjà fait l'objet de plusieurs demandes de permis d'urbanisme pour la construction d'immeubles à appartements, dont une demande en cours d'instruction).

Tout en confirmant l'intérêt historique, scientifique et esthétique présenté par la propriété Pirenne, la Commission a regretté l'incohérence de la dernière proposition. Par ce morcellement, non seulement l'intérêt historique et esthétique de l'ancienne propriété – conçue comme un tout – n'est pas entièrement pris en compte, mais l'intérêt scientifique et les qualités naturelles de la parcelle sont déconsidérés ; en effet, plus la protection sera étendue, mieux la nature sera préservée, et la conservation de l'intérêt paysager et scientifique du site sera assurée, évitant notamment l'abattage d'anciens arbres dû aux interventions.



Le périmètre de l'entame de classement annoté par la CRMS de l'ancien potager exclu



Vue aérienne avec le découpage cadastral (©Brugis, 2019)



La partie exclue du classement est mentionnée en rouge. La dépendance est encadrée de bleu et les pourtours jaune et vert indiquent des éléments de rocaille, repris dans le périmètre visé au classement. Photo aérienne de 1996 (©Bruciel), annotations CRMS, 2020)

6. AVIS RELATIFS À DES ASPECTS LÉGISLATIFS

La CRMS se préoccupe des conséquences, sur le plan juridique, des propositions faites par le Gouvernement par exemple.

7. RECOMMANDATIONS ET ÉTUDES

La commission peut prendre l'initiative de soumettre au Gouvernement ses réflexions sur diverses thématiques liées au patrimoine. Elle peut formuler des recommandations sur des sujets d'actualité méritant une attention particulière.

En approfondissant certaines problématiques (performance énergétique, techniques de restauration, aménagement d'espaces publics, etc.) et en les faisant progresser, la Commission souhaite contribuer à une meilleure connaissance générale de ces questions et à la sensibilisation tant des demandeurs et auteurs de projet que du grand public.

Exemple :

- IXELLES / UCCLE. Etude sur la propriété sise avenue Molière, 225 et rue Vanderkindere, 284 à 306



Vue aérienne de l'ensemble en 2004 (@bruciel.brussels), vue de la cour octogonale et vue des constructions sises rue Vanderkindere (extr. de l'étude)

En 2020, la CRMS a commandé une étude analytique et historique sur une vaste propriété se développant notamment en intérieur d'îlot, entre les avenue Molière et rue Vanderkindere. Accessible par l'entrée du côté de l'avenue Molière, s'étendant jusqu'au front partiellement bâti et clos d'un mur du côté de la rue Vanderkindere, l'ensemble comprend différentes habitations et constructions annexes, d'une conception homogène bien qu'issues de plusieurs mains, s'articulant autour d'un remarquable jardin. Cette propriété a évolué de la manière suivante :

- 1912 : conception de la villa, résultant de la collaboration entre les architectes anglais, Raymond Unwin et Richard Barry Parker, et l'architecte belge Adrien Blomme. Plusieurs ailes s'organisent autour d'un patio octogonal, une seconde courrette dessert la dépendance (ancien garage et habitation du chauffeur);
- Années 1920 : le jardin s'étend jusqu'à la rue Vanderkindere, il est ceint d'un mur de clôture en 1922, par l'architecte Mario Knauer qui s'attèle à la poursuite architecturale et paysagère du complexe, dès la revente de la villa en 1920 ;

- 1926 : construction de la maison de maître au n° 284, rue Vanderkindere, par M. Knauer, pour le nouveau propriétaire de l'ensemble. S'inspirant du style cottage de la villa principale et des influences anglaises, ce nouveau maître d'œuvre a pu intégrer de nouvelles constructions dans le complexe existant, en le complétant de manière harmonieuse;
- 1926-27 : les constructions n°s 302 (conciergerie) et 306 (garage avec habitation) sont également de la main de Knauer. Elles terminent le complexe de manière plus simple mais cohérente.

L'étude historique et l'analyse architecturale et paysagère ont permis de détailler la riche histoire de ce complexe, la collaboration internationale et les influences à l'origine de la villa principale, la continuité stylistique entre les divers architectes et commanditaires, et la conception paysagère du jardin. Bien qu'actuellement partiellement morcelé, cet ancien complexe affiche une importante valeur patrimoniale, aux intérêts multiples (historique, artistique et esthétique, paysager, et urbanistique) largement justifiés dans l'étude.

8. ACCOMPAGNEMENT DE PROJETS, VISITES, RÉUNIONS, GROUPES DE TRAVAIL

Outre les avis à proprement parler, une partie importante des travaux de la CRMS consiste en l'accompagnement, en collaboration avec la Direction du Patrimoine Culturel, des demandeurs dans l'élaboration de leur projet, ainsi qu'en la participation à différentes visites et réunions avec les demandeurs et/ou partenaires publics ou privés et les conseils (architectes, bureaux d'études, ...).

Pendant les réunions et visites, les représentants de la CRMS prennent connaissance des informations fournies par les participants, informent ceux-ci des principes généraux défendus par la Commission et expliquent le contenu des avis rendus. Ils ne sont toutefois pas autorisés à engager la Commission sur de futures décisions : ils respectent rigoureusement le principe de la collégialité des avis. Après chaque réunion ou visite, ces membres font rapport devant l'Assemblée lors de la séance plénière suivante. Ces rapports sont intégralement repris dans les procès-verbaux des séances.

L'accompagnement des projets, étalés parfois sur plusieurs années, s'avère particulièrement utile pour la bonne évolution du dossier. Organisées le plus tôt possible dans la procédure, dès l'entame des études préalables ou dès la rédaction des cahiers des charges, depuis la rencontre avec le demandeur jusqu'aux modifications éventuelles sur chantier, ces réunions et visites permettent en effet de suivre efficacement l'évolution des projets.

La Commission considère ces visites et réunions comme une tâche très importante, nécessaire pour sensibiliser, informer et accompagner les demandeurs ainsi que les instances publiques.

Préalablement au dépôt d'une demande de permis d'urbanisme, un porteur de projet peut solliciter la tenue d'une réunion de projet auprès de l'autorité délivrante (commune ou Région). Lors de cette réunion, le porteur de projet rencontre le ou les représentants de l'autorité délivrante et, le cas échéant, d'autres instances concernées, parmi lesquelles la CRMS peut participer. La réunion de projet a pour objectif de discuter des grandes orientations d'un projet, et ce sans préjuger de la décision de l'autorité délivrante dans le cadre de la procédure d'instruction du permis.

La participation d'un membre de la CRMS en réunion de projet ne dispense donc pas de la demande d'avis réglementaire selon les dispositions du COBAT et n'anticipe pas la décision finale qui sera prise collégalement par la CRMS. Au cas où la CRMS a déjà rendu un avis sur ce projet, cet avis constitue le fil conducteur pour présenter et expliquer la position de la CRMS. Au cas où la CRMS n'a pas encore rendu d'avis, les documents préparatoires des réunions de projet seront, dans la mesure du possible, brièvement présentés et débattus lors de la séance plénière de la CRMS qui précède la réunion de projet. Ainsi, l'Assemblée peut déjà donner une certaine orientation que le membre pourra exprimer lors de la réunion.

Pour des raisons pratiques (notamment quand il n'y a pas séance entre la réception de l'invitation / des documents préparatoires et la réunion de projet) cette manière de procéder n'est cependant pas toujours praticable.

9. DELAIS LÉGAUX

Avis de la CRMS rendus sur :

- les demandes de permis relatives à un bien protégé / avis conforme : **30 jours** à dater de la demande. Passé ce délai, la procédure est poursuivie sans qu'il doive être tenu compte d'un avis transmis hors délai, à moins que la Commission ait décidé (dans ce délai) de faire mener une étude complémentaire auquel cas elle dispose d'un délai complémentaire de **60 jours**. Si ce délai n'est pas respecté, la procédure est poursuivie sans qu'il doive être tenu compte d'un avis transmis hors délai (art. 177, §2, 2° et § 3, b) du CoBAT) ;
- les demandes de permis d'urbanisme pour les biens situés en zone de protection, inscrits à l'inventaire du patrimoine immobilier et/ou datant d'avant 1932 : **30 jours**. Passé ce délai, la procédure est poursuivie (art. 125, art ~~176~~ 126 et art. 177, §1 du CoBAT) ;
- les demandes de classement : **45 jours**. Passé ce délai, la procédure est poursuivie (art. 222, §3 du CoBAT) ;
- l'examen des dossiers de fin d'enquête dans le cadre de la procédure de classement : **45 jours**. Passé ce délai, la procédure est poursuivie (art. 225, §2 du CoBAT) ;
- les demandes d'inscription d'un bien sur la liste de sauvegarde soumis à l'avis de la CRMS si le Gouvernement l'estime utile : **90 jours**. Passé ce délai, la procédure est poursuivie (art. 210, §2, 3° du CoBAT) ;
- les demandes émanant d'un tiers pour élaborer un plan de gestion patrimoniale : **45 jours** pour ce qui concerne l'avis (non conforme) sur la demande portant sur l'intérêt d'établir un PGP. A défaut, la procédure est poursuivie (art. 242/4) ; **45 jours** pour ce qui concerne l'avis conforme sur le projet de PGP, à défaut de quoi la procédure est poursuivie. La CRMS peut par ailleurs décider dans ce délai (de 45 jours), de faire mener une étude complémentaire, auquel cas, elle dispose d'un délai supplémentaire de **60 jours** pour remettre son avis. À défaut, la procédure est poursuivie, sans qu'il doive être tenu compte d'un avis notifié au-delà du délai (art.242/8 du CoBAT) ;
- les projets de PRD : **60 jours**. A défaut de la réception de l'avis à l'échéance, il est passé outre et la procédure est poursuivie (art. 18, §4 du CoBAT) ;
- les projets de PRAS : **60 jours**. À défaut, la procédure est poursuivie (art. 25, §4 du CoBAT) ;
- les projets de PCD et de PPA : **30 jours**. À l'échéance, les avis qui n'auraient pas été émis sont réputés favorables (art. 35, §1 et art. 48, §3 du CoBAT) ;
- les projets de PAD : **30 jours**. Passé ce délai, la procédure est poursuivie (art. 30/5, §1 du CoBAT) ;
- les projets d'arrêtés de désignation et de plans de gestion relatifs aux réserves naturelles régionales, lorsqu'ils concernent un site classé : **45 jours**. A défaut de l'envoi de l'avis des instances consultées endéans ce délai, il est passé outre et la procédure est poursuivie (art. 29, §2, 4° de l'Ordonnance relative à la conservation de la nature) ;
- les projets d'arrêtés de désignation et de plans de gestion relatifs aux réserves naturelles agréées, lorsqu'ils concernent un site classé : **45 jours**. A défaut de l'envoi de l'avis des instances consultées endéans ce délai, il est passé outre et la procédure est poursuivie (art. 32, §3 de l'Ordonnance relative à la conservation de la nature) ;
- les projets de plan de gestion relatifs aux stations Natura 2000 lorsqu'il concerne un site classé : **45 jours**. A défaut de l'envoi de l'avis des instances consultées endéans ce délai, il est passé outre et la procédure est poursuivie (art. 50, §3, 4° de l'Ordonnance relative à la conservation de la nature).

III. EN QUELQUES CHIFFRES

TABLEAU DE SYNTHÈSE DES DIFFÉRENTS TYPES D'AVIS ÉMIS PAR LA CRMS EN 2020

AVIS CRMS	Nombre en 2018	Nombre en 2019	Nombre en 2020
avis sur biens protégés	148	145	146
avis conformes dans le cadre des procédures de PUN	102	102	99
avis conformes favorables	5	8	8
avis conformes favorables sous conditions	79	76	76
avis conformes défavorables	18	18	15
Remarques	/	/	/
non instruit en séance	/	/	/
avis indicatifs préalables-PUN	34	36	35
demandes de compléments d'informations	4	4	5
suivi après avis conformes	4	3	5
avis sur demandes de PGP	/	2	2
autres	4	/	/
avis sur biens non protégés	281	283	267
avis sur demandes de PU	120	129	110
demandes non instruites en séance	157	143	154
avis sur demandes de CU	1	/	1
avis sur demandes de PLOT	1	/	/
avis sur demandes de PPAS	/	/	/
avis sur d'autres plans d'urbanisme : RRUZ, Plan Nature, PRDD, PCD, CQD, PRAS, RCU, RCUZ, PAD	1	8	/
avis préalables-PU	1	3	3
communications / avis émanant de la CRMS sur des biens non protégés	/	/	
TOTAL : avis sur demandes de travaux (biens protégés et non protégés)	429	428	413
avis sur aspects législatifs	2	5	/
avis dans le cadre de réflexions générales		1	/
nombre d'avis émis dans le cadre des procédures de protection	24	10	16
TOTAL : demandes traitées (travaux et protection)	455	444	429
nombre de séances plénières (+ extraordinaires)	17 +1	17 +3	18 +2
nombre de visites et de réunions	145	180	171

Signification des abréviations :

PUN = permis unique
 PU = permis d'urbanisme
 CUN = certificat unique
 CU = certificat d'urbanisme
 PLOT = permis de lotir
 PPAS = plan particulier d'aménagement du sol
 RRUZ : Règlement régional d'urbanisme zoné
 PRDD : Plan régional de développement durable
 PCD : Plan communal de développement
 CQD : Contrat de quartier durable
 PRAS : Plan régional d'affectation du sol
 RCU : Règlement communal d'urbanisme
 Pad : Plan d'aménagement directeur

IV. UNE EQUIPE PLURIDISCIPLINAIRE DE MEMBRES ET SON SECRETARIAT PERMANENT



©Urban.brussels

1. 18 MEMBRES PLURIDISCIPLINAIRES

La Commission est composée de dix-huit membres nommés sur base de leurs compétences notoires en matière de conservation du patrimoine dans différentes disciplines. Elle regroupe des architectes et des ingénieurs, ainsi que des spécialistes en matière de patrimoine naturel et de jardins historiques, en techniques de restauration et en archéologie. Elle comprend également des historiens et des historiens de l'art, des urbanistes et des spécialistes en matière juridique et économique.

Parmi ces dix-huit membres, tous nommés par le Gouvernement, douze sont désignés sur proposition du Parlement bruxellois, après appel à candidatures, et six sur celle de la Commission, et ce pour un mandat de six ans, renouvelable deux fois. La Commission est renouvelée par moitié tous les trois ans.

Toutes les deux à trois semaines, la Commission se réunit en séance plénière afin d'examiner les demandes provenant des différentes administrations régionales ou communales. En 2020, la CRMS a tenu 18 séances plénières et 2 séances extraordinaires. A partir d'avril 2020 et suite aux mesures sanitaires prises dans le cadre de la crise du COVID-19, les séances plénières de la CRMS se sont tenues en ligne/à distance.

Les séances sont dirigées par la présidence, assistée dans sa tâche par la vice-présidence. Chaque demande est instruite par un ou plusieurs membres et présentée devant la Commission. Ceci suppose, de la part du rapporteur, une analyse du dossier, une visite sur place, des contacts éventuels avec les administrations, le demandeur et/ou l'auteur de projet, des recherches dans la littérature ou en archives, etc. Le secrétariat de la CRMS se tient à la disposition des membres pour les aider dans leurs démarches et recherches et assure une présentation objective du dossier (digitale depuis le mois d'avril pour permettre l'affichage en ligne des projets examinés par l'Assemblée).

Suite à ces exposés, et après délibération, la CRMS émet ses avis collégalement. En ce qui concerne les débats, les membres de la Commission respectent un code de déontologie strict précisé par un règlement d'ordre intérieur approuvé par le Gouvernement en date du 03/06/2004. Par exemple, tout membre lié de près ou de loin à un dossier quitte l'Assemblée durant l'examen de ce point. Au-delà des demandes réclamant un avis de la CRMS, l'ordre du jour de la séance peut également réserver une place aux débats concernant des thèmes généraux ou d'actualité.

Composition de la CRMS en 2020

Membres nommés par le Gouvernement sur présentation du Parlement / 1 AG du 29.06.2017 – parution Moniteur 12.07.2017 – prise d'effet 15.09.2017	
1.	Steven DE BORGER (NL) (Vice-Président - AG du 29.11.2018) Architecte
2.	Stefaan VAN ACKER (NL) Architecte
3.	Cécile MAIRY (FR) Ingénieur-architecte, DES en Étude et Gestion du Patrimoine Culturel, Professeur à l'UCL
4.	Benoit SCHOONBROODT (FR) Licencié en urbanisme
5.	Christophe LOIR (FR) Professeur à ULB, département Histoire, Arts et Archéologie
6.	Arnold CZERWONOGORA (FR) Ingénieur Civil des constructions
Membres nommés par le Gouvernement sur présentation de la CRMS / 1 AG du 23.11.2017 – parution Moniteur 30.11.2017 – prise d'effet 01.01.2018	
7.	Quentin DE RADIGUES (FR) Licencié en droit
8.	Isolde VERHULST (NL) Architecte
9.	Catherine DE ZUTTERE (FR) Licenciée en droit et urbanisme
10.	Christine SOMMEILLIER (FR) Architecte-agronome
Membres nommés par le Gouvernement sur présentation du Parlement / 2 AG du 21.05.2015 – parution Moniteur 24.06.2015 – prise d'effet 01.09.2015	
11.	Jérôme BERTRAND (FR) Licencié en histoire de l'art
12.	Filip DESCAMPS (NL) Docteur ingénieur-architecte
13.	<i>Vincent HEYMANS (FR) (démissionnaire depuis le 10.07.2018)</i> <i>Docteur en histoire de l'art</i>
14.	<i>Lise NAKHLE (FR) (démissionnaire depuis le 05.09.2020)</i> <i>Licenciée en histoire</i>
15.	André TOUSSAINT (FR) Agronome, Hortonome, bio-ingénieur Professeur honoraire à l'ULg
16.	Ann VERDONCK (NL) Docteur architecte, professeur
Membres nommés par le Gouvernement sur présentation de la CRMS / 2 AG du 22.10.2015 – parution Moniteur 27.10.2015 – prise d'effet 01.11.2015	
17.	Ann VOETS (NL) Licenciée en histoire de l'art et archéologie – architecte paysagiste
18.	Christian FRISQUE (FR) (Président - AG du 29.11.2018) Architecte - urbaniste

Travaux effectués par les membres de la CRMS

A. Travaux effectués dans le cadre des séances plénières

- visites de biens en vue de l'instruction des dossiers ;
- participation aux séances plénières ;
- instruction de certains dossiers, rapport et proposition d'avis à l'Assemblée ;
- participation aux débats préalables aux avis collégiaux ;
- rapports sur les réunions de travail et des groupes de travail qui se sont réunis.

B. Travaux effectués par les membres de la CRMS dans le cadre du suivi des dossiers

- participation aux réunions organisées suite aux avis rendus ;
- participation aux comités d'accompagnement mis sur pied dans le cadre de certains grands projets de restauration.

C. Travaux de réflexion et recommandations générales

La CRMS prend régulièrement l'initiative de mettre sur pied des groupes de travail pour étudier des sujets d'actualité liés à la conservation du patrimoine en Région bruxelloise. Ceci implique :

- la participation à des réunions régulières ;
- la documentation et l'étude des sujets traités ;
- la rédaction des textes de référence et leur présentation à l'Assemblée en séance plénière.

D. Activités diverses

- pilotage et accompagnement des études commandées et pilotées par la CRMS ;
- représentation de la CRMS au sein de différentes instances et information du public sur les missions et travaux de la CRMS ;

E. Missions spécifiques de la présidence et de la vice-présidence

- préparation des séances plénières avec le secrétariat ;
- présidence des séances : introduction et conclusion des débats, résumé des avis ;
- approbation et signature des avis dans les délais légaux ainsi que de la correspondance générale ;
- approbation des ordres du jour et des procès-verbaux des séances plénières ;
- attention au respect du règlement d'ordre intérieur de la CRMS, des dispositions légales et des procédures en vigueur lors des séances de la CRMS.

Observateurs en 2020

Prennent également part aux séances, en qualité d'observateurs, des représentants de la Direction du Patrimoine Culturel et de la Direction de l'Urbanisme - directions relevant toutes deux d'Urban.brussels, l'administration régionale qui délivre les permis.

POUR LA DIRECTION DU PATRIMOINE CULTUREL (D.P.C.)	
M. Thierry WAUTERS	Directeur - fonctionnaire délégué
Mme Manja VANHAELEN	1 ^{er} Ingénieur – responsable du département Restauration
Mme Catherine LECLERCQ	Responsable du département Sites
M. H. LELIÈVRE	Responsable du département Protection

2. SECRETARIAT PERMANENT

La CRMS est assistée dans ses tâches quotidiennes par un secrétariat permanent (art.11§4 du CoBAT), dirigée par la secrétaire et sa secrétaire-adjointe. Le secrétariat de la CRMS est un Département de la DPC,. En accord avec la présidence, le secrétariat établit les ordres du jour et les procès-verbaux des séances. Il documente les demandes qui sont soumises à l'avis de la CRMS, prépare une présentation illustrée de chaque dossier visant à documenter et à permettre la compréhension du dossier en séance plénière, prend note des avis rendus, les rédige et les soumet à l'approbation de la Commission et les transmet au demandeur. Il organise les visites d'immeubles et de sites, les réunions de travail et des groupes de réflexion. Il tient à jour les dossiers de la CRMS, assure leur archivage et tient à jour les instruments de travail (base de données, photos,) et le registre de ces dossiers et des avis rendus. Il veille à publier les avis de la CRMS sur le site internet (www.crms.irisnet.be). En 2020, un projet de révision et d'optimisation du site internet de la CRMS a été préparé et lancé par le secrétariat afin de rendre le site plus ergonomique et plus accessible.

Outre l'encadrement administratif et logistique, les agents du secrétariat de la CRMS mettent également leur formation et leur expérience dans le domaine du patrimoine immobilier bruxellois à disposition des membres de la CRMS. Ils gardent « la mémoire » de la CRMS et permettent aux membres de baser leurs réflexions sur une connaissance approfondie de l'historique des dossiers et des avis rendus et d'appuyer ainsi les débats et décisions sur base d'un cadre de réflexion connu et partagé. Le secrétariat assure, en ce sens, la continuité des travaux et des avis de la CRMS.



©urban.brussels

Composition du secrétariat permanent de la CRMS en 2020

Aurélie AUTENNE	Secrétaire permanente, Architecte, Master en Conservation (FR)
Griet MEYFROOTS	Secrétaire-adjointe, Licenciée en histoire de l'art et archéologie, Master en Conservation (NL)(à partir du 16/03/2020)
Maxime BADARD	Attaché, Historien (FR)
Bénédicte de GHELLINCK	Attaché, Licenciée en histoire de l'art et archéologie, Master en Conservation (FR)
Karin DEPICKER	Attaché, Licenciée en histoire de l'art et archéologie (FR)
Ann HEYLEN	Attaché, Licenciée en histoire de l'art et archéologie (NL)
Carine VANDERSMISSEN	Adjointe (FR)

V. BUDGET

La CRMS dispose d'un budget annuel qui lui permet de remplir ses missions de manière flexible et autonome. Contrôlé et assisté par les ordonnateurs et par les gestionnaires des dossiers, l'agent du secrétariat responsable de la comptabilité met en œuvre les décisions de la CRMS à cet égard. Le budget régional est régi par l'Ordonnance organique portant les dispositions applicables au budget, à la comptabilité et au contrôle du 1/11/2006 (plusieurs remises à jours). Sa gestion est intégrée dans le système informatique SAP (*Service Advertiser Protocol*), ce qui permet aux personnes concernées de consulter, à tout moment, son évolution.

Les crédits mis à disposition de la CRMS sont destinés à mettre en œuvre les décisions et projets de la Commission et à rémunérer, via des jetons de présence, ses membres pour leurs prestations lors des séances plénières, les réunions et les visites ainsi que les groupes de travail créés au sein de la Commission. Ils couvrent également les dépenses relatives à l'organisation des séances et des réunions.

En 2020, le budget de la CRMS s'élevait à 173.000 €, à savoir 163.000 € en budget de fonctionnement et 10.000 € en budget d'investissement. Le tableau suivant reprend les dépenses de 2020, comparées à celles des années précédentes.

Budget total CRMS				
	2020	2019	2018	2017
	173.000 €	172.000 €	172.000 €	172.000 €
Budget de fonctionnement (crédits d'engagements – allocations 330050803 1211 / 330050701 1112)				
BUDGET DISPONIBLE	163.000 €	162.000 €	162.000 €	162.000 €
jetons de présence des membres	48.450 €	71.525 €	67.000 €	66.625 €
études et recherches	4.356 €	/	35.595 €	39.000 €
autres frais de fonctionnement	61.744 €	24.516 €	26.412 €	23.722 €
TOTAL	114.550 €	96.041 €	129.007 €	129.347 €
pourcentage d'engagement	70 %	59 %	79 %	75 %
Budget d'investissement (crédits d'engagements – allocation 330051101 7422)				
BUDGET DISPONIBLE	10.000 €	10.000 €	10.000 €	10.000 €
TOTAL	000 €	000 €	000 €	000 €
pourcentage d'engagement	00 %	00 %	00 %	00 %

À l'examen du tableau, on constate :

- **Une réduction significative du montant relatif aux jetons de présences** des membres par rapport aux années précédentes. Ceci est essentiellement dû à la réduction du nombre des réunions pendant la crise sanitaire, surtout durant les périodes de confinement. A remarquer aussi que l'Assemblée a siégé en 2020 avec seulement 16 membres au lieu des 18 prévus par le CoBAT (deux membres démissionnaires) ;
- **Le faible montant inscrit en 2020 sur le poste 'études et recherches'** : en 2020 seule une étude scientifique a été commandée par la CRMS, à savoir l'étude patrimoniale de l'ensemble situé avenue Molière 225 / rue Vanderkindere à Ixelles. La proportion assez faible du montant consacré aux études par rapport au budget global s'explique par le peu de temps laissé aux membres et au secrétariat de la Commission pour investir dans la préparation et le pilotage de nouveaux travaux scientifiques. En outre, les conditions de travail particulières pendant la crise Covid ont contraint la CRMS à concentrer ses efforts sur la digitalisation de son fonctionnement ;
- **Une augmentation significative du budget relatif aux 'autres frais de fonctionnement'**, dû à l'initiative de la CRMS de renforcer ses moyens de communication digitaux comme mentionné ci-dessus. Ceci a donné lieu au lancement d'un marché public pour réactualiser le site web de la CRMS, envisagé depuis plusieurs années. Une dépense de 27.890 € a été inscrite sur le budget de fonctionnement de 2020 à cette fin ;

- **l'absence de dépenses sur le budget d'investissement**, comme par exemple l'amélioration de l'équipement destiné aux réunions de la CRMS : ces dépenses sont théoriquement prises en charge par la direction Facilities d'Urban, ce qui n'exclut pas que la Commission assure certaines dépenses futures y relatives.

Pour 2021, le budget de la CRMS reste inchangé par rapport à 2020 ; le crédit initial s'élève à 173.000 €.

VI. ANNEXES

1. TABLEAU DES DEMANDES DE PERMIS UNIQUE SOUMISES À LA CRMS EN 2020

	séance	Avis	n° dossier	Adresse	objet de la réunion
1	15-01-20	FSC	BXL20508	BXL - rue Royale, 101-107 - Hôtel Astoria	modifications du permis pour le projet d'extension, de rénovation et de restauration des parties classées
2	15-01-20	D & réserves	BXL20546	BXL - rue Royale, 2-4 - anciens hôtels de Grimbergen, de Lalaing-Hoogstraeten...	démolition de la const. exist., réalisation d'un nouveau bâtiment destiné au Musée du Chat et du dessin d'humour
3	15-01-20	FSC	FRT20075	FRT - Avenue Besme - Maison 3 façades Art Nouveau (arch. A. Boelens, 1904)	restauration des façades
4	15-01-20	FSC	SGL20374	SGL - Bd Jamar, 1A - Anc. Café "Le Laboureur"	réaménag. de l'anc. café en restaurant, transform. des façades, modif. du volume arr., aménagement d'1 logement (étages)
5	15-01-20	FSC	FRT20053	FRT - rue Marconi, 121-127 - anc. Usine "La Magnéto belge" (arch. L. Guianotte...)	restauration-rénovation des façades, isolation toiture, aménagement terrasses et balcons, rehausse faç. lat. (régul. partielle)
6	15-01-20	FSC	SBK30006	SBK - rue Chaumontel, 3-6 - Institut de la Sainte-Famille	installation de deux préaux dans la cour de récréation
7	15-01-20	CI	IXL20094	IXL - rue Vautier - musée Wiertz	divers travaux de restauration et amélioration de l'accessibilité du musée
8	15-01-20	FSC	BXL21517/BXL22508	BXL - rue Chair et Pain, 7-9	restauration des 2 immeubles, aménagement de 2 habitations et d'un Horeca dans la cave, RDC et R+1
9	15-01-20	CI	WMB10001	WMB - rue du Loutrier, 50 - église Saint-Clément	restauration des tours
10	15-01-20	FSC	WMB20020	WMB - Cité-jardin Le Logis - av. de l'Arbalète, 22	construire un terrain de padel sur le terrain de sport existant
11	15-01-20	D	BXL21469	BXL - Impasse St Nicolas, 2	changement d'utilisation d'un pied-à-terre en gîte urbain (phase III du projet de rénovation)
12	5-02-20	reporté S.651	SGL20043	SGL - pl. M. Van Meenen, 22	restauration de la façade avant et des vitraux de la cage d'escalier
13	5-02-20	FSC	JET30002	JET - av. du Laerbeek	remplacement d'un pavillon, ajout d'1 bâtiment scolaire, démolition du réfectoire, réaménagement espace vert
14	5-02-20	FSC	SGL20074	SGL - Parvis de St-Gilles, 19	transformer un commerce en vue d'y établir un établissement de petite restauration
15	5-02-20	CI	WMB20020	WMB - Logis-Floréal - av. des Nymphes, Sylphes, Bersenheide, Naiades	abattage de 330 arbres d'alignement et plantation de 333 nouveaux arbres le long des voiries du Logis
16	5-02-20	reporté	SJN30002	SJN - Rue Royale, 236 - Jardin Botanique	aménagement d'un accès PMR
17	5-02-20	FSC	SGL20106	SGL - rue de Parme, 69 - Maison Pelgrims (arch. A. Pirenne, 1905)	restauration et rénovation de l'intérieur
18	5-02-20	voir avis s.649	GSR20009	GSR - av. Charles-Quint, 122-124 - Résidence Basilique (arch. J. Delhaye, 1937)	installer une enseigne au-dessus de l'auvent (entrée principale) et 3 logos au-dessus des fenêtres du RDC
19	5-02-20	Rem	BXL21469	BXL - rue du Marché aux Herbes, 8-10	installation de garde-corps en verre
20	5-02-20	reporté S.651	BSA20003	BSA-Cité Moderne. Pl. de l'Initiative, 1-2-3, 4-5 (arch. V. Bourgeois, 1922-24)	restauration des façades et de la toiture, rénovation des intérieurs et transformation de 4 logements en 2 unités fam.
21	5-02-20	Rem	UCL20216	UCL - square De Fré, 1 - Piscine Longchamp (arch. Ch. De Meuter, 1969)	restauration
22	19-02-20	FSC	SGL20043	SGL - pl. Maurice Van Meenen, 22	restauration de la façade avant et des vitraux de la cage d'escalier
23	19-02-20	FSC	SJN30002	SJN - rue Royale, 236 - Jardin Botanique	aménagement d'un accès PMR
24	19-02-20	D	BXL20007	BXL - rue Ravenstein, 23 - Palais des Beaux-Arts (arch. V. Horta)	placement de contre-châssis dans le 1er espace de l'enfilade royale
25	19-02-20	Fav & rem	BXL21523	BXL - rue des Bouchers, 7-9, 11	régulariser l'extension d'1 commerce (type Horeca) du n°7-9 vers le n°11 (ouvrir un mitoyen et modifier RDC)
26	19-02-20	CI	MSJ20004	MSJ - av. Jean de la Hoese, 3 - Château du Karreveld	réaménagement de l'intérieur de 4 bureaux en 2 locaux polyvalents et création d'un WC PMR
27	19-02-20	CI	BXL22060	BXL - rue Haute, 233 - "Le Renard"	restauration des façades et des toitures

28	11-03-20	FSC	BXL21176	BXL - Cantersteen, 3-9 - Galerie Ravenstein (arch. A & P. Dumont, 1954)	restaurer les deux premiers niveaux des façades en travertin : analyse des compléments d'info demandés 18/12/19
29	11-03-20	FSC	AUD30001	WMB - Forêt de Soignes - Drève des Bonniers	implantation d'un relais de télécommunication mobile
30	11-03-20	FSC	BXL30004	BXL - Parc du Cinquantenaire	installation d'une guinguette dans le parc du 1/05 au 30/09/2020
31	11-03-20	FSC	AUD20010	AUD - Site du Rouge-Cloître	installation d'une guinguette dans le parc du 1/05 au 30/09/2020
32	11-03-20	FSC	BXL20067	BXL - Abbaye de la Cambre	installation d'une guinguette dans le parc du 1/05 au 30/09/2020
33	11-03-20	FSC	KKB30001	KKB - Parc Elisabeth - Pavillon Vanaudenhove	rénovation et extension du pavillon
34	11-03-20	D	WSP20076	WSP - av. de Tervueren, 292/av. du Val d'Or - villa Fauquet (arch. A&Y Blomme)	régularisation de plusieurs installations ext. : annexe en faç. sud et contre-cloison recouverte d'une fresque peinte
35	11-03-20	FSC	IXL20108	IXL - pl. Fernand Cocq - Maison communale - ancien pavillon Malibrant	placement d'un ensemble provisoire de plans inclinés et plateforme élévatrice pour l'accès PMR ...
36	1-04-20	FSC	WMB20020	WMB - « Le Logis & Floréal » av. des Nymphes, Sylphes, Berensheide, Naïades	abattage de 330 arbres d'alignement, plantation de 333 arbres le long des voiries du Logis : analyse du CI
37	8-04-20	FSC	BXL10007	BXL - rue Jardin des Olives, 6 (arch. A. Renouprez, 1965).	transformation de l'immeuble en 2 habitations
38	8-04-20	FSC	BXL21163	BXL - rue aux Laines, 50	restaurer la façade avant, transformer la façade arrière et diviser la maison en 3 habitations
39	8-04-20	D	UCL30026	UCL - Chaussée de la Hulpe, 51-53 - Hippodrome de Boitsfort.	installation d'une terrasse et de deux annexes techniques pour une durée de 3 mois.
40	8-04-20	FSC	BXL200197	BXL - pl. Poelaert, 6 / r. aux Laines, 23 - Hôtel de Mérode-W. (Cercle de Lorraine)	suppression de logements situés aux R+2 et R+3, maintien d'espaces de bureaux, suppression part. de la veranda...
41	8-04-20	FSC	IXL20086	IXL - rue de la Vallée, 5 /rue du Lac, 6 (arch. E. Delune, 1893 &1902)	restauration des deux façades à rue et de la zone de recul
42	22-04-20	FSC	BXL21726	BXL - Rue au Beurre, 39-41	restaurer un ensemble de deux imm. classés, étendre un logement, diminuer la surface commerciale existante, créer une terrasse en intérieur d'îlot et modifier les châssis de la devanture commerciale.
43	22-04-20	FSC	BXL20065	R. du Lombard, 69-77 / r. du Chêne, 18-22 - Palais prov. du Gouverneur du Brabant	remplacer des menuiseries et modifier les installations HVAC, résoudre les problèmes d'humidité et d'infiltrations, sécuriser l'entrée
44	22-04-20	Fav	BXL21471	BXL - rue du Marché aux Herbes, 36.	extension des étages de la maison arrière, transformation d'un duplex en espace de stockage, pose d'une enseigne et d'une tente solaire (régularisation).
45	22-04-20	FSC	BXL20239	BXL - rue Sainte-Catherine, 26-28	restauration des façades avant
46	22-04-20	FSC	BXL21033	BXL - rue Sainte-Catherine, 17-19.	changement de l'utilisation d'un commerce en un snack et modification de l'enseigne.
47	22-04-20	D	BXL30086	BXL - rue du Bon Secours, 4-6	Changer l'utilisation d'une épicerie fine en restaurant, poser une nouvelle enseigne lumineuse, implanter une terrasse avec planchers en bois ainsi que des mâts avec guirlandes lumineuses.
48	13-05-20	reporté	MSJ20004	MSJ - Avenue Jean de la Hoese, 3 – Château du Karreveld	réaménagement de l'intérieur de quatre bureaux en deux locaux polyvalents (salles de classe avec sanitaires) et création d'un WC PMR accessible pour tout le site.
49	13-05-20	FSC	BXL20173	BXL - Grand-Place, 38 « Sainte-Barbe ».	changement d'utilisation du RDC en commerce, pose d'une tente solaire et d'enseignes
50	13-05-20	D	WMB20020	WMB - Avenue des Nymphes, 46 – Le Logis	transformation et extension d'une maison unifamiliale
51	13-05-20	FSC	BXL21470	BXL - rue de Tabora, 10-12	restauration des toitures des deux maisons
52	13-05-20	FSC	BXL21471	BXL - rue du Marché aux Herbes, 30	rénovation et isolation de la toiture de la maison avant
53	3-06-20	FSC	MSJ20004	MSJ - Avenue Jean de la Hoese, 3 – Château du Karreveld	réaménagement de l'intérieur de 4 bureaux en 2 locaux polyvalents. (classes & sanitaires), création d'1 WC PMR accessible pour le site
54	3-06-20	FSC	BXL22060	BXL - Rue Haute, 233 "Le Renard"	restauration des façades et des toitures : examen du CI
55	3-06-20	reporté	BXL21568	BXL - rue du Marché aux Herbes, 82 (coin Marché aux peaux)	restauration du bâtiment, régularisation de l'extension du commerce du R+1, aménagement de 2 étages en habitation
56	3-06-20	FSC	BXL21471	BXL - rue du Marché aux Herbes, 28	pose d'une enseigne perpendiculaire et d'une enseigne parallèle pour un commerce

57	3-06-20	FSC	BXL21471	BXL - Rue du Marché aux Herbes, 34	régularisation et adaptation de la devanture
58	3-06-20	FSC	BXL21365	BXL-r. St-Christophe, 45. Maison du directeur des anciens établissements Absalon	régulariser l'implantation et les dimensions des terrasses en façade arrière (modif. permis 04/PFU/604259)
59	10-06-20	FSC	FRT20001	Pl. St-Denis, 6-9, r. des Abbesses, 15, chée de Bxl 18-24 – Abbaye de Forest et ses abords	réhabiliter le site de l'Abbaye de Forest, réaffecter la rue des Abbesses en zone de parc, démolir les maisons sises place Saint-Denis, 6 et chaussée de Bruxelles, 18-24, transformer le bien sis rue des Abbesses, 15, construire trois bâtiments, abattre 169 arbres et en planter 558
60	24-06-20	Fav	MSJ20101	MSJ. Bd du Jubilé. Espace vert entre le bd (près n°202) et la r. Dubrucq (n°241)	réaménager une partie du parc de Tour & Taxis, entre le pont du Jubilé et le pont Clesse : accès définitifs au parc
61	24-06-20	D	AUD20010	AUD - Rouge-Cloître.	restauration des bâtiments des classes vertes, des écuries et de la grange : nouvelle version du projet
62	24-06-20	FSC	BXL21568	BXL - rue du Marché aux Herbes, 82 (coin Marché aux Peaux)	restauration du bâtiment, réglu. de l'extension du commerce du 1er étage, aménagement de 2 étages en habitation
63	24-06-20	Fav	BXL21591	BXL - Rue de l'Etuve, 42	changer l'affectation : étendre un commerce et supprimer le logement existant aux étages (mise en conformité)
64	24-06-20	FSC	BXL21015	BXL - Rue aux Laines, 13. Hôtel de Lannoy	restauration et isolation du toit avec placement de panneaux photovolt./solaires, transf. d'une fenêtre en porte...
65	15-07-20	FSC	WSL20122	WSL - av. Jean-François Debecker, 48 - Villa Lecocq (arch. F. Symons)	Restauration et transformation de la villa et de son site
66	15-07-20	FSC	WMB20019	WMB - rue des Digitales, 1	remplacement de la verrière en façade arrière et réaménagement de l'intérieur
67	15-07-20	Fav	BXL20620	BXL - rue des Sables, 29-35 - ancienne <i>Presse Socialiste</i>	transformation de 2 appartements en un duplex R+2 et R+3
68	19-08-20	reporté	BXL20872	BXL - Rue du Lombard, 5-9 (arch. P. Hamesse, 1908)	restauration de la façade et la reconstruction des éléments disparus
69	19-08-20	FSC	IXL20174	IXL - Rue Ernest Solvay, 32 (arch. V. Taelemans, 1904)	restauration de la façade avant et la restitution de la situation d'origine du RDC
70	19-08-20	FSC	ETB20099	ETB - Av. de Tervueren, 68 - anc. clinique Dr Coppez (arch. JB Dewin, 1912-14)	restauration et réaménagement du RDC, rénov. du jardin, démontage et remplacement de la passerelle arrière
71	19-08-20	FSC	BXL20569	BXL - r. de la Régence, 30/pl. du Petit Sablon, 16-17 - Conservatoire r. de Musique	restaurer et remettre en peinture les 5 portes monumentales et portes d'accès aux caves du Conservatoire
72	19-08-20	FSC	BXL22052	BXL - R. du Chevreuil, 28 / des Capucins, 17-23A / Blaes, 135-147 - Bains de Bxl	réalisation d'une issue de secours donnant sur les jardins de la propriété voisine
73	19-08-20	FSC	AND20005	AND - r. Ropsy Chaudon, 24 - anciens abattoirs d'Anderlecht	installation de panneaux photovoltaïques sur le toit du marché couvert
74	19-08-20	FSC	BXL21470	BXL - rue du Marché aux Herbes, 5	poser des enseignes sur la façade commerciale
75	19-08-20	D	WMB20020	WMB - Av. des Nymphes, 42	mise en conformité d'une maison unif. : agrandissement terrasse, réfection chemins d'accès, remplacement châssis
76	2-09-20	FSC	BXL20872	BXL - rue du Lombard, 5-9 (arch. P. Hamesse, 1908)	restaurer la façade et reconstruire des éléments disparus
77	2-09-20	D	IXL30018	IXL - Chaussée de Boitsfort 32-34	démolition de 2 maisons unifamiliales, construction d'un immeuble à appartements de 9 appartements et d'un parking couvert de 17 places (lot n°2 du permis de lotir dénommé « Les Jardins de Boondaël » délivré le 2/08/2013) : examen des plans adaptés (art. 177 du CoBAT).
78	2-09-20	FSC	AND20006	AND- r. des Vétérinaires, 45 – 'Grande Clinique' de l'anc. école vétérinaire	aménagement de 18 logements et de 17 emplacements de parking
79	2-09-20	FSC	BXL21514	BXL - Rue du Marché aux Fromages, 1-3	pose d'enseignes publicitaires pour un établissement horeca.
80	2-09-20	Fav	BXL20935	BXL - av. de la Renaissance, 32 – Ecole royale Militaire (arch. H. Maquet, 1900-13)	sécurisation et adaptation des installations techniques de l'aile D
81	23-09-20	reporté	AUD30001	WMB - Forêt de Soignes - chée de la Hulpe : tronçon entre dr. Bonniers/Hendricks	réaménagement des abords de la chaussée avec pistes cyclables
82	23-09-20	FSC	IXL20184	IXL - Av. Général de Gaulle, 51 – « Le Tonneau » (arch. S. Jasinski et J.F. Collin)	remplacer les vitrages des appartements du 1er étage
83	23-09-20	D	BXL20645	BXL - pl. Poelaert - Palais de Justice (arch. J. Poelaert, 1866-83)	déplacement des antennes de la colonnade du tambour vers la galerie plus haute (pied de la coupole)

84	23-09-20	Fav	AND50001	AND - Mémorial National aux Martyrs Juifs de Belgique	réaménagement de l'îlot Albert et des abords du Mémorial dans le cadre du CQD « Canal-Midi »
85	23-09-20	FSC	BXL30113	BXL - pl. Jean Jacobs (arch. V. Jamar, E. Keilig, 1892)	restauration des grilles
86	14-10-20	FSC	AUD30001	WMB - Forêt de Soignes - chée de la Hulpe : tronçon entre dr. Bonniers/Hendricks	réaménagement des abords de la chaussée avec pistes cyclables
87	14-10-20	FSC	BXL10009	BXL - Eglise Notre-Dame du Sablon	restauration de la chapelle Ste-Ursule et des portails des chapelles Tour & Tassi
88	14-10-20	FSC	WMB10001	WMB - rue du Loutrier, 50 - église Saint-Clément	remplacement des installations techniques de l'église (chaudière et compteur gaz), installation d'un sanitaire
89	14-10-20	FSC	BXL30065	BXL. Avenue Jean Sobieski – Parc Sobieski	réaménagement d'une partie du parc, alimentation de l'étang et mise à ciel ouvert d'une partie du Heyselbeek
90	14-10-20	FSC	BXL22589	BXL. Rue de la Bourse, 30-32	placement d'enseignes parallèles sur la tente solaire et sur la vitrine commerciale
91	28-10-20	D	BXL20895	BXL. Rue de la Loi, 91-105 / rue Jacques de Lalaing, 30 (projet REALEX)	démolition d'un immeuble de bureaux (rue de la Loi 93-97), transformation de l'hôtel de maître en équipement d'intérêt collectif, construction d'un immeuble de bureaux et de commerces et d'un immeuble destiné à un centre de conférence avec parking, réalisation d'un espace vert entre la rue de la Loi et la rue J. de Lalaing incluant l'aménagement d'un kiosque à caractère commercial, aménagement des abords - projet amendé suite aux recommandations de l'étude d'incidences
92	28-10-20	FSC	MSJ10003	MSJ. pl. Saint-Jean-Baptiste. Egl. St-Jean-Baptiste	mise en lumière des façades et des tours
93	28-10-20	FSC	MSJ20048	MSJ. R. du Comte de Flandre. Hôtel Communal	mise en lumière des façades, toit et portail d'angle
94	8-04-20	FSC	BXL21531	BXL. Rue de la Cigogne, 1 / rue du Rempart aux Moines, 19-21	modifier la couleur des façades avant et latérale de blanc à vert, supprimer les éléments techniques en façade, installer un nouveau conduit d'évacuation en façade latérale (dossier de régularisation)
95	8-04-20	dem. Retirée	BXL21517/ 2508	BXL - Rue Chair et Pain, 7-9	restaurer un ensemble de deux immeubles, créer deux logements aux étages et aménager un commerce de type horeca au sous-sol, rez-de-chaussée et 1er étage : demande de permis modificatif (voir également l'avis conforme rendu le 15/01/2020)
96	8-04-20	dem. Retirée	IXL10002	IXL - Rue de la Paix, 21-21A (arch. J.J. Dumont, L. de Curte, 1846-85)	transformer et rénover le presbytère, remplacer les menuiseries extérieures, ajouter des fenêtres de toiture, augmenter le nombre de logements et réduire la superficie de l'équipement de culte
97	8-04-20	FSC	SJN30002	SJN - Square Victoria Regina, 41 – Ancienne tour IBM	modification du gabarit de l'acrotère, modification de l'affectation vers une affectation mixte (bureaux, établissement hôtelier et restauration accessoire à l'établissement hôtelier), modification des jardins-toitures – permis modificatif (14/PFU/1719441)
98	18-11-20	FSC	WMB20019	WMB - Avenue des Pyrèthes, 13.	remplacer des châssis existant en PVC par des châssis en bois, enlever la ferronnerie de la porte d'entrée, changer le châssis du toit, maintenir un abri de jardin existant datant 2001
99	3-06-20	FSC	BSA20003	BSA - Cité Moderne. Pl. de l'Initiative 1,2, 3 et 4-5/r. de la Gérance, 2-8	restaurer les façades et la toiture, rénover et transformer les intérieurs et réaménager les abords (v. l'avis de principe du 11/03/2020)
100	3-06-20	D	SBK40041	SBK - Pl. Pogge / r. Verwee / pl. de Houffalize / r. de Jérusalem	réaménagement de l'espace public (v. aussi analyse du 2/09/2020)
101	3-06-20	FSC	BXL21812	BXL - Rue de Flandre, 180	restaurer la devanture du rez-de-chaussée (voir aussi l'avis conforme du 9/11/2016)
102	3-06-20	D	WSL30013	WSL - Parc de Roodebeek	installer une clôture en châtaignier pour délimiter une zone pour chiens.
103	2-12-20	FSC	WSP20085	WSP - Parvis Saint-Pierre, 1 – Anc. Auberge des Maieurs	demande de permis modificatif : modifications diverses dont celle du niveau du rez-de-chaussée ainsi que la modification des abords, l'ajout d'un enclos pour conteneurs à déchets ainsi que le placement d'enseignes supplémentaires dans le site
104	2-12-20	FSC	FRT20027	FRT - rue Darwin, 15-17.	restauration et réaménagement de 2 habitations, démolition et reconstruction d'une extension en int. d'îlot, construction d'une terrasse et d'une extension en toiture au n°17
105	2-12-20	D	FRT20001	FRT - Chaussée de Bruxelles, 12	transformer un rez-de-chaussée commercial en un restaurant avec couverture de la cour arrière
106	2-12-20	FSC	SGL20440	SGL - ac. Ducpétiaux, 16.	transformation de l'intérieur, de la façade avant, et du volume de toiture (voir aussi avis 05/02/2020).
107	16-12-20	Fav	UCL30026	UCL - Chaussée de la Hulpe, 55 - Hippodrome de Boitsfort	installation d'une terrasse aux abords du restaurant du Pesage

108	16-12-20	FSC	BXL21517	BXL - Rue Chair et Pain, 1	changement d'affectation de commerce à établissement hôtelier, avec petit commerce au RDC (de type galerie d'art), restauration et nettoyage des façades et des toitures (classées)
109	16-12-20	FSC	BXL30011	BXL - square Frère Orban (arch. Paysagiste L. Fuchs)	installation de grilles devant le monument Gendebien, côté rue de la Science
110	16-12-20	FSC	BXL21812	BXL - rue de Flandre, 176	restauration de la façade avant et du plafond du plafond de l'impasse du Roulier
111	16-12-20	FSC	MSJ20013	MSJ - Ch. de Gand, 340 – Anciens établissements Coster et Clément (1904)	demande de permis modificatif par rapport au permis délivré le 11/06/2015 : modifications des menuiseries, création d'un accès aux combles techniques, réaménagements intérieurs, modifications de la maison à rue et des abords
112	16-12-20	FSC	FRT30002	FRT - Av. Rousseau - Parc Duden.	restauration du parc
113	16-12-20	FSC	BXL20874	BXL - pl. Jean Jacobs 7	restauration, extension du RDC et de la cave, rehausse de l'annexe pour l'intégration d'un lift et réaménagement de la maison

F : avis favorable / FSC : avis favorable sous conditions / D : avis défavorable / Rem : remarques et recommandations

2. TABLEAU DES AVIS PRÉALABLES ÉMIS EN 2020

	séance	avis	n° dossier	adresse	objet de la réunion
1	15-01-20	Rem	WMB20202	WMB- ch. de La Hulpe, 185 - Immeuble CBR (arch. Brodzki&Lambrichs, 1967-70)	réaménager le sous-sol, aménager nouvelle terrasse et patio, créer un auvent, placer une signalisation adaptée..
2	19-02-20	Rem	BXL20874	BXL - pl. Jean Jacobs, 7 (arch. G. Peereboom, 1902)	rénovation d'une maison unifamiliale et modification de la façade arrière - plans adaptés
3	19-02-20	reporté	BXL20043	BXL - pl. des Martyrs, 22 - Théâtre des Martyrs	aménagement d'un accès PMR
4	19-02-20	Rem	BXL20921	BXL - rue de la Colline, 24 - "La Balance"	réaménagement l'intérieur du bien et projet "Imagine Belgium"
5	11-03-20	attente réunion	BXL20043	BXL - place des Martyrs, 22	aménagement d'un accès PMR
6	11-03-20	Rem	BSA20003	BSA - Cité Moderne - place de l'Initiative, 1-2-3 et 4-5	restauration des façades et de la toiture, rénovation et transformations intérieures, réaménagement des abords
7	11-03-20	Rem	BXL21244	BXL - rue Marie-Christine, 100-102 - ancien cinéma Rio	réaménagement et réaffectation de l'ancien cinéma
8	11-03-20	Rem	BXL20642/(BXL30022)	BXL - rue de la Régence, 3-5 - Musée d'Art Ancien	mise en lumière de la façade principale du musée
9	11-03-20	Rem	IXL20006	IXL - rue Faider, 83 - Maison Beeckman (arch. A. Roosenboom, 1900)	restauration et rénovation - plans modifiés par rapport au permis délivré en 2012
10	11-03-20	Rem	BXL20935	BXL - av. de la Renaissance, 32 - Ecole royale militaire (arch. H. Maquet, 1900-13)	sécurisation et adaptation des installations techniques de l'aile D
11	11-03-20	Fav&Rem	ETB20235	ETB - rue P. De Deken, 38 - Maison Verhaegen (arch. Van der Meeren&Palm, 1961)	rénovation et restauration
12	11-03-20	Rem	FRT40018	FRT - Espaces publics du Cœur de Forest - EPCF	avant-projet d'aménagement
13	1-04-20	Rem	GHR20001	GHR - Kasteeldreef 64-66 - Kasteel "de Rivieren".	projet d'un plan de gestion pour les massifs boisés et le paysage protégé
14	1-04-20	FSC	AND20005	AND - Rue Ropsy Chaudron, 24 – Marché couvert de Cureghem	tons de couleurs pour le marché couvert
15	22-04-20	Rem	WSP30003	WSP - Parc Parmentier	nouveaux documents en réponse à l'avis de la CRMS du 19/06/2019
16	22-04-20	D	WSL20055/30012	WSL - Bd Brand Whitlock, 55 - Maison du Jardinier (Sacré-Coeur Lindthout)	extension de la surface habitable en toiture du volume annexé en 2002
17	22-04-20	Rem	BXL20799/20800/20936	BXL - rue des Chapeliers, 19-21-23	restauration et réaffectation en hôtel
18	22-04-20	Rem	BXL30113	BXL - place Jean Jacobs	pose d'une section supplémentaire de grille autour du monument « Navire-Ecole »

19	13-05-20	Fav&Rem	BXL30011	BXL - Square Frère Orban (arch. L. Fuchs)	placement d'une grille devant le monument Gendebien, du côté de la rue de la Science
20	13-05-20	Rem	BXL20706/20844	BXL - Rue Guimard, 16 et 18 (arch. Fr. Derre, 1851)	projet de restauration des façades et des toitures
21	13-05-20	D	BXL30015	BXL - Place de la Liberté	réaménagement de la place
22	3-06-20	Rem	WMB20005	WMB - Bd du Souverain, 25 - Ancienne Royale Belge (R. Stapels,...1965-70)	rénovation de l'immeuble de bureaux et des espaces verts environnants
23	3-06-20	reporté	FRT20019	FRT - rue du Curé, 2 - Maison communale de Forest	installation de portes RF dans la cage d'escalier
24	24-06-20	Rem	UCL30033	UCL - Kawwberg	schéma d'orientations
25	24-06-20	Rem	BXL30001	BXL - Parc de Bruxelles et Hôtel de France (rue Royale, 52)	création d'un nouvel accès/sortie de secours rue Montagne du Parc pour la station de métro Parc
26	15-07-20	Rem	FRT20019	FRT - rue du Curé, 2 - Maison communale de Forest	mise en conformité RF de la cage d'escalier suite à la délivrance du permis autorisant l'occupation des combles
27	19-08-20	Rem	BXL20101	BXL - rue du Pré aux Oies, 239-241 - Ferme du Castrum	modification de l'ensemble des façades et toiture
28	19-08-20	Rem	EVR20003	EVR - Av. du Cimetière de Bruxelles - Cimetière de Bruxelles	réaménagement des anciens locaux des jardiniers (bâtiements de stockage)
29	19-08-20	Rem	BXL20469	BXL - Galeries royales Saint-Hubert (arch. JP Cluysenaar, 1846)	mise aux normes de l'accès PMR à la Galerie du Roi, depuis le péristyle du côté de la rue d'Arenberg
30	2-09-20	Fav	BXL21068	BXL - r. du Commerce, 52 - Maison et atelier Hastir	installation d'un escalier de secours
31	2-09-20	Rem	JET20022	JET - Chaussée de Wemmel, 164 - "La Ferme du Wilg"	stabilisation de la charpente et de la partie haute du mur de façade
32	23-09-20	Rem	BXL30113	BXL - pl. Jean Jacobs (arch. V. Jamar, E. Keilig, 1892)	restauration et réaménagement des plantations
33	23-09-20	FSC	AND20007	AND - r. Lambert Crickx, 8-10 - Immeuble de l'ancienne "Prévoyance Sociale" (arch. F. et M. Brunfaut, 1930-32)	restauration de la façade avant, changement des châssis et reconstruction du RDC en façade selon modèle original
34	23-09-20	Rem	BXL20569	BXL - r. de la Régence, 30 - Conservatoire royal de Musique	restauration, rénovation et aménagement de nouveaux éléments dans l'ensemble du Conservatoire
35	23-09-20	Rem	BXL20645	BXL - pl. Poelart - Palais de Justice (arch. J. Poelaert, 1866-83)	installation de grilles et aménagement du parvis
36	14-10-20	reporté	WSL30012	WSL - Av. des Deux Tilleuls, 2B - Anc. propriété du Sacré-Cœur de Lindthout	élaboration d'un schéma directeur
37	14-10-20	Rem	IXL20033	IXL - av. Général de Gaulle, 38 (arch. E. Blérot, 1904)	transformation et réaménagement en 5 logements
38	3-06-20	Rem	WMB20202	WMB - Ch. de La Hulpe, 185 - Immeuble CBR (arch. C. Brodzki et M. Lambrichs, 1967-70).	balisage de l'entrée avec des blocs de pierre, révision de la signalétique, aménagement d'un parking pour vélos
39	2-12-20	Rem	WSL30012	WSL - av. des Deux Tilleuls, 2B - Anc. propriété du Sacré-Cœur de Lindthout.	élaboration d'un schéma directeur
40	2-12-20	Rem	WMB20019/20020	Cités-jardin Logis&Floréal. R. des Pétunias, 12 /Héllébores, 6, 14, 24/ av. des Archiducs, 117 et 119.	problèmes de stabilité apparus lors du chantier de restauration

**F : avis favorable / FSC : avis favorable sous conditions / D : avis défavorable
Rem : remarques et recommandations**

3. TABLEAU DES DEMANDES DE COMPLÉMENTS D'INFORMATIONS DE 2020

	séance	avis	n° dossier	adresse	objet de la réunion
1	15-01-20	CI	IXL20094	IXL - rue Vautier - musée Wiertz	divers travaux de restauration et amélioration de l'accessibilité du musée
2	15-01-20	CI	WMB10001	WMB - rue du Loutrier, 50 - église Saint-Clément	restauration des tours
3	5-02-20	CI	WMB20020	WMB - Logis-Floréal - av. des Nymphes, Sylphes, Bersenheide, Naiades	abattage de 330 arbres d'alignement et plantation de 333 nouveaux arbres le long des voiries du Logis
4	19-02-20	CI	MSJ20004	MSJ - av. Jean de la Hoese, 3 - Château du Karreveld	réaménagement de l'intérieur de 4 bureaux en 2 locaux polyvalents et création d'un WC PMR
5	19-02-20	CI	BXL22060	BXL - rue Haute, 233 - "Le Renard"	restauration des façades et des toitures

CI : demande de compléments d'informations

4. TABLEAU DES DOSSIERS TRAITÉS DANS LE CADRE DU SUIVI D'AVIS CONFORMES

	séance	avis	n° dossier	adresse	objet de la réunion
1	15-01-20	FSC	BXL20010	BXL - av. Palmerston, 2 - Hôtel van Eetvelde (arch. V. Horta, 1895)	restauration de l'escalier et de la citerne dns le jardin arrière (avis conforme du 15/03/2019)
2	19-02-20	Rem	AUD20010	AUD - site du Rouge-Cloître. Maison du Prieur	création d'un accès à la passerelle d'entretien surplombant les voûtes
3	8-04-20	Rem	BXL20640	BXL - pl. des Martyrs, 1-4	tons de couleurs pour les façades
4	13-05-20	FSC	BXL21193	BXL - Rue de l'Ecuyer, 41 (bâtiment Blomme)	remplacement de la verrière du puits de lumière principal
5	28-10-20	Rem	BXL20987	BXL. Pl. de la Vieille Halle aux Blés - Anc. relais postal « La Couronne d'Espagne ».	Restauration et réaffectation du bien (Avis conforme favorable sous réserves rendu le 15/03/2017): modification du type d'isolation

F : avis favorable / FSC : avis favorable sous conditions / D : avis défavorable / Rem : Remarques

5. TABLEAU DES DEMANDES D'AVIS SUR LA MISE EN PLACE D'UN PLAN DE GESTION

	séance	avis	n° dossier	adresse	objet de la réunion
1	24-06-20	Fav	BXL20469	BXL - Galeries royales Saint-Hubert (arch. JP Cluysenaar, 1846)	plan de gestion patrimoniale - phase 1 : avis sur la demande d'établir un PGP en application de l'art.242/4 du CoBAT
2	2-09-20	Fav	ETB20002	ETB - r. des Francs, 5 - Maison Cauchie (arch. P. Cauchie, 1905)	avis sur la demande de mise en place d'un plan de gestion (art. 242/4 CoBAT)

6. TABLEAU DES DEMANDES DE PERMIS D'URBANISME

	séance	avis	n° dossier	adresse	objet de la réunion
1	3-06-20	D	BXL22451	BXL - av. Louise, 145-159 - Tour Generali	suppression des allèges des fenêtres et du vitrage laqué et placement d'un nouveau vitrage
2	24-06-20	Rem	BXL22451	BXL - av. Louise, 145-159 - Tour Generali	suppression des allèges des fenêtres et du vitrage laqué et placement d'un nouveau vitrage
3	15-01-20	Rem	AND20283	AND - rues du Sel, du Gouverneur Nens, des Bassins, digue du Canal	démol. des constructions existantes, réalisation d'un îlot de 7 immeubles avec parking souterrain, ..abords et place..
4	15-01-20	Fav	BXL20967	AND - av. Franklin Roosevelt, 50/A. Depage - Site Solbosch	rehausse, création de locaux supplémentaires et pose d'un escalier de secours
5	15-01-20	D	BXL22087	BXL - pl. DeBrouckère/r. des Augustins/r. de Laeken/r. des Hirondelles	démol. immeubles de bureaux et commerces, construction d'1 ensemble de logements/bureaux/hôtel/commerces
6	15-01-20	Rem	IXL40021	IXL - av. de l'Hippodrome - tronçon entre bd Général Jacques et av. Géo Bernier	réfection de façade à façade, mise en sens unique, renouvellement des voies de tram, abattage d'arbres
7	15-01-20	Rem	IXL20612	IXL - rue Jules Bouillon, 21-23	mise en conformité d'une maison de rapport, transformation de la façade et suppression de la devanture

8	15-01-20	Rem	WSP20224	WSP - av. des Cyclistes, 11 - Villa "Les Charmettes" (arch. J. Diongre, 1921)	remplacement en cours de chantier des châssis en acier par des châssis bois (dossier de régularisation)
9	15-01-20	D	UCL20391	UCL - Dieweg, 296	rénovation, extension et réaménagement d'une maison unifamiliale
10	15-01-20	Rem	SGL20437	SGL - rue Américaine, 19 (arch. H. De Kock, 1898)	subdivision en 3 logements, aménagement d'1 terrasse en faç. arr. du 1er ét., agrandissement d'une baie au 2e ét.
11	15-01-20	NIS	AND20251	AND - rue de Fiennes, 69	changement d'affectation d'un commerce en horeca de type "snack"
12	15-01-20	NIS	AND20284	AND - rue de Fiennes, 7	réaménagement et changement d'affectation d'un RDC commercial en café
13	15-01-20	NIS	SGL20436	SGL - rue Antoine Bréart, 69	rénover la façade à rue, modifier le nombre et la répartition des logements, ajout d'un volume en façade arrière, ...
14	15-01-20	NIS	UCL20390	UCL - vieille rue du Moulin, 16	extension et rénovation d'une maison unifamiliale
15	15-01-20	NIS	WMB20216	WMB - av. Calypso, 3	isolation de la toiture et construction d'une nouvelle lucarne en toiture arrière
16	15-01-20	NIS	SGL20439	SGL - av. Ducpétiaux, 113	rénovation et extension d'une maison unifamiliale, requalification de la façade avant (remplacement châssis...)
17	15-01-20	NIS	AND20285	AND - bd Poincaré, 40	transformation d'un immeuble de rapport en immeuble à appartements
18	15-01-20	NIS	SGL20341	SGL - rue d'Ecosse, 70	extension du logement au 2e étage, création d'1 mezzanine, d'une lucarne, d'une terrasse, rehausse des mitoyens...
19	15-01-20	NIS	BXL22472	BXL - rue des Faïnes, 5	extension d'une maison unifamiliale, démolition du garage et des annexes, placement d'une lucarne
20	15-01-20	NIS	BXL22724	BXL - Quai au Foin, 29 - Central Residence (arch. J-B. Tilman, 1929)	remplacement des châssis par du PVC blanc (régularisation)
21	15-01-20	NIS	SGL20438	SGL - Rue de la Source, 67	remplacement des menuiseries extérieures en façade avant
22	5-02-20	D	MSJ20221	MSJ - rue de l'Escaut, 131	démolition du bâtiment industriel existant et reconstruction d'un immeuble de 19 logements avec parking souterrain
23	5-02-20	Rem	AND20063	AND - Cité-jardin de Moortebeek	Phase II de l'étude préalable sur l'isolation et le renouvellement de 108 toitures de la cité-jardin
24	5-02-20	Rem	SBK20218	SBK - pl. Colignon, 56	modification de la façade à rue
25	5-02-20	D	SBK20092	SBK - pl. Colignon, 47-49	rehausse avec aménagement d'un logement supplémentaire
26	5-02-20	D	BXL22677	BXL - Quai au Foin, 53	démolition d'une maison (R+2) et construction d'un immeuble à appartements (R+5)
27	5-02-20	Rem	UCL20392	UCL - Vieille rue du Moulin, 92-94	construire un immeuble de 4 logements
28	5-02-20	Rem	SGL40021	SGL - pl. Marie Janson	réaménager, requalifier la place et transformer deux tronçons des rues adjacentes en piétonnier (r. Jourdan, de Mouscou)
29	5-02-20	Rem	SBK20339	SBK - Chée de Haecht, 284	subdivision d'une unifamiliale en 4 appart, transformation de la faç. avant, percement d'une fenêtre de toit côté arrière...
30	5-02-20	Rem	SGL20440	SGL - av. Ducpétiaux, 16	aménagements intérieurs, transformation en faç. avant et du volume de toiture (surhausse et lucarne)
31	5-02-20	NIS	AUD20101	AUD - drève Louisa Chadoir, 14	transformations intérieures et extérieures, remplacement des châssis (régularisation)
32	5-02-20	NIS	IXL20263	IXL - rue Paul Emile Janson, 24	rénovation intérieure d'un appartement au 4e étage avec modification du balcon en façade arrière
33	5-02-20	NIS	IXL20363	IXL - rue Wéry, 22bis	transformation de deux entrepôts en intérieur d'îlot en logements (régularisation)
34	5-02-20	NIS	BXL226566	BXL - rue des Pierres, 46	modification de la vitrine par rapport au permis délivré le 21/11/2017 suite à un avis CRMS émis en s. du 15/03/2017
35	5-02-20	NIS	AUD20102	AUD - Chaussée de Wavre, 1748	construction d'annexes, aménagement d'une terrasse et modification de la façade avant (régularisation)
36	5-02-20	NIS	MSJ20143	MSJ - chaussée de Gand, 37	transformation d'un duplex (R+3 et R+4) en 2 logements avec rehausse d'un niveau
37	5-02-20	NIS	WSL20131	WSL - av. Georges-Henri, 381	régulariser l'extension du RDC, isoler toiture, construire 2 lucarnes et rénover des logements existants
38	5-02-20	NIS	SGL20441	SGL - rue de l'Hôtel des Monnaies, 54	modifier le nombre et la répartition des logements, isoler la toiture par l'extérieur, placer des balcons en faç. Arrière
39	5-02-20	NIS	IXL20614	IXL - rue Ernest Solvay, 29-31A	modification de l'entrée de l'immeuble et rehausse d'un niveau pour abriter un logement supplémentaire
40	19-02-20	Fav	BXL20899	BXL - av. Franklin Roosevelt, 56 (arch. J. Obozinski)	réaménagement d'un immeuble de bureaux avec un logement accessoire : installation d'un ascenseur, ...
41	19-02-20	Rem	BXL21648	BXL - pl. du Grand Sablon, 8	modifier la devanture, réaménager l'intérieur dans le cadre du changement d'affectation de restaurant en café
42	19-02-20	Rem	WMB20044	WMB - av. Léopold Wiener, 20	abatage d'un cèdre du Liban
43	19-02-20	NIS	AND20268	AND - Square de l'Aviation, 16-22	modification de la toiture et réorganisation intérieure

44	19-02-20	NIS	BXL21695	BXL - rue Sainte-Catherine, 8-10	modifier la vitrine commerciale et réaménager l'intérieur du restaurant
45	19-02-20	NIS	SGL20442	SGL - rue de Lausanne, 5-7	installer des fermetures en verre et une grille d'entrée en façade avant
46	19-02-20	NIS	BXL22726	BXL - rue Haute, 228	subdiviser une maison unifamiliale en 2 unités de logement et changer la devanture du restaurant au RDC
47	19-02-20	NIS	WMB20217	WMB - rue Middelbourg, 94	rafraîchir la façade avant et transformer l'atelier existant en atelier de glaces
48	19-02-20	NIS	MSJ20027	MSJ - Bd Léopold II, 53	changement d'affectation de bureaux en 4 habitations, ajout de lucarnes sur les versants avant et arrière...
49	19-02-20	NIS	SGL20381	SGL - rue de Parme, 76 (arch. H. De Kock, 1900)	transformer l'aménag. du logement aux 2e et 3e étages avec modif. de volume, réalisation de travaux structurels..
50	19-02-20	NIS	BXL22727	BXL - Bd de Waterloo, 56	transformer une maison de maître : maintien de la surface commerciale au RDC et au R+1, aménager 2 logements,...
51	19-02-20	NIS	AND20151	AND - rue de Fiennes, 65	changement d'affectation du rez-de-chaussée
52	11-03-20	NIS	BXL21723	BXL - r. Lebeau, 2-18, pl. Justice, 6-17, r. de Ruysbroeck, 7, rue de la Paille 1-13	rénover l'immeuble "Hôtel Central téléphonique", démolir les autres bâtiments existants sur la parcelle, construire...
53	11-03-20	Rem	BXL21037	BXL - q. Willebroeck, 3-7, s. Saintelette, 21-22, q. péniches - anc. garage Citroen	démolition partielle du toit et du 1er plateau des anciens ateliers, de l'ancien bâtiment administratif
54	11-03-20	Rem	BXL21037	BXL - q. Willebroeck, 3-7, s. Saintelette, 21-22, q. péniches - anc. garage Citroen	transformation en centre d'art et culturel : rénovation du showroom et des ateliers, ajout de 3 rehausses
55	11-03-20	Rem	UCL20393	UCL - av. des Tilleuls - croisement avec les voies ferrées ligne 26	renouvellement des garde-corps métalliques de l'av. des Tilleuls et remplacement du parapet en maçonnerie
56	11-03-20	Rem	BXL21788	BXL - rue des Alexiens, 16 - anc. école Sint-Joris (arch. L. Van Mechelen, 1959-65)	transformation partielle en habitat collectif et maison d'accueil
57	11-03-20	Fav	UCL20394	UCL - rue du Doyenné, 56-58	démolir des entrepôts et garages, réalisation d'un ensemble de logements avec parking souterrain
58	11-03-20	Fav	BXL22728	BXL - av. Louise, 225	rénovation et transformation d'un immeuble de bureaux
59	11-03-20	Rem	EVR20050	EVR - av. du Cimetière de Bruxelles, 131-133	construction d'un immeuble à appartements
60	11-03-20	Rem	FRT70005	FRT - Av. Besme (à hauteur du n°107), square de la Délivrance	installation d'un sanitaire lié à la halte STIB "Albert"
61	11-03-20	NIS	BXL22220	BXL - Bd Anspach, 90-92	installation de chaufferettes en façade avant et d'un conduit de hotte en cour intérieure
62	11-03-20	NIS	BXL22729	BXL - Pl. de la Vieille Halle au Blé, 47-48	perçement de baies dans le mur mitoyen avec l'hôtel de Flandre et pose d'une grille de protection en intérieur d'ilot
63	11-03-20	NIS	FRT20153	FRT - Ch. de Neerstalle, 21	modifier la porte d'entrée de la façade à rue (modif. par rapport au permis PU26831 délivré par la Commune)
64	11-03-20	NIS	SBK20272	SBK - pl. des Bienfaiteurs, 15-16	mise en conformité d'un logement supplémentaire dans les combles
65	11-03-20	NIS	ETB20229	ETB - av. de Tervueren, 5	modification de l'enseigne existante
66	11-03-20	NIS	AND20248	AND - rue de Fiennes, 23	modification de la devanture et couverture de la cour (régularisation)
67	11-03-20	NIS	AND20287	AND - rue de la Clinique, 92	création d'une liaison entre une chambre au R+1 et une salle de bain à l'entresol (faç. arrière)
68	11-03-20	NIS	SGL20443	SGL - chaussée de Forest, 18	réalisation de travaux structurels et fermeture du balcon au 4e étage (façade arrière)
69	11-03-20	NIS	WSP20123	WSP - avenue du Manoir d'Anjou, 21	création d'une extension sur deux niveaux en façade arrière, extension de la terrasse et réaménagement int.
70	11-03-20	NIS	FRT20170	FRT - av. Molière, 68	modification de 1 vers 3 logements, réalisation d'une terrasse au 2e étage, modification de la teinte des châssis...
71	11-03-20	NIS	IXL20494	IXL - pl. Fernand Cocq, 20	modifications intérieures et placement d'un auvent au niveau de l'entrée
72	11-03-20	NIS	IXL20510	IXL - pl. du Châtelain, 47	mettre en conformité l'extension du duplex vers les combles supérieurs, le changement de châssis en faç. avant...
73	11-03-20	NIS	BXL22731	BXL - rue Tielemans, 36	créer une porte d'entrée indépendante pour un lieu de culte et transformer la baie au RDC, mettre en conformité...
74	11-03-20	NIS	BXL22317	BXL - Quai aux Briques, 68-70	transformer un immeuble mixte en immeuble comprenant 3 logements, 2 commerces et 1 bureau (regul. partielle)
75	11-03-20	NIS	FRT20171	FRT - av. Albert, 217	mise en conformité d'un logement (R+3) avec mezzanine, modif de baie en faç. arrière, suppression terrasse
76	11-03-20	NIS	IXL20453	IXL - av. Molière, 233	changement de couleurs des châssis, modification de la zone de recul et de la grille (régularisation)
77	1-04-20	Rem	IXL20518	IXL - Bd Général Jacques, 26	transformer/rénover 1 maison de maître, affect. en fondation et habitation, rehausse (ajout duplex et jardin sur le toit).
78	1-04-20	Rem	BXL22451	BXL - Avenue Louise, 149 – Tour Generali	rénovation d'un immeuble de bureaux

79	1-04-20	NIS	AND20288	AND - Place du Conseil, 12	transformer 1 unifamiliale en 2 logements, remplacer les châssis en faç. avant, isoler la faç. arr., modif. des baies
80	1-04-20	NIS	SGL20444	SGL - rue du Portugal, 1	transformer un RDC commercial avec remplacement des menuiseries (bois, noir), couverture de la cour au RDC (régul).
81	1-04-20	NIS	WSL20132	WSL - av. Jean-François Debecker, 124	modif. de la faç. et de la zone de recul, démolition et reconstruction de plusieurs annexes (régularisation partielle).
82	1-04-20	NIS	SJN20122	SJN - rue Marie-Thérèse, 105	placement d'une enseigne de dentisterie sur la façade (régularisation).
83	1-04-20	NIS	IXL20617	IXL - rue de l'Aqueduc, 94-96	remplacement des châssis en façade avant (régularisation).
84	1-04-20	NIS	AND20289	AND - rue de l'Instruction, 34	réorganiser les logements existants, transformer et isoler les annexes arrières, implanter un commerce au rdc
85	1-04-20	NIS	IXL20618	IXL - rue du Bailli, 69	extension-transformation du RDC commercial en restaurant, création d'1 logement dans les combles, lucarne en toit. arr...(régul. part.).
86	1-04-20	NIS	IXL20616	IXL - rue Bouré, 20	rénover/aménager en 3 log., extension du rdc, remplacement des châssis, isolation du toit par l'ext. et faç.arr...
87	8-04-20	D	BXL40191	BXL - Rue Joseph Dupont / rue aux Laines.	réaménagement de l'espace public
88	8-04-20	Rem	BXL21711	BXL - Quai au Foin, 59-65.	démolir un entrepôt (logement et parking souterrain), construire 1 ensemble immobilier de 31 log. (avec 3 maisons, parking de 22 pl...
89	8-04-20	Fav	BXL22733	BXL - rue Léopold Ier, 38-42	construction d'un immeuble (37 appartements et parking sout. avec 32 emplacements)
90	8-04-20	D	BXL22732	BXL - Rue des Fripiers, 23.	réaménagement d'un rez-de-chaussée commercial et transformation de la devanture
91	8-04-20	D	BXL22396	BXL - Boulevard Maurice Lemonnier, 4	rehausse d'un niveau (duplex), transform. toiture mansardée en toit plat, extension arr., aménagement 2 terrasses
92	8-04-20	pas de rem	WSP20076	WSP - Avenue de Tervueren, 269	réno. des terrasses et gardes-corps (façades avt) avec remplacement des pierres de rives et des gardes-corps
93	8-04-20	NT	WSL20007	WSL - R. St-Lambert, 200/cours PH Spaak/bd de la Woluwe - Woluwe Shopping C.	démolition d'une partie de l'existant pour l'extension du centre commercial, construction de 95 logements au-dessus des commerces, création de 2 niveaux de parkings couverts. Aménagement d'un nouvel accès au métro (station Rodebeek), d'un espace vert ouvert au public et d'une nouvelle entrée au parking P1.
94	22-04-20	D	IXL20559	IXL - Place du Châtelain, 6-7	augmentation du volume de toiture avec rehausse d'un étage, création d'un logement et modification en façade avant avec installation notamment de marquises et chaufferettes (plans modifiés ?).
95	22-04-20	Rem	BXL22135	BXL - rue des Fabriques, 77 / angle rue de la Poudrière	changement d'utilisation d'un RDC commercial de service en café et aménagement des étages en 3 logements, transformation de la façade du RDC, remplacement de l'ensemble des menuiseries des étages par des châssis en PVC blanc et aménagement d'une lucarne dans le pan avant de la toiture
96	22-04-20	NIS	BXL22555	BXL - R.de la Fourche, 17-19 / pte r. des Bouchers, 18 / impasse des Bœufs, 2 – Hôtel Arlequin et Cinéma Actors Studio	suppression de la galerie commerçante et du cinéma pour l'extension de l'hôtel, transformation des façades à rue et intérieures (plans modifiés).
97	22-04-20	NIS	BXL22734	BXL - Bd Anspach, 1-3 / r. de l'Evêque, 2 / r. de Laeken, 11 / r. des Augustins, 2-4	modification des rampes d'accès au parking, modification des niveaux RDC et -1, de l'atrium en puits de lumière, ... (permis modificatif)
98	22-04-20	NIS	UCL20395	UCL - r. Groeselenberg, 55	modification de l'accès à la propriété, reconfiguration du trottoir et dallage en pavés dans la zone de recul (régularisation)
99	13-05-20	Rem	SBK20340	SBK - place Colignon, 3-5 (arch. M. Bisschops, 1900).	aménagement d'1 logement (combles), ajout de fenêtres de toit (dont 1 ds le versant avant), réaffect. en Horeca
100	13-05-20	Rem	SGL20446	SGL - Chaussée de Charleroi, 218.	changement de destination du RDC de bureau en logement, réaménagements intérieurs et transformation d'une toiture plate en terrasse en façade arrière.
101	13-05-20	Rem	IXL20606	IXL - Rue Ernest Solvay, 6	remplacer la toiture par une toiture à la Mansart (régularisation), mise en conformité d'une extension aux 1er et 2e étages et aménagement d'une terrasse pour l'aménagement de trois logements au lieu de deux
102	13-05-20	Rem	EVR20052	EVR - rue Auguste Renoir/ rue Fernand Léger	construction de 6 immeubles à appartements
103	13-05-20	NIS	AND20290	AND - rue de Fiennes, 67.	mise en conformité du nombre de logements dans un immeuble mixte
104	13-05-20	NIS	AND20251	AND - rue de Fiennes, 69	changer l'affectation d'un atelier arrière en logement
105	13-05-20	NIS	WSL20135	WSL - Boulevard Brand Whitlock, 77	remplacement des garde-corps et des séparations entre les terrasses en façades avant et latérale
106	13-05-20	NIS	SGL20445	SGL - Chaussée de Waterloo, 137	extension du RDC commercial, recouvrement de la cour arrière, subdivision des étages en 2 entités de logement
107	13-05-20	NIS	AND20204	AND - rue Rossini, 25	ajout d'une terrasse en façade arrière
108	13-05-20	NIS	SGL20372	SGL - av. Adolphe Demeur, 23-25 (arch. M. VAN NIEUWENHUYSE, 1925)	division d'un espace habitable (R+4) en 2 logements avec travaux structurels, fenêtres de toit et lucarnes en faç. arr.

109	13-05-20	NIS	IXL20619	IXL - Avenue de la Couronne, 441-443	mettre en conformité la modification de la façade commerciale en agrandissant des baies, la suppression d'une partie du plancher, la création d'une annexe à l'arrière et le placement d'enseignes
110	13-05-20	NIS	WMB20218	WMB - rue de l'Hospice Communal, 1-3/ rue Major Brück, 2	renouveler les châssis, rouvrir la baie d'une fenêtre et isoler la façade latérale.
111	3-06-20	Rem	AND40025	AND - rue Wayez, pl. de la Vaillance, av. P. Janson	réaménagement de l'espace public, renouvellement des voies de tram, aménagement d'un espace partagé...
112	3-06-20	D	UCL20049	UCL - Av. de l'Echevinage, 16 (arch. R. Delville, 1935)	mise en conformité de l'extension arrière (datant de 2005-06) et de certains aménagements intérieurs
113	3-06-20	FSC	AND20073	AND - rue Van Lint, 14 - Musée national de la Résistance	rénovation et réaménagement du musée
114	3-06-20	D	SJN20125	SJN - Chée de Louvain, 37-39	démolition de 2 maisons néoclas. et construction d'un ensemble de 40 logements avec espace commercial...
115	3-06-20	D	SGL20447	SGL - rue de l'église Saint-Gilles, 53	aménagement d'un duplex aux 3e et 4e étages et surhausse du toit
116	3-06-20	NIS	SGL20448	SGL - Rue d'Irlande, 78	extension du logement du RDC aux sous-sols, modification de la faç. avt, du volume en faç. arr., du relief...
117	3-06-20	NIS	SJN20123	SJN - rue Royale, 250	pose de 2 logos lumineux, de 2 enseignes simple face dont une lumineuse et une enseigne double face sur faç. Hôtel
118	3-06-20	NIS	SJN20123	SJN - rue Royale, 250	pose de 2 logos lumineux, ainsi qu'une œuvre d'art sur le mur pignon de l'hôtel
119	24-06-20	D & rem	MSJ20092	MSJ - rue Paloke - école Saint-Martin	démolition de la cure, rehausse d'un bâtiment existant et nouveau bâtiment, abattage et plantation de 26 arbres...
120	24-06-20	Rem	UCL20391	UCL - Dieweg, 296	transformer une maison unifamiliale et aménager une lucarne dans le versant de la toiture
121	24-06-20	D	IXL20621	IXL - rue de Livoume, 79C/ rue Defacqz, 5	mise en conformité enseignes et néon, placer des nouvelles tentes solaires, un coupe-vent, modifier peinture RDC
122	24-06-20	Fav & rem	WMB20020	WLB - Berensheide, 240	rénover, étendre et transformer l'habitation
123	24-06-20	Rem	IXL20584	IXL - av. Molière, 245 (angle rue Picard)	surhausse avec un nouveau volume sur le toit plat et aménagement d'une terrasse
124	24-06-20	Reporté	BXL40187	BXL - rond-point - pl.Schuman 1-14/r. de la Loi105-248/av. d'Auderghem 1-18...	réaménagement de la voirie de faç. à faç. de la r. de la Loi entre le parc du 50aire et Schuman, trottoirs de la r. Loi...
125	24-06-20	Rem	IXL20611	IXL - av. Molière, 138	transformation d'une maison unifamiliale, modification de la façade arrière (avec ajout d'une terrasse)
126	24-06-20	NIS	AUD20060	AUD - av. Val Duchesse, 3	remplacement de châssis visibles depuis l'espace public (régularisation)
127	24-06-20	NIS	MSJ20222	MSJ - rue de Ribaucourt, 18-18a-18b	régulariser les modifications de la façade avant et de la couverture de la cour
128	24-06-20	NIS	WSL20136	WSL - av. Albert Dumont, 4	régulariser des changements (portes et châssis) par rapport au permis délivré au début des années 1930
129	24-06-20	NIS	IXL20121	IXL - rue du Luxembourg, 31	changer l'affectation d'un commerce en établissement hôtelier et modifier la façade en conséquence
130	24-06-20	NIS	IXL20622	IXL - rue Fernand Neuray, 32-34	transformations int. et ext. de l'immeuble, aménagement de 3 logements et d'un commerce, couverture cour...
131	15-07-20	D	BXL40187	BXL - rond-point - pl.Schuman 1-14/r. de la Loi105-248/av. d'Auderghem 1-18...	réaménagement de la voirie de faç. à faç. de la r. de la Loi entre le parc du 50aire et Schuman, trottoirs de la r. Loi...
132	15-07-20	Rem	SGL20432	SGL - chée de Charleroi, 212-216	modification du nbre de logements, du volume et des façades, placement de fenêtres de toit, aménagement terrasse
133	15-07-20	Fac & rem	IXL20374	IXL - chée d'Ixelles, 156	réalisation d'une fresque sur un mur latéral visible depuis l'espace public
134	15-07-20	D & rem	IXL20524	IXL - r. Dautzenberg, 59/angle rue Lens (arch. L. Vander Elst)	réalisation d'une fresque sur un mur pignon visible depuis l'espace public, ainsi que des écuries de l'hôtel Solvay
135	15-07-20	Rem	WMB20222	WMB - avenue des Cailles, 32	transformation de la maison, isolation des façades, remplacement des châssis et placement des lucarnes
136	15-07-20	Rem	SGL20450	SGL - rue de l'Aqueduc, 25 (arch. Ed. Elle)	transformation en 2 logements, modification en faç. arr., remplacement des menuiseries, aménagement en terrasse
137	15-07-20	D	BXL70084	BXL - Mont des Arts	placement d'un frikot sur la place de la petite rue du Musée
138	15-07-20	NIS	AND20291	AND - rue de Fiennes, 40	mise en conformité de la façade
139	15-07-20	NIS	BXL22736	BXL - rue du Midi, 122	changement de l'affectation bureau du 1er au 4e ét. en hébergement touristique et du bureau du 5e ét. en logement...
140	15-07-20	NIS	IXL20267	IXL - rue Francart, 18	mise en peinture de la faç. avt et des châssis, aménagement d'une terrasse et auvents, éclairage et chauffages ext....
141	15-07-20	NIS	SGL20449	SGL - chée de Waterloo, 63	modification de la façade et du volume du rdc, installation d'une hotte non domestique
142	15-07-20	NIS	SBK20341	SBK - rue des Ailes, 59	remplacement des châssis d'origine en bois par des châssis en PVC, du garde-corps du balcon (d'origine ?)...

143	15-07-20	NIS	WMB20221	WMB - av. des Ortolans, 5	rénovation de l'habitation avec pose d'une isolation extérieure, remplacement des châssis, modif. lucarne avant
144	19-08-20	Rem	BXL22739	BXL - square Marie-Louise, 29-32	modification du revêtement de façade par la pose d'un bardage sur isolant en remplacement des panneaux en béton architectonique & d'un crépi sur isolant en remplacement de la pierre de France
145	19-08-20	Rem	ETB20185	ETB - Av. de Tervueren, 79	transformation de la zone de recul et aménagement d'un ascenseur pour voitures
146	19-08-20	Rem	MSJ20223	MSJ - rue du Scheutbos, 127	abattage d'arbres et démol. d'une maison unif. pour la construction d'un immeuble à appart. R+3+T et parking
147	19-08-20	Rem	WMB20171	WMB - av. des Hannebous, 50/ av. du Loutrier, 69	extension et mise aux normes d'un pôle 3e âge
148	19-08-20	NIS	BXL22310	BXL - Quai au Foin, 19/ rue Van Gaver, 1	changement de la destination du rdc commercial en logement, création de 2 duplex au RDC et sous-sol, extension
149	19-08-20	NIS	IXL20623	IXL - chaussée d'Ixelles, 109	changer l'affectation du RDC en vue d'y installer un service de nettoyage à sec, placer une enseigne avant, un extracteur
150	19-08-20	NIS	UCL30036	UCL - rue de Stalle, 40 - Site de l'étang du Clipmolen	demande de modif. du permis 16-43877-2018 relatif à la construction d'un immeuble à appartements...
151	19-08-20	NIS	SGL20448	SGL - Rue d'Irlande, 78	modification du volume avec rehausse du mur mitoyen, modification de la façade avant, extension de l'habitation...
152	19-08-20	NIS	BXL22536	BXL - Bd Maurice Lemonnier, 198-200	rénovation d'un immeuble
153	19-08-20	NIS	BXL40180	BXL - rue de Laeken - Porte d'Anvers	placer une friterie temporaire en remplacement de l'existante
154	19-08-20	NIS	BXL21910	BXL - r. Ravenstein, 50-70/ Cantersteen 39-55 - anc. immeuble Shell (arch. A. Dumont, 1931)	extension des installations techn. et de l'étage techn. en toiture, réaliser des trémies techn. en fac. (int. d'îlot)
155	19-08-20	NIS	FRT20172	FRT - rue Jean-Baptiste Vanpé, 8-10	modif. du nombre de logements, aménagement des combles, construction d'annexes, remplacement menuiseries...
156	19-08-20	NIS	FRT20173	FRT - rue Marconi, 111	démolition/ reconstruction d'une annexe arrière
157	19-08-20	NIS	FRT20112	FRT - chaussée de Bruxelles, 13-15	réaff. du RDC commercial en boulangerie, transform. de la devanture, mise en conformité de l'agrandissement (annexe)
158	19-08-20	NIS	WMB20111	WMB - rue de Middelbourg, 28/ rue de la Venerie	transformation et modification de volume d'une maison comprenant un RDC commercial et 2 logements
159	19-08-20	NIS	SGL20416	SGL - chaussée de Waterloo, 139	modifier le nombre et la répartition des logements avec modif. de volume, aménagement de terrasses, ...
160	19-08-20	NIS	BXL21780	BXL - rue de Flandre, 31-35 - Atom Tower Belgium	rénovation d'une tour de bureau, extension du lobby au rdc, créer des terrasses aux 5e et 6e ét. du bât. latéral...
161	2-09-20	Rem	BXL20556	BXL - r. Ravenstein, 4 - Siège de la FEB (Fédération des entreprises belges)	rehausse d'un étage en toiture
162	2-09-20	Rem	SGL20119	SGL - ch. de Charleroi, 267/267 A (arch. A. De Rijcker, 1893)	modification du nombre de logements, surhausse et modification du volume de toiture, transformation de la façade arrière et création de terrasses
163	2-09-20	Rem	SBK40041	SBK - pl. Pogge/r. Verwée/pl. d'Houffalize/r. de Jérusalem	réaménagement de l'espace public
164	2-09-20	Rem	BXL22737	BXL - rue des Pierres, 55	transformation d'une maison avec RDC commercial, remplacement des planchers et modification de la cage d'escalier, remplacement de la toiture par une toiture plate, renouvellement des menuiseries
165	2-09-20	Fav	AND20005	AND - r. Ropsy Chaudron - site des Abattoirs	démolition de bâtiments existants pour la réalisation d'un nouveau bâtiment (activité de production) et parking
166	2-09-20	Rem	BXL21772	BXL - Boulevard M. Lemonnier, 115 / rue de la Caserne	mise en conformité des transformations d'un immeuble de rapport, aménagement d'un logement supplémentaire, installation de panneaux solaires, réaménagement du RDC commercial, rehausse de la façade donnant sur la rue de la Caserne
167	2-09-20	Rem	BXL22740	BXL - r. du Rouleau, 1-3/r. du Béguinage	surhausse du volume de l'annexe (garage) donnant sur la rue du Béguinage, régulariser des transformations en façade arrière, transformations intérieures
168	2-09-20	Rem	IXL20626	IXL - Rue du Châtelain, 63 (arch. G. HOBÉ, sgraffites de P. Cauchie, 1903)	subdivision en un bureau et trois unités de logement, réaménagement de la cour anglaise, modification de la toiture.
169	2-09-20	D	BXL22013	BXL - rue de la Cigogne, 3-5	modification de la façade, réduction du nombre d'unités de logement (dossier de régularisation)
170	2-09-20	Rem	BXL22629	BXL - Rue du Marché aux Herbes, 60	transformer la devanture commerciale
171	2-09-20	NIS	SGL20451	SGL - rue de Lausanne, 8	extension du RDC et ajout de lucarnes en toitures avant et arrière (demande de régularisation)
172	2-09-20	NIS	BXL23738	BXL - rue du Gouvernement Provisoire, 36	installation d'une lucarne en toiture arrière et modification / régularisation d'une terrasse située au 2e étage, en toiture de l'annexe arrière
173	2-09-20	NIS	IXL20625	IXL - rue du Champ de Mars, 23	placer des enseignes et un drapeau
174	2-09-20	NIS	IXL20547	IXL - rue de la Paix, 32	modification de la devanture commerciale et pose d'une enseigne

175	2-09-20	NIS	BXL21741	BXL - pl. du Vieux Marché aux Grains, 43-45	changer l'affectation d'un atelier en logement au R+1, modification des châssis au RDC de la façade arrière
176	2-09-20	NIS	BXL22741	BXL - rue du Marché aux Poulets, 41	changer l'utilisation d'un commerce en restaurant, supprimer l'allège (châssis de droite) afin de créer une nouvelle porte d'accès aux logements, déplacer la porte d'entrée du restaurant, placer une tente solaire (régularisation)
177	2-09-20	NIS	UCL20396	UCL - rue Jean-Baptiste Labarre, 33	agrandir et transformer le logement au niveau des combles et créer deux lucarnes
178	2-09-20	NIS	BXL21669	BXL - Boulevard de Waterloo, 16 – Anc. siège du Crédit Professionnel	installer un auvent dans la cour, remplacer la porte d'entrée, placer un éclairage led en façade avant et un bardage en bois sous l'auvent existant, poser une enseigne au-dessus de l'entrée et sur le refend latéral
179	2-09-20	NIS	ETB70007	ETB - av. des Nerviens, à hauteur du 135	installer un compteur de vélos (chiffres journaliers et annuels du nombre de cyclistes)
180	2-09-20	NIS	SBK20432	SBK - av. Louis Bertrand, 22-24	réaffectation de l'espace commercial en équipement d'intérêt collectif, couverture de la cour, mise en conformité des transformations apportées à la devanture, pose d'enseignes et de tentes solaires
181	23-09-20	FSC	UCL10010	UCL - Parvis Chantecler - église Saint-Joseph (arch. E. Serneels, 1934)	transformation de l'église en un immeuble de 13 logements avec extension en façade Nord-Est
182	23-09-20	Rem	IXL20627	IXL - av. Guillaume Macau, 33 (arch. E. Delune, 1910)	réaménagement et extension d'une maison unifamiliale
183	23-09-20	Rem	BXL70085	BXL - Plan Toilettés Ville de Bruxelles	proposition pour l'installation d'urinoirs et de toilettes publiques
184	23-09-20	Rem	BXL22743	BXL - rue Montoyer, 10 / angle rue du Commerce	démolition/ reconstruction d'un immeuble de bureaux
185	23-09-20	à traiter en PUN	UCL20397	UCL - chée d'Alsemberg, 617-619	rénovation et extension d'un immeuble, changement d'affectation du RDC du bâtiment avant et création d'un logement dans le bâtiment en intérieur d'îlot
186	23-09-20	NIS	SJN20126	SJN - Chée de Louvain, 91-93	réaménagement de la façade du RDC commercial
187	23-09-20	NIS	SGL20194	SGL - Parvis de St Gilles, 10 (arch. F. Rucquoi et G. Segers)	modification de la façade du RDC
188	23-09-20	NIS	SGL20388	SGL - r. Henri Wafelaerts, 50 (arch. Comil)	modification du nombre et de la répartition des logements avec travaux structurels, modification du volume et du relief du sol et aménagement de terrasse
189	23-09-20	NIS	SGL20453	SGL - av. Jef Lambeaux, 16	modification du nombre et de la répartition des logements, modification du volume et des façades, réalisation de travaux structurels, aménagement de terrasses et rehausse du mitoyen
190	23-09-20	NIS	WMB20223	WMB - Av. des Cailles, 50	réaménagement des combles et ajout de lucarnes, transformation de la façade arrière
191	23-09-20	NIS	BXL20832	BXL - Bd de l'Empereur, 26-28-30	remplacement de la porte d'entrée métallique de l'immeuble par une porte en aluminium
192	23-09-20	NIS	BXL22742	BXL - av. de la Joyeuse Entrée, 14	transformation de deux appartements 3 chambres en un duplex 5 chambres et un appartement 2 chambres, changement des châssis en façade avant par des châssis en PVC
193	23-09-20	NIS	UCL20398	UCL - av. de la Chênaie, 164	reconstruction d'un abri de jardin
194	14-10-20	Rem	BXL22746	BXL - Rue du Pâturage, 33	construction d'un immeuble de 14 logements (R+2+T)
195	14-10-20	Rem	BXL22352	BXL - Rue du Grand Hospice, 4 (arch. H. Partoes, 1830)	modification de la toiture d'une maison unifamiliale (permis modificatif du permis G16/2013)
196	14-10-20	Rem	IXL20418	IXL - r. de l'Athénée, 13-17 / rue Jules Bouillon, 1 / ch. d'Ixelles, 132	démolition/construction et rénovation d'un ensemble d'immeubles pour l'aménagement du pôle Rabelais composé de logements, d'un accueil de la petite enfance et d'un équipement scolaire. CQD « Athénée »
197	14-10-20	Rem	WMB20224	WMB - Avenue du Geai, 31	rénovation d'une maison unifamiliale et construction d'un carport pour deux véhicules à l'avant de la maison
198	14-10-20	Rem	BXL22750	BXL - rue Haute, 204	aménagement d'un restaurant au RDC ainsi que cinq appartements et un studio aux étages avec terrasses en toiture, transformation de la façade avant et création d'une lucarne dans le pan arrière de la toiture, reconstruction d'une partie des annexes avec modification des volumes
199	14-10-20	Rem	BXL22749	BXL - Bd Clovis, 43-45	rénovation, construction et aménagement de 2 immeubles en 6 appart. et 1 commerce
200	14-10-20	Rem	BXL21462	BXL - Bd Emile Jacqmain, 11 /pl. De Brouckère	maintien du panneau publicitaire led sur le toit du « Continental »
201	14-10-20	Rem	BXL22677	BXL - Quai au Foin, 53	transformation d'une maison en logements étudiants, modification des façades et aménagement de lucarnes, couverture de la cour et placement d'un escalier de secours en faç. arr. (v. avis du 5/12/2018 et 5/02/2020)
202	14-10-20	Rem	BXL21759	BXL - r. des Chapeliers, 34-36	réhabilitation de 2 maisons mitoyennes avec modification du nombre de logements, réunion des deux surfaces commerciales, création de nouvelles lucarnes dans le versant à rue et avec une terrasse, création d'un accès distinct pour les logements, modification de la devanture commerciale et remplacement des châssis, modification de la façade arrière et ses annexes
203	14-10-20	Rem	BXL21200	BXL - r. du Commerce, 126-128 / Joseph II, 15-15A	démolition partielle et reconstruction, avec rehausse de l'immeuble d'angle : aménagement de 19 appartements et rez commerciaux

204	14-10-20	Rem	BXL21482	BXL - r. Henri Maus, 9-15	changement d'utilisation d'un commerce de services (salles de jeux) en restaurant aux rdc et sous-sol, transformation de la façade du rez-de-chaussée, pose d'un conduit de hotte sur la toiture plate au 1er étage, création d'une large verrière en fond de parcelle
205	14-10-20	NIS	BXL22748	BXL - Hopstraat 20-24 (arch. R. Pringiers) – La Clicherie	rehausse et ajout d'installations techniques sur le toit, transformation des façades, réaménagement (permis modificatif)
206	14-10-20	NIS	BXL22747	BXL. Rue du Noyer, 231	transformation d'une maison unifamiliale en 4 logements
207	14-10-20	NIS	BXL22754	BRUSSEL. Keizerslaan 26	placement de tuyau d'évacuation en faç. arrière et d'une tente solaire en faç. avant (régularisation partielle)
208	14-10-20	NIS	SGL20454	SGL - Rue de Parme, 66 (arch. J. Costermans).	modification du nombre et de la répartition des logements, du volume et du relief du sol, réalisation de travaux structurels, aménagement de terrasses
209	14-10-20	NIS	IXL20628	IXL - r. Francart, 11	mise en conformité de l'installation du tuyau d'évacuation en façade arrière, réalisation de travaux structurels à l'intérieur du commerce et placement d'une tente solaire en façade avant
210	14-10-20	NIS	MSJ20224	MSJ - Rue Ransfort, 29	construction d'une annexe au RDC et extension du logement existant au 3e étage sur la mansarde (régularisation).
211	14-10-20	NIS	BXL22751	BXL - Rue des Faines, 6	rehaussement d'une maison unifamiliale d'un étage
212	14-10-20	NIS	BXL22753	BXL - Rue Sainte-Catherine, 39.	suppression de la cage d'ascenseur au 5e étage, extension de la terrasse vers le volume supprimé et vers le mur mitoyen gauche (régularisation)
213	14-10-20	NIS	BXL21669	BXL - Bd de Waterloo, 16 – Anc. siège du Crédit Professionnel	changement de destination de bureau en un restaurant et installation d'une terrasse sur le perron du bâtiment.
214	14-10-20	NIS	BXL22752	BXL - r. du Marché au Charbon, 61-63	changement d'utilisation d'un RDC commercial de commerce de détails à commerce de type théâtre-café, mise en conformité de la couverture de la cour et des changements de châssis par des châssis avec double vitrage (régularisation).
215	14-10-20	NIS	ETB20023	ETB - av. des Nerviens, 117	placement de fenêtres de toit
216	28-10-20	Fav	IXL20629	IXL - Bd de la Plaine, 1 (1995)	rénovation et extension d'un immeuble de bureaux, aménagement d'un espace Horeca et réaménagement des abords
217	28-10-20	D	BXL22010	BXL - Rue du Marché aux Fromages, 15	mise en peinture de la devanture, occultation de l'imposte, installation d'un caisson à volet extérieur (régularisation)
218	28-10-20	NIS	BXL22756	BXL - Bd Adolphe Max, 151-155 (parcelle traversante 144-148, r. Neuve)	modifier le permis d'urbanisme (A1437/2016) de 2019, modifier la devanture et scinder le commerce traversant du RDC en 2 unités
219	28-10-20	NIS	BXL22755	BXL - R. Philippe Le Bon, 50 (arch. V. Taelemans, 190)	mise en conformité d'une maison unifamiliale divisée en 3 logements, créer un logement supplémentaire sous les combles, créer une lucarne et changer les châssis en façade avant
220	28-10-20	NIS	BXL22757	BXL - R. Antoine Dansaert, 19	transformer l'appartement du 4e étage et les combles en un duplex 5 chambres et remplacer les châssis en bois en façade avant par des châssis en PVC blanc (travaux déjà partiellement réalisés)
221	28-10-20	NIS	SGL20445	SGL - Ch. de Waterloo, 137.	transformer la façade (régularisation), étendre le RDC commercial, modifier le nombre et la répartition des logements aux étages
222	28-10-20	NIS	UCL20399	UCL - R. Jean -Baptiste Labarre, 28.	remplacement des châssis de la façade avant
223	28-10-20	NIS	UCL20400	UCL - Avenue du Prince d'Orange 188.	remplacement des châssis et modification d'une baie en façade arrière
224	28-10-20	NIS	UCL20401	UCL - Ch. de Saint-Job, 619-621	Construction de 2 immeubles comportant chacun 2 logements.
225	18-11-20	Rem	IXL20266	IXL - R. de l'Aqueduc, 116-118 / rue A. Campenhout, 15-31	démolition partielle et rénovation lourde de deux immeubles de bureaux et de logements, reconversion de l'entièreté du site en logements et réaménagement du parking souterrain – nouveaux plans
226	18-11-20	D	MSJ20118	MSJ - Pl. Communale, 24	reconstruire le bien avec maintien de la façade, construire des annexes aux 1e et 2e étages et couvrir la cour, réaffecter le bien en équipement médical – nouveaux plans
227	18-11-20	Rem	BXL22758	BXL - R. des Hirondelles, 1 / Bd. Emile Jacquain, 2	créer un niveau en toiture sur la toiture plate, ajouter des balcons, isoler les façades et modifier leur aspect, changer l'utilisation du rdc commercial en snack ainsi que la destination des étages de bureaux en logements
228	18-11-20	Rem	BXL22299	BXL. Bd Maurice Lemonnier, 117 / rue de la Caserne 30	rehausser la toiture suivant le profil du voisin n°119 bd Lemonnier, créer des terrasses en intérieur d'îlot, transformer la façade donnant sur la rue de la Caserne
229	18-11-20	Rem	BXL22651	BXL - Rue de la Fourche, 4	renouveler la devanture commerciale et l'entrée aux logements, remplacer le conduit de la hotte placée le long de la façade arrière
230	18-11-20	Rem	BXL21657	BXL - Rue du Marché aux Herbes, 77	transformer la devanture commerciale, modifier l'utilisation de commerce en snack et rénover l'intérieur (nouvelles circulations verticales).
231	18-11-20	reporté	BXL22267	BXL - Rue Lens, 29-31. Anciennes écuries (arch. : M. Heininx, 1903).	rehausser les anciennes écuries pour les réaffecter en logements : modification du permis d'urbanisme octroyé en février 2018 – nouveaux plans (voir aussi l'avis du 19/12/2018)
232	18-11-20	NIS	IXL20463	IXL - R. Simonis, 53-55-57	étendre la surface commerciale sur tout le RDC, réunir deux logements et réaménager l'appartement restant, construire un volume en intérieur d'îlot ainsi qu'une terrasse au niveau du deuxième étage
233	18-11-20	NIS	SGL20423	SGL - Rue Américaine, 6	réaménager le logement du RDC/sous-sol, création d'une cour anglaise en façade arrière, rénovation intérieure

234	18-11-20	NIS	WMB20225	WMB - Av. des Ortolans, 3	régulariser le volume de toiture, remplacer les portes de garage et d'entrée et construire une extension à l'arrière des RDC et R+1
235	18-11-20	NIS	IXL40023	IXL - Rue Armand Campenhout	réaménager l'espace public : améliorer le confort pour les cyclistes ainsi que le stationnement, installer des dispositifs de ralentissement, verdurer les espaces minéralisés
236	18-11-20	NIS	BXL22702	BXL - Rue de Flandre, 184.	remplacer les menuiseries de la façade avant, couvrir la cour, supprimer certaines annexes, aménager une terrasse au niveau des combles avec rehausse du versant arrière de la toiture (travaux déjà réalisés)
237	18-11-20	NIS	BXL22759	BXL/ Laeken - Parvis Notre-Dame, 14 / angle rue Léopold I	subdiviser une maison unifamiliale avec rez commercial en 3 logements et ajouter une annexe au 1er étage (travaux déjà partiellement réalisés).
238	18-11-20	NIS	SGL20233	SGL - Avenue de la Porte de Hal, 17 / rue Volders (arch. D. Fastré, 1912)	modifier les châssis du RDC et placer deux tentes solaires.
239	18-11-20	NIS	MSJ20164	MSJ - R. de l'Escaut, 133-149	aménagement d'un parking en plein air (prolongation du PU 36894 délivré le 24/04/2017 pour 4 ans)
240	2-12-20	D	BXL21723	BXL - R. Lebeau, 2-8/pl. de la Justice, 6-17/r. de Ruysbroeck, 7/r. de la Paille, 1-13 (1ère construction due à l'arch. L. Van der Aa, 1895)	rénover l'immeuble « Hôtel Central Téléphonique », démolir les autres bâtiments existants sur la parcelle et construire 3 immeubles à appartements et 8 commerces aux RDC, un immeuble accueillant un hôtel ainsi qu'un parking en sous-sol.
241	2-12-20	D	BXL22087	BXL - pl. De Brouckère 2-4, 8-10, 12-30, 40-50 / r. des Augustins, 1-11 / r. de Laeken, 35-39/ r. des Hirondelles, 2-16	Démolition d'immeubles de bureaux et de commerces, construction d'un complexe d'habitations et de bureaux, avec hôtel et parkings souterrains
242	2-12-20	Fav	BXL22267	BXL - R. Lens, 29-31. Anciennes écuries (arch. M. Heininx, 1903)	réorganisation de l'immeuble et aménagement de logements et bureau - nouveaux plans (voir aussi les avis des 19/12/2018 et 27/11/2019).
243	2-12-20	Fav	BXL22762	BXL - Bd Emile Jacqmain, 4-6	transformer un immeuble de bureaux avec conciergerie au dernier étage en immeuble à appartements avec maintien du RDC commercial.
244	2-12-20	Rem	SBK20343	SBK - R. Royale-Ste-Marie, 185-191 (enfilade de maisons néoclassiques, 1890)	rénovation et subdivision en 6 logements des maisons à rue avec transformation des façades, réaffectation en 2 logements de l'atelier en intérieur d'îlot
245	2-12-20	Rem	BXL22763	BXL - R. Antoine Dansaert, 71	changement d'affectation d'un commerce en bar à cocktail et modification de la devanture commerciale.
246	2-12-20	NIS	SGL20455	BXL - r. Antoine Bréart, 74	modification des aménagements intérieurs, création d'une terrasse au 2e étage arrière et imperméabilisation du jardin (régularisation)
247	2-12-20	NIS	BXL22761	BXL - r. des Chartreux, 56	changement de la couleur du châssis et de la porte d'entrée d'un commerce (du rouge à bleu foncé)
248	2-12-20	NIS	BXL21942	BXL - av. de la Renaissance, 58	remplacement des garde-corps de l'immeuble, réparation de la façade et des bandeaux des balcons, remplacement partiel de la structure bois de la toiture plate, pose d'une isolation
249	2-12-20	NIS	BXL22760	BXL - Bd Lemonnier, 202	modifier la devanture commerciale en créant un accès séparé pour le commerce et mettre en conformité la couverture de la cour
250	2-12-20	NIS	IXL20630	IXL - R. du Bourgmeistre 17-17A / angle r. des Echevins	isolation du pignon de gauche d'un immeuble à appartements
251	2-12-20	NIS	MSJ20225	MSJ - R. du Prado, 12-14	modification des volumes en intérieur d'îlot et création de quatre logements (régularisation)
252	2-12-20	NIS	MSJ20226	MSJ - Rue du Facteur, 1 / rue du Comte de Flandre, 32A	changement d'affectation en activité de restauration rapide sans consommation sur place
253	2-12-20	NIS	MSJ20227	MSJ - Rue du Comte de Flandre, 5.	modification d'une baie en façade avant pour la création d'une porte d'accès à un bureau existant
254	2-12-20	NIS	IXL20631	IXL - Rue du Lac, 17	mettre en conformité les modifications en façade avant (châssis) et régulariser la construction d'une annexe (RDC) et d'une lucarne arrière
255	2-12-20	NIS	WMB20226	WMB - Rue de l'Abreuvoir, 3.	modifier la façade et aménager la zone de recul
256	2-12-20	NIS	AND20170	AND - Place de la Vaillance, 39.	changer l'affectation d'une agence bancaire en étude notariale, modifier la façade arrière et modifier la toiture plate du RDC
257	2-12-20	NIS	SGL20222	SGL - Rue de l'Hôtel des Monnaies, 116	modifier la façade arrière, agrandir la terrasse et le volume du RDC, rehausser le mur mitoyen et réaliser des travaux structurels
258	2-12-20	NIS	SJN20086	SJN - Rue Royale, 153	modifier le RDC (décoration de la vitrine).
259	2-12-20	NIS	BXL22764	BXL - Rue de Flandre, 109	rénover la façade avant, remplacer les châssis des étages en PVC blanc par des châssis en bois peints en noir, remplacer la vitrine du commerce par une devanture en aluminium noir, peindre la corniche dans la même teinte
260	16-12-20	D	UCL20319	UCL - Av. des Statuaires, 44	démolition de la villa, abattage d'arbres et construction de 2 villas avec 14 appartements
261	16-12-20	D	UCL20293	UCL - Av. Dolez, 41	transformation d'un entrepôt en deux logements, réaménagement d'un garage en atelier, démolition de boîtes de garages et réaménagement de l'intérieur d'îlot en jardin
262	16-12-20	D	BXL22765	BXL - Quai aux Briques, 38-40 et 48-54 / Rue du Chien Marin, 22	démolition de certaines parties des bâtiments existants et entrepôts pour la construction d'un nouveau bâtiment avec 24 logements, un commerce, des bureaux, au-dessus d'un parking souterrain
263	16-12-20	Rem	BXL40051	BXL - Rue du Marché au Charbon / rue du Jardin des Olives	réaménagement de l'espace public des deux rues sur les tronçons situés entre la place Fontainas, l'église N.-D. du Bon Secours et la rue de la Gouttière

264	16-12-20	Fav & rem	WMB20155	WMB - Place A. Payfa-Fosséprez, 11 / rue Major Bruck, 3 - Académie de dessin	réalisation de peintures et de dessins sur le mur de clôture de l'Académie donnant sur la place
265	16-12-20	D	AND20292	AND - Square de l'Aviation, 2-4 / boulevard Poincaré, 75-76 – Hôtel Ustel	mise en conformité des modifications apportées au permis d'urbanisme 49517, installation des dispositifs incendies et modifications des fenêtres en façades à rue
266	16-12-20	NIS	BXL22558	BXL - Carrefour de l'Europe, 3	circonscrire la terrasse de grilles dédoublées d'une tôle perforée (côté place d'Espagne), dédoubler avec rehausse de 0,30m les grilles existantes au moyen d'une tôle perforée (côté avenue de la Reine)
267	16-12-20	NIS	UCL20402	UCL - Rue des Statuaires, 161-163	pose de nouvelles menuiseries extérieures (régularisation du permis 16-44311-2018).
268	16-12-20	NIS	BXL22766	BXL - Rue des Palais Outre-Ponts, 400	changement d'utilisation d'un espace de bureau au RDC en logement, transformation d'un ancien atelier en intérieur d'îlot en deux logements, suppression d'une toiture sur cour en polycarbonate et régularisation du remplacement des châssis et de la porte cochère en façade avant

**F : avis favorable / FSC : avis favorable sous conditions / D : avis défavorable /
Rem : remarques et recommandations /
NIS : demande non instruite en séance / PU : permis d'urbanisme / CU : certificat d'urbanisme**

7. TABLEAU DES DEMANDES DE CERTIFICAT D'URBANISME

	séance	avis	n° dossier	adresse	objet de la réunion
1	11-03-20	FSC	IXL20094	IXL - rue Vautier, 62 - Musée Wiertz	travaux divers de restauration, améliorer l'accessibilité : analyse du complément d'info demandé le 15/01

8. TABLEAU DES AVIS EMIS DANS LE CADRE DES PROCEDURES DE PROTECTION

	séance	avis	n° dossier	adresse	objet de la réunion
1	15-01-20	Fav	BXL21100	BXL - rue Haute, 296A-332 - Hôpital St-Pierre (arch. JB Dewin, 1929-35)	demande de classement comme mon. des façades et certaines parties intérieurs du bâtiment adm., anc. école...
2	5-02-20	Fav	WMB30026	WMB - Bd du Souverain, 9-13/rue Nisard, 1-2 - Parc de la Héronnière	classement comme site
3	19-02-20	Fav	MSJ20220	MSJ - Rue de la Colonne, 30. Café "La Rue"	classement comme monument de la façade avant et du rez-de-chaussée occupé par le café "la Rue"
4	11-03-20	Rem	BXL21723	BXL - r. Lebeau, 2-18, pl. Justice, 6-17, r. de Ruysbroeck, 7, rue de la Paille 1-13	demande de classement comme monument
5	8-04-20	Fav	UCL20372	UCL - av. Coghen, 185. Anc. maison/atelier de R.Evaldre (arch. D. Renier, 1929)	avis sur la demande de classement
6	3-06-20	Rem	IXL20620	IXL - rue du Viaduc, 82 - Institut St-Boniface	demande de classement comme monument de l'ancien local scout et de ses décors muraux attribués à Hergé
7	24-06-20	D	WSP20024	WSP - Av. de Tervuren, 368	demande de classement de l'ancienne halte Woluwe et son talus à rocailles
8	2-09-20	Fav	BXL22668	BXL - av. Louise, 123 - Hôtel Peltzer (arch. V. Besme, 1873-76)	examen du dossier de fin d'enquête préalable au classement définitif du bien : pas de remarques de la Commune, accord de la propriétaire moyennant des précisions apportées sur la mise en œuvre de l'escalier d'honneur
9	23-09-20	Rem	BXL22745	BXL - rue de la Buanderie, 38	protection comme monument du jardin d'hiver avec rocaille
10	23-09-20	Fav	BXL20110	BXL - Pl. du Congrès, 2/r. Royale, 150-152/r.Vandermeulen - <i>Lever House</i> (arch. Cluysenaar, 1850-52)	examen du dossier de fin d'enquête préalable au classement définitif du bien dans sa totalité : pas de remarques de la Commune, ni du propriétaire
11	14-10-20	Fav	SJN20107	SJN - r. Marie-Thérèse, 98-102 - anc. clinique du Dr. Verhoogen (arch. J.B. Dewin)	examen du dossier de fin d'enquête préalable au classement définitif du bien
12	28-10-20	D	WSP20014	WSP. Av. de Tervueren, 361-363 (arch. J. Hendricks, 1937)	demande de classement comme monument, introduite par Inter-Environnement Bruxelles
13	18-11-20	Fav	SJN20127	SJN. Pl. Saint-Lazare, 1 - Miramar (arch. Cl. Laurens, 1957)	proposition de classement comme monument
14	2-12-20	Fav	SBK20334	SBK. Av. Princesse Elisabeth, 22 (arch. Fr. Hemelsoet, 1902)	examen fin enquête : pas de remarque de la Commune, information complémentaire des propriétaires
15	16-12-20	D	WSL30026	WSL. Av. de la Croix du Sud / ch. de Rodebeek, 388 -site « La Ferme aux Oies ».	demande de classement comme site émanant de la Commune en raison de son intérêt paysager et écologique
16	16-12-20	Rem	UCL20341	UCL. Av. de la Floride, 127. Propriété dite « Pirenne ».	classement comme site de la propriété « Pirenne ».

F : avis favorable / FSC : avis favorable sous conditions / D : avis défavorable / DOC : à documenter

9. TABLEAU DES RÉUNIONS AVEC REPRÉSENTATION DE LA CRMS

(les réunions précédées d'un * concernent les comités d'accompagnement et les groupes de travail ; celles précédées d'un ° concernent des séances de la CRD)

	DATE	RENDEZ-VOUS	OBJET DE LA REUNION
1	7-1	Cabinet P. Smet	BXL - Couvent des Riches Claires - Adaptation de l'arrêté de classement
2	8-1	Sur place	FRT - Rue Marconi - La Magnéto Belge - Évaluation in situ du projet
3	12-1	Sur place	AND - Projet « Key West », rue du Gouverneur Nens, rue du Sel, Digue du Canal
4	13-1	Sur place	BXL - Rue Royale - Hotel Astoria (1/2 j.)
5	14-1	Sur place	SBK - Rue Chaumontel - Institut de la Ste-Famille - préau - Evaluation in situ du projet
6	14-1	Sur place	WMB - Chée de la Hulpe, 185 - CBR
7	14-1	Sur place	SGL - Rue Américaine, 19 - Évaluation in situ du projet
8	15-1	Arcadia	FRT - Parcs Duden et Jupiter
9	17-1	Sur place	MSJ - Rue de la Colonne, 30 - Evaluation de la valeur patrimoniale du café "La Rue"
10	20-1	Sur place	WMB - International School of Brussels
11	21-1	Régie des bâtiments	* BXL - Place Poelaert - Restauration / rénovation du Palais de Justice (CA)
12	22-1	Maison communale	IXL - Square de Meeûs - statuaire
13	29-1	Arcadia	WMB - Chée de la Hulpe, 185 - CBR - préparation de l'avis
14	29-1	Arcadia	WMB - Château Jolyfont
15	29-1	Beliris	FRT - Parcs Duden et Jupiter
16	30-1	Arcadia	CRMS - Cycle "Patrimoine et Défis urbains"
17	4-2	Sur place	SJN - Jardin Botanique - nouvelle entrée PMR - Évaluation in situ du projet
18	4-2	Sur place	SBK - Place Colignon, 47-49 et 56 - Évaluation in situ du projet
19	4-2	Sur place	SGL - Place Marie Janson - Évaluation in situ du projet de réaménagement
20	5-2	Arcadia	ETB - Rue Père De Dekenstraat - Maison Verhaegen
21	5-2	Arcadia	° WSP - Bovenberg (RP)
22	5-2	Arcadia	° IXL - Ancien presbytère de Boondaal (RP)
23	7-2	Arcadia	° BXL - Bd Pacheco, 32 - Bâtiment de la Monnaie de la Banque nationale de Belgique (RP)
24	7-2	Arcadia	° BXL - Site de Tour et Taxis - Projet "Lake side development" (RP)
25	11-2	Arcadia	SBK - Av. Huart Hamoir
26	12-2	Arcadia	° SGL - Chée de Charleroi, 233 - Anc. Garage Cousin (RP)
27	14-2	Arcadia	°AND - Site de l'Ecole Vétérinaire (RP)
28	15-2	Sur place	BXL - Av. Fr. Roosevelt, 56 - Evaluation in situ du projet
29	17-2	Régie des bâtiments	* BXL - Place Poelaert - Restauration / rénovation du Palais de Justice (CA)
30	17-2	Sur place	SJN - Jardin Botanique - nouvelle entrée PMR - Évaluation in situ du projet
31	19-2	Sur place	SGL - Rue Américaine, 19 - réunion avec Comm de Concertation
32	19-2	Arcadia	° BXL - Rue des Palais Outre-Ponts - Ancienne carrosserie Van Damme (RP)
33	20-2	Chée de Charleroi	WMB - Chant des Cailles - projet SAULE
34	21-2	Sur place	BXL - Rue Chair et Pain, 1
35	5-3	Ixelles	CRMS - Cycle "Patrimoine et Défis urbains" rencontre avec orateur du 6/03
36	6-3	Arcadia	° BXL - Rue des Bogards, 36-40 – Reconversion de l'anc. 'Stock américain' (RP)
37	6-3	Maison des cultures	CRMS - Cycle "Patrimoine et Défis urbains" 1 : Introduction
38	9-3	Sur place	BSA - Cité Moderne - Place de l'Initiative 1-5 - Évaluation in situ du projet
39	10-3	Sur place	BXL - Rue Lebeau / de la Paille - Évaluation in situ du projet
40	10-3	Sur place	UCL - Rue du Doyenné - évaluation in situ
41	10-3	Arcadia	* FRT - Parcs Duden et parc Jupiter (CA) (1/2 j)
42	10-3	Sur place	BXL - Place des Martyrs - Mise en couleurs de façades

43	7-4	Online	BXL - Rue de la Régence - Réaménagement de l'espace public (projet STIB)
44	7-4	Sur place	BXL - Rue des Fripiers, 23 - Évaluation in situ du projet
45	7-4	Sur place	BXL - Bd Lemonnier, 4 - Évaluation in situ du projet
46	17-4	Online	CRMS - Statut juridique des membres
47	24-4	Online	* BXL - Rue de la Régence - Conservatoire royal de musique (CA)
48	27-4	Online	* BXL - Place Poelaert - Restauration / rénovation du Palais de Justice (CA)
49	5-5	Online	* BXL - Rue de la Régence - Conservatoire royal de musique: rue aux Laines (CA)
50	6-5	Online	* WMB - Square des Archiducs - Construction de logements (RP)
51	7-5	Online	CRMS - Gestion des archives
52	8-5	Sur place	BXL - Rue Haute, 233 - "Le Renard" - Evaluation du projet
53	12-5	Online	* BXL - Rue de la Régence - Conservatoire royal de musique: bâtiment Cluysenaer (CA)
54	13-5	Online	BXL - Site de Tour et Taxis - Projet "Lake side development"
55	15-5	Online	° WMB - Bd du Souverain, 25 - Royale belge (RP)
56	15-5	Online	° BXL - Réaménagement de la place de la Liberté (RP)
57	18-5	Online	REGION - Atlas dynamique des paysages - entretien exploratoire CRMS
58	19-5	Online	* BXL - Rue de la Régence - Conservatoire royal de musique: raccord nouveau bâtiment (CA)
59	25-5	Online	* BXL - Place Poelaert - Restauration / rénovation du Palais de Justice (CA)
60	26-5	Online	* BXL - Rue de la Régence - Conservatoire royal de musique: salle de concert (CA)
61	29-5	Online	° WMB - Av. Deleur - Réaffectation de l'église Saint-Hubert (RP)
62	29-5	Online	AND - Plan Opérationnel Neerpede
63	2-6	Sur place	FRT - Abbaye de Forest - Evaluation in situ du projet de réhabilitation
64	3-6	Arcadia	BXL - Eglise Notre-Dame du Sablon - Réaménagement des abords
65	5-6	Online	* WMB - Bd du Souverain, 25 - AXA Royale belge (RP)
66	8-6	Arcadia	BXL - Rue Montagne du Parc - nouvel accès à la station Métro Parc
67	9-6	Online	FRT - Abbaye de Forest - Préparation présentation, partie paysage
68	9-6	Online	FRT - Abbaye de Forest - Préparation présentation, partie bâtiments
69	10-6	Sur place	MSJ - Place des Comtes de Flandre - Maison communale, rest d'éclairage (1/2 j.)
70	16-6	Sur place	WMB - Bd du Souverain, 25 - AXA Royale belge
71	22-6	Sur place	WMB - Bd du Souverain, 25 - AXA Royale belge
72	22-6	Sur place	UCL - Kauwberg - Évaluation in situ du projet
73	22-6	Sur place	FRT - Maison communale - Compartimentage RP
74	22-6	Online	* BXL - Place Poelaert - Restauration / rénovation du Palais de Justice (CA)
75	23-6	Online	* REGION - Installation du groupe de travail PROSPECT (GT)
76	26-6	Online	°BXL - Banque nationale de Belgique - Rénovation de l'îlot (RP)
77	29-6	Sur place	SBK - Parc Josaphat - Parc de la Jeunesse (1/2 j.)
78	30-6	Sur place	WMB - Av. Deleur - Eglise St-Hubert - Visite des lieux en vue du concours
79	30-6	Online	REGION - Atlas dynamique des paysages - présentation de l'avancement du projet
80	3-7	Online	° BXL - Rue Archimède, 11 (RP)
81	3-7	Online	° IXL - Rue des Mélèzes, 73-93 - Reconversion de la Centrale Américaine (RP)
82	8-7	Sur place	IXL - Av. Molière, 225 - Maison due à Blomme, Unwin et Parker
83	10-7	Online	° BXL - Rue de la Régence - Conservatoire royal de Musique (RP)
84	14-7	Sur place	SGL - Chée de Charleroi, 216
85	14-7	Sur place	AND - Marché couvert des abattoirs - Mock-up des mises en couleur
86	20-7	Sur place	JET - Chée de Wemmel, 162 - Ferme du Wilg, stabilisation de la charpente
87	22-7	Sur place	BXL - Rue de la Buanderie, 38 - Evaluation in situ de l'intérêt patrimonial
88	27-7	Arcadia	REGION - Présence de symboles coloniaux dans l'espace public

89	3-8	Sur place	BXL - Rue Ravenstein - Mise en lumière du Palais des Beaux-Arts
90	12-8	Sur place	SGL - Av. Fonsny, 47-49 - Gare de Bruxelles-Midi et bâtiments annexes
91	16-8	Sur place	MSJ - Rue du Scheutbos, 127
92	1-9	Sur place	IXL - Rue du Châtelain, 63 - Evaluation in situ du projet de transformation
93	1-9	Sur place	BXL - Rue de la Régence - Conservatoire royal de musique : visite des lieux
94	2-9	Online	FRT - Altitude Cent – Eglise Saint-Augustin, présentation du projet d'éclairage
95	9-9	Sur place	WSP - Av. de Tervueren, 361 (arch. J. Hendrickx-Van den Bossche, 1937) - Proposition de classement
96	9-9	Sur place	BXL - Place Jean Jacobs, 17
97	11-9	Online	° SJN - Rue Royale, 288 – Anc. hôtel Boël (RP)
98	16-9	Online	° ETB - Collège Saint-Michel - Réaménagement du site (RP)
99	16-9	Online	° BXL - Rue Haute 81-85 / Rue Blaes. Ensemble comprenant la salle de spectacle Elizabeth (RP)
100	18-9	Sur place	BXL - Rue Ravenstein – Old England : préparation des tests d'éclairage du MIM
101	18-9	Sur place	IXL - Av. Guillaume Macau, 33. Visite sur place
102	18-9	Sur place	BXL - Rue de la Régence - Mise en lumière des MRBA
103	18-9	Arcadia	REGION - Prix du Paysage -Jury
104	18-9	Online + Beliris	BXL - Rue de la Régence - Rerstauration de l'orgue du Conservatoire royal de musique
105	21-9	Online	* BXL - Place Poelaert - Restauration / rénovation du Palais de Justice (CA)
106	21-9	Sur place	WSP - Parc de Woluwe - Gestion des massifs boisés. Visite de terrain de la parcelle 7 en coupe 2
107	23-9	Online	° BXL - Grand-Place, 5-6 / rue de la Tête d'Or, 3 / rue du Midi, 8-10 et 16-18. Projet d'hôtel (RP)
108	24-9	Online + Arcadia	JET - Av. de l'Exposition, 341 – Château de Dieleghem appartenant au parc Titeca
109	24-9	Sur place	SGL - Rue de Parme – Maison Pelgrims, rehausse des garde-corps
110	24-9	Sur place	UCL - Rue de l'Échevinage, 16 (arch. R. Delville), Évaluation in situ de la valeur patrimoniale
111	24-9	Beliris	BXL - Projet global pour l'ensemble de la place Royale (aménagement et lumière)
112	25-9	Online	° BXL - Anc. établissements Absalon (RP)
113	29-9	Sur place	FRT - Altitude Cent – Eglise Saint-Augustin, test d'éclairage
114	30-9	Online	° AUD - Chée de Wavre - Aménagement et construction d'une brigade forestière (RP)
115	2-10	Online	° BXL - Rue des Bogards, 36-40. Maisons néoclassiques, reconversion de l'anc. 'Stock américain' (RP)
116	4-10	Online	BXL - Rue Ravenstein - Mise en lumière du Palais des Beaux-Arts
117	5-10	Sur place	AND - Marché couvert des abattoirs - Mock-up panneaux photovoltaïques
118	6-10	Arcadia	* REGION - Groupe de travail sur la question des rehausses (GT)
119	7-10	Online	° UCL - Rue de la Chênaie, 143. Projet de construction (RP)
120	7-10	Sur place	IXL - Av. du Général de Gaulle, 38
121	8-10	Sur place	BXL - Rue Haute, 81-85 / rue Blaes, 34-38. Visite de la salle de spectacle Elisabeth
122	8-10	Sur place	IXL - Rue de la Natation - Piscine d'Ixelles, stabilité de la coursive et ses cabines
123	9-10	Online	° MSJ - Sippelberg. Site de l'anc. gazomètre (RP)
124	9-10	Sur place	BXL - Rue de la Bourse, 30-32
125	11-10	Sur place	BXL - Av. J. Sobieski - Parc Sobieski
126	13-10	Sur place	BXL - Place de Brouckère - Evaluation in situ du panneaux publicitaire Coca-Cola
127	16-10	Online	° BXL - Réaménagement du boulevard Adolphe Max (RP)
128	19-10	Sur place	BXL - Bd Marnix, 24 - Banque Brussel Lambert
129	20-10	Arcadia	REGION - Campagne de protection du patrimoine néo-classique
130	22-10	Online	BXL - Bd Marnix, 24 - Banque Brussel Lambert
131	22-10	Sur place	SGL - Av. Fonsny, 47-49 - Gare de Bruxelles-Midi et bâtiments annexes
132	23-10	Sur place	BXL - Rue du Marché aux Fromages, 15
133	26-10	Online	BXL - Bd Marnix, 24 - Banque Brussel Lambert

134	26-10	Online	BXL - Bd Marnix, 24 - Banque Brussel Lambert
135	28-10	Sur place	BXL - Place de la Vieille Halle aux Blés, Relais Postal
136	3-11	Online	BXL - Rue Ravenstein – Old England : éclairage du MIM problématique UV
137	9-11	Sur place	SJN - Place St-Lazare - Résidence Miramar
138	9-11	Sur place	WSL - Domaine de Linthout (site inaccessible)
139	12-11	Online	BXL - Av. Louise, 224 - Problèmes de stabilité maison Solvay
140	13-11	Online	° BXL - Rue Joseph II - Rue de la Loi (RP)
141	16-11	Online	* BXL - Place Poelaert - Restauration / rénovation du Palais de Justice (CA)
142	19-11	Online	REGION - Présence de symboles coloniaux dans l'espace public
143	20-11	Online	SGL - Av. Fonsny, 47-49 - Gare de Bruxelles-Midi et bâtiments annexes
144	23-11	Sur place	WMB - Bd du Souverain, 25 - AXA Royale belge - mock-up des châssis
145	23-11	Sur place	BXL - Hôtel de Ville - Eclairage intérieur
146	25-11	Sur place	WSL - Domaine de Linthout
147	25-11	Sur place	WSL - Domaine de Linthout
148	25-11	Online	BXL - Plan de gestion du parc d'Osseghem
149	28-10	Sur place	BXL - Rue aux Laines, 12
150	20-11	Online	°BXL - Av. Palmerston 20, 22 en 26. Project LIG HAMBURG (RP)
151	20-11	Online	SGL - Av. Fonsny, 47-49 - Gare de Bruxelles-Midi et bâtiments annexes, sécurisation
152	25-11	Online	CRMS - Réunion préparatoire à l'entrevue avec le secrétaire d'Etat P. Smet
153	25-11	Online	CRMS - Rencontre/réunion avec le cabinet de P. Smet au sujet de l'avenue L. Bertrand.
154	1-12	Online	REGION - Comité d'accompagnement pour la procédure de modification du PRAS (CA)
155	3-12	Online	REGION - Comité d'accompagnement pour la procédure de modification du PRAS (CA)
156	3-12	Online	* REGION - Présence de symboles coloniaux dans l'espace public, réunion du Groupe de travail (GT)
157	4-12	Online	°AUD - Av. J.-Fr. Leemans, 58 - Démolition / reconstruction du pavillon 'Collin' (RP)
158	4-12	Online	° BXL - Rue Ste-Catherine / Abords Brucity / Parvis de l'école Klavertje Vier (RP)
159	8-12	Sur place	WSL - Chée de Roodebeek, 388 - Classement du site dit de <i>La Ferme aux Oies</i>
160	9-12	Online	°BXL - Av. Franklin Roosevelt, 65. Fondation Boghossian – Villa Bernheim (RP)
161	9-12	Online	REGION - Présence de symboles coloniaux dans l'espace public
162	9-12	Online	°SJN - Rue des deux Tours, 69-71 / rue Braemt, 76-80 - Anc.brasseries Aerts (RP)
163	11-12	Online	* WSP - Bovenberg. Réaffectation du site Blaton (RP)
164	11-12	Online	° BXL - Bd Marnix, 24 - Banque Brussel Lambert (RP)
165	14-12	Online	* BXL - Place Poelaert - Restauration / rénovation du Palais de Justice (CA)
166	15-12	IRPA	BXL - Rue Philippe Le Bon, 70 - Restauration de la frise décorative.
167	16-12	Online	BXL - Parc Osseghem
168	18-12	Online	°EVR - Av. du Cimetière de Bruxelles - Site du marbrier L. Latour (RP)
169	18-12	Online	AND - Rue du Libre Examen - Réaffectation des brasseries Atlas
170	18-12	Online	* REGION - Présence de symboles coloniaux dans l'espace public, réunion du Groupe de travail (GT)